

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 4 FEVRIER 2011

PROCES-VERBAL

Nantes, le 4 février 2011

Ordre du jour

Conseil municipal du 4 février 2011

- | | | | |
|--------------|----|---|------------------|
| M. LE MAIRE | | - Appel nominal. | |
| M. LE MAIRE | | - Désignation d'un secrétaire. | |
| M. LE MAIRE | 1 | - Conseil Municipal – Procès-verbal de la séance du 3 décembre 2010 – Approbation. | (page 5) |
| M. LE MAIRE | 2 | - Conseil Municipal – Décisions prises en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales – Compte rendu. | (pages 5 et 6) |
| M. BOLO | 2A | - Vœu de soutien pour un processus démocratique en Tunisie et en Egypte. | (page 7) |
| M. BOLO | 2B | - Vœu contre les suppressions de postes dans l'Education nationale. | (page 8) |
| | | - Questions d'actualité. | (pages 74 à 87) |
| M. BOLO | 3 | - Débat d'Orientations Budgétaires pour 2011. | (pages 8 à 27) |
| M. RIMBERT | 4 | - Dervallières/Zola – Projet de renouvellement urbain « Vallon des Dervallières » - Déclaration d'intention de démolir – Charte de relogement – Approbation. | (pages 28 à 30) |
| M. LANNUZEL | 5 | - Plan de Déplacements Urbains – Avis de la Ville de Nantes sur le projet. | (pages 30 à 41) |
| M. ROBERT | 6 | - Centre-ville – OPAH Décréd-Bouffay – Modalités du transfert des aides à la réhabilitation de la Ville de Nantes à Nantes Métropole – Approbation. | (pages 42 et 43) |
| M. DANTEC | 7 | - Charte « Vers Zéro phyto sur le bassin versant de l'Erdre » - Approbation. | (pages 43 à 46) |
| M. JUNIQUE | 8 | - Dénomination d'un équipement public – Approbation. | (pages 46 et 47) |
| Mme CLERGEAU | 9 | - S.E.M. Nantes-métropole Gestion Equipements (N.G.E.) – Délégation de service public Centre de Loisirs du Petit Port – Avenant n° 4 pour intégration de l'activité photovoltaïque – Approbation. | (pages 47 à 50) |

Mme CHOQUET	10	- Hauts-Pavés Saint-Félix – Extension du multi-accueil « Michelet » - Démolition et reconstruction d'un bâtiment – Validation du projet – Procédure Adaptée – Demande de subventions – Approbation.	(pages 51 à 56)
Mme BOCHER	11	- Demande de Nantes Métropole de dénomination de la Ville de Nantes en commune touristique – Information.	(pages 56 à 60)
M. JOSSIC	12	- Ecole Supérieure des Beaux-Arts de Nantes Métropole – Modification des statuts – Approbation.	(pages 60 à 62)
M. BOLZER	13	- Transactions foncières diverses – Approbation.	(page 50)
M. BOLZER	14	- Personnel municipal – Adaptation du tableau des effectifs – Régime Indemnitare - Dispositions diverses – Approbation.	(pages 50 et 51)
M. LANNUZEL	15	- Dispositions relatives aux marchés publics – Fonctionnement et Travaux – Approbation.	(pages 62 et 63)
M. BOLO	16	- ACCOORD – Accueils de loisirs et séjours de vacances – Avenant n° 1 au contrat de délégation de service public – Approbation.	(page 63)
M. BOLO	17	- Individualisation de subventions avant le vote du Budget primitif 2011.	(pages 64 à 72)
M. BOLO	18	- Dispositions diverses à caractère budgétaire et financier – Approbation.	(pages 72 à 74)

SEANCE DU 4 FEVRIER 2011

La séance débute à 9 heures 15.

Elle est présidée par M. Jean-Marc AYRAULT.

Assisté de : M. RIMBERT, Mme CLERGEAU, M. ROBERT, Mme CHOQUET, M. LANNUZEL, Mme MEUNIER, MM. BOLO, BOLZER, Mme BOUFFENIE, M. JOSSIC, Mme ROLLAND, MM. DANTEC, REBOUH, NICOLAS, Mmes CHIRON, BOCHER, M. JUNIQUE, Mmes DANIEL, PADOVANI, HAKEM, PIAU, M. FRAPPIER, Mme SCILBO.

Sont également présents : M. VRAIN, Mme GUIBERT, MM. EVEN, CESTOR, MAZZORANA-KREMER, Mme MEYER, M. MOREAU, Mme CALLET-PELLEN, M. LE BRUN, Mme LEFEVRE, M. PLAZE, Mme BENÂTRE, MM. BRISSET, RICA, Mmes FEVRIER, SOTTER, LEFRANC, MM. MAGNEN, GACHET, MARTINEAU, Mmes TRICHET-ALLAIRE, NAEL, MÉNAA-WIEDMANN, MM. TAKOUDJU, AUGIER, ROLLAND, Mmes LE POMELLEC, JOZAN, VAN GOETHEM, M. GRELARD, Mme GARNIER, M. BAINVEL, Mmes LOIRAT, DIBON-POQUET.

Absents et excusés : Mmes TOUCHEFEU, BASSAL, MM. GUIN, ROMI, Mmes de OLIVEIRA, BARRE, M. BLINEAU.

M. le Maire informe ses collègues que Mme TOUCHEFEU a donné pouvoir de voter en son nom à Mme CLERGEAU, Mme BASSAL à M. DANTEC, M. ROMI à M. LE BRUN, Mme de OLIVEIRA à M. NICOLAS, Mme BARRE à M. GRELARD, M. BLINEAU à Mme LOIRAT.

Secrétaire

Mme CHIRON est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 4 FEVRIER 2011

I – 5

M. LE DEPUTE-MAIRE donne lecture de l'exposé n° 1, intitulé :

Conseil Municipal – Procès-verbal de la séance du 3 décembre 2010 – Approbation.

Mme LOIRAT, Conseillère municipale – Nous n'approuverons pas ce procès-verbal parce qu'il est incomplet, comme nous vous l'avons signalé : pages 10 et 11, les réponses de Monsieur le Maire et de l'un de ses adjoints, relatives à la suppression de la commission urbanisme et à la privatisation des missions d'urbanisme du Conseil municipal à des cabinets privés ne figurent pas à ce procès-verbal. Merci.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Excusez-moi ? Je n'ai pas entendu la fin.

Mme LOIRAT, Conseillère municipale – Nous ne l'approuvons pas parce qu'il est incomplet.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Ma question est simple. Si vous demandez une rectification, il peut y avoir eu une erreur...

Mme LOIRAT, Conseillère municipale – Je ne demande pas de rectification. On l'a déjà demandée, elle n'a pas eu lieu.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Non, mais c'est au Conseil qu'on le demande.

Mme LOIRAT, Conseillère municipale – On ne va pas demander de retaper les 65 PV !

M. LE DEPUTE-MAIRE – Ah bon, c'est comme vous voulez !

Le Conseil approuve (avis contraires de deux membres du groupe « Centre Démocrate », abstention du groupe « Ensemble pour Nantes »).

M. LE DEPUTE-MAIRE donne lecture de l'exposé n° 2, intitulé :

Conseil Municipal – Décisions prises en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales – Compte rendu.

M. BAINVEL, Conseiller municipal – Merci, Monsieur le Maire.

Sur ce deuxième dossier, trois questions. Trois sujets ont retenu notre attention.

Le premier concerne l'extranet citoyen, puisque nous apprenons que cet extranet citoyen, dans le cadre du nouveau dispositif des comités de quartier et du dialogue citoyen, a coûté la modique somme de 38 946,65 €.

Il faut quand même bien reconnaître que ce nouveau dispositif ne fonctionne pas très bien ; on n'est pas vraiment sur un système collaboratif ; on ne peut pas estimer qu'il y ait beaucoup d'échanges entre les différents membres, et des conseils de quartier, et des conseils thématiques. 39 000 € pour un dispositif qui ne fonctionne pas, cela nous paraît un peu cher ! Comment entendez-vous améliorer ce dispositif et faire en sorte qu'il fonctionne réellement et qu'il y ait un vrai dialogue qui se mette en place sur cet extranet ? Cela, c'était page 10.

Deuxième sujet, c'est page 13, sur les marchés pour la nouvelle formule du magazine municipal « Nantes Passion ». Est-ce que vous pouvez nous indiquer si des économies ont été réalisées par rapport à l'ancienne version ? Si oui, combien ? Et puis est-ce que vous pouvez nous expliquer comment on peut avoir des avenants de 50 %, de 19 %, qui représentent des

I – 6

sommes proches de 50 000 €, ce qui paraît assez important quand même ; qu'est-ce qui justifie qu'on ait des avenants aussi importants et que le marché initial ait été ainsi sous-estimé ?

Enfin, dernier sujet, je crois que c'est page 6, est-ce que vous pouvez m'expliquer quels sont les critères qui permettent à des artistes d'obtenir des ateliers d'artistes dans les locaux qui sont des locaux municipaux. Quels sont les critères pour les particuliers qui sont artistes ? Je vous remercie.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Monsieur Bolo.

M. BOLO, Adjoint – Je suis en mesure de répondre à la première question concernant l'extranet. C'est l'application tout à fait normale du budget que nous avons voté et des enveloppes prévisionnelles pour sa mise en place, son développement et son fonctionnement.

S'agissant de vos appréciations sur son fonctionnement, je vous en laisse la responsabilité, d'autant plus que comme l'évaluation est en cours et que nous allons en avoir le résultat dans les jours qui viennent, cela me paraît un petit peu prématuré. Ceci étant, s'agissant d'une expérimentation, qu'au terme de celle-ci on constate qu'il y ait des marges de progrès, cela ne me choque pas particulièrement. En tout cas, on est sur la continuité tout à fait normale de ce qui avait été prévu et annoncé, et naturellement puisque cet extranet fait l'objet d'une évaluation, celle-ci fera ensuite l'objet d'un débat et de mesures correctrices ou non, selon ses résultats. Donc tout cela est parfaitement suivi.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Monsieur Jossic.

M. JOSSIC, Adjoint – A propos des ateliers d'artistes, c'est simple, on a énormément de demandes ! On ne dispose pas de beaucoup d'ateliers dans le parc. Ce sont des ateliers qui sont bien sûr loués. Nous les réservons à des artistes professionnels en fonction d'une liste d'attente, mais surtout en l'occurrence - et je crois que c'est à cela que vous faites sans doute référence, le 11 rue Marmontel - il s'agit d'artistes qui ont reçu le Prix des Arts Plastiques de la Ville de Nantes – puisque vous voyez passer de temps en temps cette délibération. Ce Prix d'Arts Plastiques de la Ville de Nantes récompense et soutient le travail d'artistes par une bourse et par une exposition. Ces artistes sont souvent sortis de notre Ecole des Beaux-Arts et sont dans la professionnalisation. C'est une façon de les soutenir bien sûr. Ce sont des professionnels qui sont reconnus par leur ville, par un jury auquel j'appartiens mais dont je ne suis pas l'unique membre, évidemment : il y a des spécialistes dans ce jury.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Monsieur Bainvel, il y avait aussi un autre point que vous aviez évoqué concernant le magazine municipal. Je n'ai pas les chiffres, mais effectivement, cela s'est traduit par une baisse. Vous avez également posé des questions précises sur les avenants. Je suis incapable de vous répondre. Je m'engage à le faire dans les prochains jours, pour que vous ayez toutes les informations que vous souhaitez.

Le Conseil prend acte.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Nous allons passer à la suite de l'ordre du jour, en donnant la parole à Pascal Bolo pour la présentation de deux vœux qui vous sont soumis.

M. BOLO, Adjoint – La commission des vœux a été saisie de deux projets de vœux qu'elle a souhaité soumettre au Conseil municipal par le groupe majoritaire. Je vais vous donner lecture du premier.

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 4 FEVRIER 2011

I – 7

M. BOLO, Adjoint, donne lecture de l'exposé n° 2A, intitulé :

Vœu de soutien pour un processus démocratique en Tunisie et en Egypte.

Mme JOZAN, Conseillère municipale – Monsieur le Maire, mes chers collègues, évidemment aujourd'hui le consensus est large pour souhaiter l'arrivée d'une démocratie apaisée dans l'ensemble des pays qui sont encore sous des régimes autoritaires.

Tout le monde le sait, la démocratie permet la liberté que n'ont pas ces peuples, et en plus elle est généralement synonyme d'une plus grande facilité d'accès au développement économique pour tous. Ceci dit, ce vœu nous semble un peu péremptoire, un peu définitif et probablement un peu sûr de lui par rapport à la difficulté reconnue partout chez les professionnels, de la diplomatie sur un sujet aussi délicat.

Nous affirmons d'abord que les peuples ont le droit inaliénable et sacré de disposer d'eux-mêmes et que probablement les conseillers municipaux de Nantes doivent être réservés et ne pas forcément donner des conseils aux uns et aux autres.

La deuxième chose, ne soyons ni naïfs ni niais, ayons simplement, tout en souhaitant que cette transition se fasse de la façon la plus pacifique possible, ayons simplement le souvenir d'exemples comme l'Iran. Ecoutons également les experts et les habitants de ces pays qui sont réservés, prudents, qui, aujourd'hui, ont peur pour la plupart d'entre eux.

Enfin, et en dernier lieu, la référence à la Révolution de 1789 ne nous semble pas le meilleur modèle de transition pacifique et probablement aujourd'hui, au XXIème siècle, l'opinion publique internationale ne considérerait pas comme un succès des événements qui connaîtraient des épisodes de terreur pour se terminer par des empires peu démocratiques, reconnaissons-le. Donc une fois de plus, les vœux du Conseil municipal nous semblent un peu présomptueux.

Bien sûr, vous ne trouverez pas une personne, qui aujourd'hui ne souhaite pas que ces peuples trouvent la démocratie dont nous, nous bénéficions. Pour cette raison, nous nous abstiendrons.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Je vais proposer le vote de ce vœu en rappelant quand même que le sens de la proposition qui est à l'initiative de la Majorité, c'est d'adresser un message d'espoir en direction des peuples tunisien et égyptien et tous les peuples qui veulent d'ailleurs sortir de l'oppression, en disant très clairement – et je n'ouvre pas un débat mais je réponds indirectement à Madame Jozan et à d'autres – que les peuples arabes ont quand même le droit d'avoir accès à la démocratie et pas seulement le choix entre la dictature ou l'islamisme.

Ils ont bien le droit aussi, comme cela a été le cas dans le reste de l'Europe – cela nous rappelle notre propre histoire et pas seulement la Révolution de 1789 mais aussi le Printemps des peuples de 1848 – d'avoir cette espérance. Donc c'est le sens de ce vœu que je vous invite à voter.

Le Conseil approuve (abstention du groupe « Ensemble pour Nantes »).

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 4 FEVRIER 2011

I – 8

M. BOLO, Adjoint, donne lecture de l'exposé n° 2B, intitulé :

Vœu contre les suppressions de postes dans l'Education nationale.

Le Conseil approuve (abstentions du groupe « Ensemble pour Nantes » et d'un membre du groupe « Centre Démocrate »).

M. LE DEPUTE-MAIRE – Nous passons maintenant, Monsieur Bolo, au Débat d'Orientations Budgétaires.

M. BOLO, Adjoint, donne lecture de l'exposé n° 3, intitulé :

Débat d'Orientations Budgétaires pour 2011.

M. BOLO, Adjoint – Merci, Monsieur le Maire.

Vous le savez, mes chers collègues, compte tenu du contexte d'incertitude qui pèse sur les finances publiques locales – je rappellerai les réformes fiscales annoncées un petit peu à la va-vite, c'est le moins que l'on puisse dire – pour la première année, le vote du budget de la Ville de Nantes aura lieu en avril alors que, nous aurions dû déjà, dans un calendrier normal, pouvoir y procéder.

Cette décision a été prise dans l'intérêt des Nantais pour permettre d'ajuster notre budget à la réalité de nos finances, puisque le contexte d'incertitude qu'ont fait peser les dernières évolutions de la loi de finances et les dernières évolutions législatives, je le répète, ne permettait pas cette visibilité à l'échelle de l'agglomération mais également et en conséquence à l'échelle des communes.

En effet, la réforme de la taxe professionnelle bouleverse ce paysage de la fiscalité locale et à tout cela s'ajoute le manque de lisibilité sur les relations financières avec l'Etat. Ce n'est pas la première fois que je vous le dis - mais là cela s'aggrave chaque année - nous manquons de visibilité pour instruire, pour mettre en place des prévisions budgétaires et des stratégies budgétaires à long terme.

C'est également le cas de nos amis du Conseil général et du Conseil régional qui se trouvent dans des situations extrêmement défavorables, y compris pour leur capacité à nous assister parfois dans certains sujets et notamment dans certains sujets d'investissement.

Le contexte financier du budget 2011, vous le connaissez. C'est d'abord un budget de l'Etat placé sous le signe de la rigueur et des injustices puisque nous avons dans le contexte national une situation économique tout à fait dégradée. Le déficit public s'affiche, fin 2009, à près de 144 milliards d'euros, la dette publique est proche de 1 500 milliards d'euros et la hausse du déficit public est de nature, on le sait, essentiellement structurelle puisqu'à la croissance des dépenses publiques s'ajoute une baisse durable des prélèvements obligatoires avec notamment le maintien du bouclier fiscal ; et la Cour des Comptes a souligné le risque d'emballlement de la dette publique.

Il faut savoir - je crois que c'est au budget 2011 de l'Etat - que la charge de la dette devient le premier budget de l'Etat avant l'éducation, avant même d'autres grands postes importants traditionnels comme la défense. Les prévisions sont donc tout à fait alarmantes, à la fois sur le déficit public et sur la dette.

Le budget de l'Etat tente de réduire ce déficit en le plaçant à 6 % du PIB et en annonçant le respect de la norme des 3 % en 2013. Pour atteindre ces objectifs, il combine une baisse des

dépenses publiques dont on vient de voir les effets avec des choix faits notamment en matière d'éducation – nous venons de voter un vœu à ce sujet - et des suppressions de niches fiscales qui ne font pas porter l'effort sur les revenus et les personnes les plus favorisées, mais qui au contraire portent atteinte à certaines politiques volontaristes. Je pense notamment à des questions environnementales.

Et donc dans ce cadre-là, évidemment l'Etat, comme il le fait depuis plusieurs années, se retourne vers les collectivités locales en leur disant : « Vous devez vous serrer la ceinture. » et en leur imposant les mesures d'austérité renforcées pour les budgets locaux, le gel en valeur sur trois ans des concours financiers de l'Etat, l'évolution de la dotation globale de fonctionnement à 0,2 % soit une indexation largement en-deçà de l'inflation prévisionnelle, un écrêtement supplémentaire sur le complément de garantie et la suppression de principes d'indexation de la dotation forfaitaire relevant de la compétence du Comité des Finances Locales. Vous voyez, il s'agit d'un tableau général tout à fait désastreux, avec une baisse de 7,43 % des compensations servant de variables d'ajustement à la fameuse enveloppe normée.

Dans ce cadre-là, nous allons nous efforcer pour la construction du budget 2011, de tenir malgré tout le cap, en fonction de la prospective financière que nous avons déterminée en début de mandat. Nous allons essayer de tenir et également de réussir à tenir dans l'équité, la cohésion sociale, la dimension citoyenne, une politique de recherche d'économies et toujours une politique ambitieuse d'investissement et d'équipement.

Sur 2011-2014, le scénario retenu est le suivant : la maîtrise de la fiscalité avec une répartition plus équitable des impôts locaux - je ne reviens pas sur nos réformes en matière d'abattement - ; la stabilité, autant que faire se peut, du haut niveau d'épargne actuel ; la poursuite du désendettement sur la période 2008-2014 à hauteur de 6,8 millions par an et la mise en œuvre d'un programme d'investissement particulièrement ambitieux puisqu'il pourra atteindre aux alentours de 490 millions d'euros sur le mandat.

Nous maintiendrons un niveau élevé d'épargne de gestion en 2011 : on ne pourra pas faire mieux que la situation en 2010, c'est-à-dire 58 millions d'euros, ce qui est déjà tout à fait important.

En recettes de fonctionnement, nous avons pris en compte les coefficients d'actualisation des bases issus de la loi de finances et de la variation physique des bases ainsi que les dotations de l'Etat. Nous sommes dans une perte sèche d'un million et demi d'euros par rapport à 2010. Jusqu'ici, vous savez, je vous parlais de baisse des dotations de l'Etat en pouvoir d'achat, maintenant nous sommes arrivés depuis 2 ans, à des pertes sèches, des pertes nettes. En matière de fiscalité, nous nous sommes fixés l'objectif, que nous essaierons de tenir, de ne pas modifier nos taux cette année mais nous le reverrons au moment du budget.

Nous allons maintenir un niveau d'épargne de gestion de 58 millions, je le disais. Nous avons plutôt des bonnes nouvelles du côté des droits de mutation puisque le marché immobilier repart doucement mais repart quand même. Mais à l'inverse, la Ville devrait connaître une baisse de recettes sur la taxe d'électricité liée à la mise en conformité du régime des taxes locales au droit communautaire. Vous savez, il y a aussi des mauvaises nouvelles de ce genre qui arrivent même si ce sont sur des montants moins importants.

S'agissant de nos dépenses de fonctionnement, toujours pour maintenir ce niveau d'épargne de gestion aux alentours de 58 millions d'euros, nous projetons des dépenses maîtrisées du personnel à plus 2,6 % en net et la poursuite de la mutualisation à Nantes Métropole qui gère des budgets et des masses salariales sous couvert du statut de la fonction publique. 2,6 % quand on intègre le Glissement Vieillesse Technicité statutaire, c'est effectivement une maîtrise qui suppose que toute nouvelle création de poste sera compensée par des redéploiements internes.

I – 10

Les charges liées à la structure seront toujours contenues grâce notamment aux économies attendues sur les dépenses de fluides, encore faut-il que les prix des matières premières ne continuent pas à s'envoler parce que l'on aura du mal à tenir cela, malgré notre politique de maîtrise de l'énergie. Et nous aurons, dans les charges liées à l'activité, la montée en puissance des actions du secteur patrimoine et archéologie, avec l'inauguration du Mémorial, le démarrage des fouilles archéologiques, l'organisation des Assises Socio-culturelles et la généralisation de démarches participatives au travers du dialogue citoyen. Nous avons intégré tout cela dans une volonté de maîtrise des dépenses de gestion et de fonctionnement, mais nous maintiendrons notre soutien au tissu associatif avec une plus grande recherche d'efficacité dans l'allocation des subventions versées.

Par exemple, nous avons demandé à un certain nombre d'associations importantes, pouvant avoir des situations financières relativement confortables, de faire certains efforts parce que nos subventions n'ont évidemment pas vocation à constituer des réserves dans d'autres organismes.

En matière de recettes d'investissement, le fonds de compensation de la TVA est calculé dorénavant sur la base des dépenses d'équipement de l'année précédente. Naturellement, c'est plutôt une bonne nouvelle et comme c'est la seule de la part de l'Etat, il faut tout de même la signaler même si ce n'est pas une nouveauté.

Il y a également les différentes participations attendues de nos partenaires financiers : Département, Région, Etat et Europe – et là je ne vous cache pas que nous avons toujours de grandes inquiétudes sur la capacité de la Région et du Département à faire face, y compris à leur volonté de nous aider pour certains grands équipements. Concernant les emprunts nouveaux, le recours à l'emprunt sera limité pour respecter le niveau de désendettement prévisionnel qui est fixé à 6,8 millions pour l'année 2011.

Voilà ce que je pouvais souligner avec, pas pour mémoire parce que c'est quand même l'essentiel, à quoi tout cela va servir, à mettre en place de nouvelles actions :

- dans le secteur de l'éducation, la mise en œuvre de la grille tarifaire – je vous rappelle que nous l'avons votée – qui garantira une plus grande équité et pour laquelle nous nous sommes volontairement privés de ressources ;
- dans le secteur de la petite enfance, la création d'un guichet unique de l'information et de l'inscription, ce qui apportera un grand progrès par rapport à la situation actuelle ;
- dans le secteur de la jeunesse, l'organisation d'un nouvel événement en 2011 ;
- dans le secteur de la vie associative, la montée en puissance du centre de ressources associatives et l'organisation des Assises Socio-culturelles ;
- dans le secteur de la relation aux usagers, le lancement des « e-démarches », de l'e-administration à un niveau tout à fait important ;
- dans le secteur de l'archéologie et du patrimoine, je l'ai cité tout à l'heure ;
- dans le secteur culturel, le nouveau festival en direction des jeunes publics, petits et grands ;
- dans le secteur du handicap, le renforcement du fonctionnement du Conseil Nantais des Personnes Handicapées ;
- dans le secteur de l'action sociale et de l'insertion, la mise en œuvre de nouvelles offres de services : l'aide à la complémentaire santé, le projet de pass accès loisirs/sport et culture pour tous.

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 4 FEVRIER 2011

I – 11

Cela, c'est dans le fonctionnement et les services que nous offrons aux Nantais ; en matière d'investissement :

- dans le secteur de l'éducation, le lancement des travaux de construction du nouveau groupe scolaire de l'Île de Nantes et la livraison du groupe scolaire du Linot, de son extension ;
- dans le secteur de la petite enfance, le multi-accueil du Clos Toreau sera lancé ;
- dans le secteur sportif, toujours des réalisations de travaux de construction du nouveau gymnase dans le quartier de la Bottière, le terrain synthétique de la Gilarderie ;
- dans le secteur culturel, l'ouverture de la Fabrique au mois de septembre et le lancement des travaux du « Grand Musée d'Art » ;
- dans le secteur de la vie associative, la réhabilitation de la Maison des habitants et du citoyen de Bellevue ;

étant entendu que nous avons la ferme intention de tenir, comme depuis le début du mandat, l'enveloppe de 13 millions d'euros qui est tout à fait considérable pour le programme d'entretien durable du patrimoine de la ville dans tous les secteurs et dans tous les quartiers.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci, Monsieur Bolo. Vous êtes plusieurs donc je prends note...

Madame Loirat.

Mme LOIRAT, Conseillère municipale – Monsieur le Maire, mes chers collègues, le signal d'alarme de 2008 n'a pas été entendu, ni par l'Etat, ni par les collectivités locales. Il n'y a pas eu de changement de politique ni de paradigme ; les économies sur le superflu - nouvelle hausse des dépenses de gestion, subventions de fonctionnement, projets dispendieux - n'ont pas été faites.

Les collectivités locales se sont longtemps crues à l'abri mais la crise est communicative et elles sont donc aujourd'hui dans une grande difficulté financière. Vous dites que leur épargne sera touchée et l'effet de cascade qui s'enclenche et qui risque de provoquer un processus cumulatif d'accroissement de l'endettement du secteur public nous fait redouter le pire quant à leur capacité à faire face à la montée du chômage et en particulier celui des jeunes, à l'explosion de la demande sociale, au vieillissement de la population et en même temps à leurs engagements financiers pour payer, par exemple, l'aéroport à Notre-Dame des Landes. Je ne m'étendrai pas sur le sujet aujourd'hui qui n'est d'ailleurs que la face immergée de l'iceberg de tout un système qu'il faut changer. Donc, cela va faire mal en 2011 et encore pendant quelques années !

Le budget et les finances de la Ville de Nantes sont donc tellement incertains cette année que le vote a lieu en avril pour la première fois. Plus grave, les finances de la Ville sont tellement liées aux autres collectivités et à leurs choix qu'il en résulte une perte d'autonomie pour la Ville de Nantes quant à la maîtrise de ses finances. Et la Ville se retrouve à voter en avril son budget pour 2011 et tout cela pour quoi ? Pour un DOB où il n'y a rien de nouveau.

On apprend qu'il y aura deux livraisons en 2011 : celle du Mémorial à l'abolition de l'esclavage en septembre et à la rentrée, nous verrons l'ouverture de la Fabrique ; deux nouvelles maisons de quartier à Bottière-Chénaie et Malakoff mais sinon la masse salariale continue d'augmenter - on a même appris que M. le Maire avait une nouvelle conseillère média - ; disparition du budget logement ; suppression de la commission urbanisme alors qu'il y a tout un tas de chantiers dans Nantes en ce moment comme l'aménagement de l'Île de Nantes, par exemple. Rien sur les transports !

Vous nous présentez un DOB sans espoir, tout en austérité, sans créativité ni inventivité, un DOB qui manque de souffle et sûrement de temps disponible aussi, mais ceci impliquerait de renoncer à quelques mandats ou fonctions parfois dans la Majorité pour faire face à cette crise et relever les défis.

M. Bolo insiste cette année sur la dette de l'Etat tout en contestant la rigueur indispensable dans la dépense d'argent public et s'inquiète subitement des classes moyennes. Votre électorat aurait-il changé ? Auriez-vous oublié votre électorat traditionnel ou cherchiez-vous à capter un autre électorat, au risque de perdre le vôtre ?

La dette de la Ville de Nantes s'élève à 286,3 millions d'euros parmi lesquels 22 % de produits structurés. Vous avez signé une nouvelle charte de bonne conduite entre les banques et les collectivités et, je vous cite : « les banques Dexia, Société Générale, Crédit Agricole, Caisse d'Épargne et Banque Populaire se sont engagées à ne plus proposer des produits trop risqués ». Voilà un mot de trop qui contrairement à vous ne nous rassure pas du tout. Une nouvelle charte de plus suffira-t-elle à rembourser la dette et à protéger les finances de la Ville de Nantes ?

Ce DOB est déjà caduc puisque, Monsieur Bolo, vous venez de nous dire que vous ne confirmiez pas qu'il n'y aurait pas de hausse de taux et que vous reverriez cela au moment du vote du budget.

Et enfin, l'envoi des documents le vendredi soir, puis le lundi et enfin le mardi pour la première fois quelques heures avant la commission finances, en particulier les documents qui concernent les subventions témoignent du manque de respect de la Majorité pour les élus de l'Opposition. Vous nous répondez toujours que les documents n'étaient pas prêts et que c'est partout pareil, eh bien ceci montre à quel point vous faites de la politique comme les autres ! Merci.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Monsieur Bainvel.

M. BAINVEL, Conseiller municipal – Merci, Monsieur le Maire.

Alors que vous nous présentez les orientations budgétaires pour 2011, il nous semblait indispensable d'aborder dès maintenant, même si nous aurons l'occasion d'y revenir plus tard, le sujet du Carnaval de Nantes. Car évidemment, en dehors des questions de portage de cet événement, des questions de personnes, des questions de petite cuisine politicienne, il y a de nombreuses questions budgétaires qui sont posées derrière tout cela. Notre groupe est très attaché à cette manifestation culturelle, populaire et gratuite. Le Carnaval de Nantes participe d'ailleurs à la notoriété et à l'attractivité de notre ville.

Au moment de débattre du budget, nous vous demandons donc de nous expliquer, Monsieur Bolo, comment la Ville de Nantes a pu laisser filer ainsi le déficit du comité des fêtes, association organisatrice du Carnaval. Ces derniers jours, beaucoup de choses ont été dites mais, Monsieur Bolo, on ne vous a absolument pas entendu nous expliquer comment la Ville a pu laisser cette situation se mettre en place. Je vous rappelle, Monsieur Bolo, au cas où vous l'auriez oublié, qu'il s'agit d'argent public dans cette histoire.

Bien sûr, les comptes de l'association ont été validés et le déficit n'était pas caché, il existait bel et bien. Alors de deux choses l'une, Monsieur Bolo, soit la Ville de Nantes a réalisé des audits sur l'utilisation des subventions attribuées et alors il est urgent de revoir vos procédures si vous n'avez rien vu ou de nous expliquer pourquoi vous saviez, et vous n'avez rien dit, jusqu'à ces derniers jours. Soit, deuxième hypothèse, la Ville n'a jamais contrôlé le comité des fêtes. Et cela est non seulement grave mais extrêmement inquiétant sur la manière dont vous gérez les finances de notre collectivité ! Je le redis, il s'agit d'argent public, nous en sommes comptables et responsables.

I – 13

Qu'en est-il donc des autres associations ? Monsieur Bolo, comment un adjoint aux finances peut-il ne pas contrôler l'usage des subventions qu'il attribue ? Comment pouvez-vous être aussi laxiste dans la gestion de la Ville ? Je dois vous dire, qu'avec nos collègues du groupe « Ensemble pour Nantes », on comprend mieux comment la Ville de Nantes vient de se voir attribuer le titre de ville parmi les plus mal gérées de France, obtenu après une étude réalisée par un cabinet indépendant qui a mis en place des critères qui valent pour la totalité des villes de France, donc n'allez pas nous dire une fois de plus que les critères étaient défavorables à la Ville.

Tout cela pose un vrai problème. Comment expliquer qu'une association recevant plusieurs centaines de milliers d'euros par an peut en disposer sans aucun contrôle, ni a priori, ni a posteriori. Monsieur Bolo, je dois vous dire que dans n'importe quelle entreprise française, vous seriez renvoyé sur le champ pour incompétence !

Le temps du DOB vous oblige à répondre à toutes ces questions et ces questions vous obligent à revoir entièrement le dispositif de subventionnement. Il n'est jamais trop tard pour reconnaître ses erreurs. Depuis le début de ce mandat, nous demandons à ce qu'il y ait des critères objectifs, transparents, connus de tous pour la mise en place et l'attribution des subventions. Et nous demandons également que des contrôles réguliers soient effectués.

Enfin, est-ce que vous pouvez nous expliquer pourquoi, à plusieurs reprises ces derniers mois, ces dernières années, les carnavaliers ont demandé à être reçus en mairie ? Pourquoi n'avez-vous jamais donné suite à ces demandes ? Là encore, vous devez des explications, Monsieur Bolo et Monsieur le Maire.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci. Madame Jozan.

Mme JOZAN, Conseillère municipale – Monsieur le Maire, mes chers collègues, depuis quelques mois la Ville de Nantes collectionne des distinctions mais toutes ne bénéficient pas de la même propagande du service communication, même si celui-ci a été renforcé ces dernières semaines.

Ainsi, après avoir habilement récupéré le titre de « capitale verte européenne » décerné en réalité à l'ensemble des communes de Nantes Métropole, vous avez tenté de passer sous silence les titres de « capitale française des bouchons » et de « grande ville française parmi les plus mal gérées ».

D'après l'étude réalisée par l'agence française « Public Evaluation System », Nantes est en effet parmi les communes de plus de 100 000 habitants les moins bien gérées de France avec une note inférieure à 8 sur 20, la note la plus faible dans le domaine de la rigidité, c'est-à-dire les charges courantes rapportées aux recettes réelles de fonctionnement. Enfin, l'impact de la fiscalité directe de la Ville de Nantes est crédité également d'une note inférieure à 8 sur 20. Tant pis pour les contribuables.

Aujourd'hui, un geste du Gouvernement, une aubaine pour votre Majorité : on pourrait méditer cette formule. La Ville et l'agglomération ont donc décidé de débattre et de voter leur budget primitif au mois d'avril 2011, délai extrêmement tardif compte tenu de l'année budgétaire et aussi compte tenu de la situation financière des deux collectivités.

Pour les années 2010 et 2011, les collectivités territoriales et leurs EPCI à fiscalité propre peuvent en effet déroger à l'obligation qui leur est faite de voter les taux de taxes locales et leur budget primitif avant le 31 mars de chaque année. Cette prorogation ne constitue néanmoins qu'une dérogation facultative offerte exceptionnellement par l'Etat dans le cadre de la réforme des collectivités territoriales. De nombreuses collectivités ont cependant respecté les délais habituels : la Région des Pays de la Loire et le Conseil Général de Loire-Atlantique ont d'ailleurs voté leurs budgets, Monsieur Bolo.

Alors Nantes serait-elle une des seules collectivités à ne pas avoir les informations nécessaires pour l'élaboration de son budget ? A moins qu'en réalité, elle ne profite de cette aubaine pour attendre la fin des élections cantonales afin d'annoncer une hausse des impôts. M. Bolo vient de nous préciser qu'il ne pouvait pas s'engager sur les taux. Personne n'est dupe de cette manœuvre.

Mais revenons-en à l'année qui s'annonce. La situation économique est dégradée en raison de l'importance de la crise financière qui a frappé tous les secteurs économiques. Ne minimisons pas indéfiniment la grande réactivité du Gouvernement. L'investissement public a été conséquent, avec 14,4 milliards d'euros consacrés aux grands chantiers d'infrastructures, de constructions ou de rénovations lancés sur tout le territoire. Les collectivités locales ont été associées au chantier du plan de relance, grâce au versement anticipé du fonds de compensation de la TVA, vous le savez bien, par lequel la Ville de Nantes a obtenu 7 millions d'euros.

A l'époque, vous prétendiez que l'effort financier de l'Etat était insuffisant alors qu'aujourd'hui vous estimez qu'il a trop dépensé sans que localement vous n'entrepreniez vous-même aucun plan de relance. De même aujourd'hui, vous critiquez la dette du pays mais également les économies proposées. Il va falloir choisir une vision plus claire.

La politique du Gouvernement passe aujourd'hui par une profonde refonte de l'action des services publics. Ce service public a d'ailleurs progressé dans les territoires et en ce qui concerne les collectivités locales, la réforme a été débattue bien plus que n'importe quel dossier puisqu'il y a eu plus de 200 heures de débat au Parlement durant lesquelles d'ailleurs, de nombreux amendements ont été adoptés, y compris ceux venant de l'Opposition.

Vous rappelez indéfiniment que l'Etat se désengage, c'est-à-dire que vous confondez désengagement et mise en place d'économies. Ainsi, alors que l'Etat a vu ses recettes fiscales diminuer de 20 % en 2009, l'Etat a augmenté en 2010 son effort financier en faveur des collectivités locales puisque les concours financiers de l'Etat s'élèvent à 57 milliards d'euros. En prenant compte de la fiscalité transférée, l'Etat reste donc le premier contributeur des collectivités locales mais vous n'en serez jamais persuadé.

Vous nous répondez invariablement, Monsieur le Maire, que les collectivités locales initient 70 % de l'investissement public. Derrière ce chiffre, certes impressionnant, se cachent souvent des constructions trop somptueuses, des bâtiments publics plus luxueux que la conjoncture ne permet de s'en payer, des monuments mémoriaux en réalité trop chers, par rapport à ce que peut s'offrir une collectivité au vu de la situation des dépenses publiques dont nous sommes tous comptables.

C'est comme ce projet de CHU. Vous voulez poser votre griffe à coups de centaines de millions d'euros sur l'Ile de Nantes, de centaines de millions d'euros payés cette fois-ci par l'Etat ! Mais contrairement à ce que vous dites, Monsieur le Maire, et vous le savez bien, rien n'est définitivement acté. Nous devons d'ailleurs, avec Franck Louvrier, rencontrer Xavier Bertrand d'ici peu et cette fois le rendez-vous est fixé.

(Intervention inaudible d'un élu).

Mme JOZAN, Conseillère municipale – Ecoutez, si vous ne savez pas, lisez le journal !

M. LE DEPUTE-MAIRE – Mais... Je vous en prie, continuez, Madame...

Mme JOZAN, Conseillère municipale – Dans le même temps...

M. LE DEPUTE-MAIRE - C'est très intéressant, il faut donc qu'on vous écoute parce que c'est très intéressant et éclairant.

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 4 FEVRIER 2011

I – 15

M. BAINVEL, Conseiller municipal – Ecoutez donc, au lieu de lire, alors !

M. LE DEPUTE-MAIRE – N'hésitez pas à poursuivre. Allez-y !

Mme JOZAN, Conseillère municipale – Moi je ne vous dis pas cela quand vous parlez ! C'est la démocratie locale, ce n'est pas la peine de faire des vœux sur la démocratie dans les autres pays si dans un Conseil municipal on ne respecte même pas...

(Brouhaha dans la salle)

... Vous pouvez vous taire jusqu'à la fin de mon intervention et en tout cas ne pas vous moquer de nous sans arrêt !

M. LE DEPUTE-MAIRE – Madame, ne vous énervez pas...

Mme JOZAN, Conseillère municipale – C'est facile d'écrire des grands vœux pour la liberté ! On ne respecte même pas 10 minutes d'intervention ? Mais moi, je ne vous dis pas que vous parlez de façon peu intéressante ! Je ne vous ai jamais dit cela ! Je ne suis pas d'accord avec vous mais je ne me permettrai pas des attaques personnelles !

Alors, au lieu de faire des grands vœux sur le thème : « les autres, ils n'ont pas compris ! » et les peuples arabes ont bien le droit...

M. LE DEPUTE-MAIRE – C'est vrai qu'ici on est en Tunisie et en Egypte...

Mme JOZAN, Conseillère municipale – Mais non, mais nous, on a bien le droit à un minimum de respect ! Je n'ai jamais dit qu'on était en Tunisie ! Si chaque fois qu'on dit quelque chose, soit on est idiots, soit vous déformez nos propos, on ne va pas arriver longtemps à s'entendre ! D'ailleurs, on ne s'entend pas bien.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Non. Je ne le cherche pas non plus. Mais ce n'est pas la peine de vous énerver ! Comme vous avez été interrompue, j'ai simplement dit qu'il était souhaitable que vous puissiez continuer.

Mme JOZAN, Conseillère municipale – Non, non, non, non... pas du tout !

M. LE DEPUTE-MAIRE – Et j'ai ajouté, et j'ai ajouté – et je le pense – que c'était fort intéressant et éclairant ! Poursuivez.

Mme JOZAN, Conseillère municipale – D'ailleurs, cela vous éclaire de savoir qu'on a rendez-vous chez Xavier Bertrand. Finalement, c'est quand même un renseignement qui devrait vous éclairer.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Poursuivez, poursuivez.... Vous permettez que, puisque vous m'annoncez une information, je note qu'un parti politique, accompagné de quelqu'un de ce que l'on appelle « la firme » dans les soupentes de l'Élysée, est reçu avant le Maire de Nantes avec la Directrice générale du CHU, le Président de la commission médicale d'établissement...

Mme JOZAN, Conseillère municipale -... Que vous soyez vexé, c'est votre problème, ce n'est pas le mien !

M. LE DEPUTE-MAIRE – Non, Madame ! Je ne suis pas vexé ! Mais je suis indigné...

Mme JOZAN, Conseillère municipale – Si, vous êtes vexé ! Vous êtes horriblement vexé !

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 4 FEVRIER 2011

I – 16

M. LE DEPUTE-MAIRE - ...de la manière dont Sarkozy dirige l'Etat ! Tout simplement ! Et qu'il n'y a là rien de républicain, c'est une honte ! Vous devriez en être profondément gênée !... Maintenant, poursuivez.

Mme JOZAN, Conseillère municipale – Monsieur le Maire, après avoir subi cette engueulade, je vous rappellerai qu'un Conseiller régional et une Conseillère municipale qui s'intéressent à un dossier qui va quand même être primordial pour la Ville de Nantes...

M. LE DEPUTE-MAIRE – Continuez, continuez !

Mme JOZAN, Conseillère municipale - ...ont le droit d'avoir étudié le dossier et ont le droit aussi de constater que le Maire qui, pourtant est un grand personnage, est très vexé de ne pas avoir obtenu de rendez-vous. C'est tout !

M. LE DEPUTE-MAIRE – Madame, je ne suis pas vexé !

Mme JOZAN, Conseillère municipale – Mais vous pouvez hurler, on a l'habitude de se faire engueuler ici, cela ne me touche absolument pas !

M. LE DEPUTE-MAIRE – Madame Jozan...

Mme JOZAN, Conseillère municipale – Vous me dites que ce n'est pas intéressant mais je vois que cette information vous a quand même beaucoup intéressé !

M. LE DEPUTE-MAIRE – J'ai dit que c'était intéressant, au contraire, et qu'il fallait continuer pour nous éclairer !...

Mme JOZAN, Conseillère municipale – Voilà, voilà... Eh bien, on va vous éclairer !

M. LE DEPUTE-MAIRE - ... Et que votre conception de la République et celle de M. Sarkozy au pouvoir - on voit les dégâts que cela fait - ce n'est pas la mienne. Et ce n'est pas celle, j'en suis sûr, d'une majorité de Nantaises et de Nantais !

Vous pouvez faire ce que vous voulez, vous pouvez faire des petites manœuvres politiciennes de bas étage, moi cela ne me gêne pas ! Je vais vous dire franchement, cela me laisse totalement indifférent !...

Mme JOZAN, Conseillère municipale – Mais pas froid en tout cas, ni calme. Ni calme, ni froid, ni calme ni froid !...

M. LE DEPUTE-MAIRE – Je me dis que par rapport aux causes que je défends et qui sont celles de l'intérêt général, vous, vous défendez autre chose. Vous êtes déjà dans la campagne présidentielle, on verra bien le résultat...

Mme JOZAN, Conseillère municipale – N'importe quoi ! Mais n'importe quoi !

M. LE DEPUTE-MAIRE - ...En tout cas, continuez parce que je pense que vous ne vous rendez même pas compte de ce que vous avez fait...

Mme JOZAN, Conseillère municipale – Non, même pas compte !

M. LE DEPUTE-MAIRE - ...parce que cette information que vous donnez...

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 4 FEVRIER 2011

I – 17

Mme JOZAN, Conseillère municipale – D'avoir osé prendre un rendez-vous chez un Ministre ? Je ne me rends même pas compte !

M. LE DEPUTE-MAIRE – Vous en avez parfaitement le droit...

Mme JOZAN, Conseillère municipale – Oui.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Simplement je vous rappelle qu'il y a des institutions...

Mme JOZAN, Conseillère municipale – Oui.

M. LE DEPUTE-MAIRE - ...et que ces institutions doivent fonctionner et doivent être respectées !

Mme JOZAN, Conseillère municipale – Tout à fait.

M. LE DEPUTE-MAIRE - ...et que vous ne vous êtes pas rendu compte, à travers les déclarations que vous avez faites à la presse, des dégâts que vous avez faits contre votre propre cause...

Mme JOZAN, Conseillère municipale – Mais c'est n'importe quoi !

M. LE DEPUTE-MAIRE - ...dans le milieu de l'hospitalisation, dans le monde médical de l'hôpital. C'est une catastrophe pour vous ! Je tenais à le dire.

Mme JOZAN, Conseillère municipale – Et pour vous, pour vous, pour vous !

M. LE DEPUTE-MAIRE – ...parce que moi, je n'ai aucun intérêt dans cette affaire...

Mme JOZAN, Conseillère municipale – Aucun, aucun...

M. LE DEPUTE-MAIRE - ...sinon la défense de l'intérêt général. Et là, on est dans les manœuvres politiciennes de bas étage. Vous vous êtes fait du tort, vous ne pouvez pas vous imaginer à quel point !

Mme JOZAN, Conseillère municipale – Non, je ne peux pas.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Alors, continuez à vous faire du tort, Madame Jozan !

Mme JOZAN, Conseillère municipale – Monsieur le Maire, j'aimerais quand même que le ton baisse parce que je ne vois pas, à part votre vexation tout à fait manifeste, je ne vois pas le tort que j'ai eu de prendre un rendez-vous, après le flou artistique de vos débats et de votre façon de nous dire : « on fait un débat sur l'Ile de Nantes, on n'invite que les gens qui sont pour »...

Vous n'avez pas répondu à nos questions. Vous êtes d'un mépris insensé ! Il n'y a aucune faute pour un Conseiller municipal et un Conseiller régional d'aller chercher les informations à leur source ! Je sais...

M. LE DEPUTE-MAIRE – Madame, je ne vous ai pas parlé de vous...

Mme JOZAN, Conseillère municipale – Ah bon, vous ne m'avez pas parlé... ?

M. LE DEPUTE-MAIRE – Je ne vous ai pas parlé de vous. Je vous ai parlé du Ministre de la Santé, des Affaires sociales, Monsieur Bertrand, qui se comporte non pas comme un Ministre de la République, mais c'est vrai que les Ministres de la République en ce moment, on le voit avec la Ministre des Affaires Etrangères, ne se comportent pas en républicains !...

Mme JOZAN, Conseillère municipale – Je l'attendais ! Cela faisait longtemps...

M. LE DEPUTE-MAIRE – Tout simplement ! Je n'ai pas plus à dire, c'est largement suffisant et chacun jugera...

(Intervention inaudible d'un élu).

Mme JOZAN, Conseillère municipale – C'est vrai qu'au Parti Socialiste, on ne va jamais en Tunisie !

Dans le même temps - on va continuer, enfin on va essayer de continuer – la vision de gauche de la gestion publique conduit toujours à plus d'impôts. Au dernier Conseil municipal, Monsieur le Maire, vous nous aviez dit – et d'ailleurs ce n'est pas dans le PV – que vous vous engagiez à ne pas augmenter les impôts d'un chiffre supérieur à deux chiffres. Aujourd'hui, M. Bolo nous dit qu'effectivement on ne peut pas s'engager sur les augmentations de taux. On a bien compris.

La seule chose, c'est qu'il faut bien savoir qu'avec la taxe foncière que l'on a aujourd'hui à la Ville de Nantes, il n'est sans doute pas très intéressant pour des propriétaires qui ne sont pas riches, de rester à l'intérieur de la ville, mais c'est sans doute là aussi une curieuse vision de la mixité sociale.

Toujours plus de dépenses de personnel, là-dessus, le consensus est général. Dans les collectivités de gauche, le dérapage ce sont les dépenses de personnel avec, on le sait, une masse de fonctionnaires qui augmente sans arrêt. La fonction publique territoriale a augmenté entre 2007 et 2008 de 3,9 %. Dans le même temps, la fonction publique d'Etat n'augmentait que de 1 %. Cela revient d'ailleurs à aggraver dangereusement des déficits publics sans améliorer la qualité des services.

La poursuite du désendettement de la Ville s'est faite au détriment de la Communauté Urbaine, nous l'avons déjà dit, mais vous continuez à vous en gargariser. Cette maîtrise se fait au détriment de graves tensions sur l'équilibre de Nantes Métropole.

L'investissement annoncé est au même niveau qu'au mandat précédent et on peut donc regretter qu'aucun fléchage n'ait été fait en direction de la relance. La situation de Nantes n'a rien de merveilleux, contrairement à ce que vous dites et on peut noter par exemple que la Ville de Bordeaux investit 10 millions d'euros en plus, tout en réduisant davantage sa dette.

La Ville de Nantes ne semble pas participer à l'effort national de réduction des dépenses publiques. Et vous le savez, beaucoup de déficits existent à cause du fonctionnement, dans un grand nombre d'organismes – on va voir d'ailleurs ce qui va se passer avec l'ONPL - avec le bras de fer - étant donné qu'il y a quand même encore aujourd'hui un déficit structurel de 70 millions d'euros. Et là-dessus, contrairement au discours que vous tenez à l'extérieur, vous tenez un discours comme la droite c'est-à-dire que le bras de fer avec les salariés est digne d'un bras de fer tenu par la droite. Donc là aussi, deux poids, deux mesures.

Aujourd'hui, on peut dire qu'il est en notre devoir de vous interpeller à la veille d'un budget qui sera sans doute en droite ligne des orientations débattues aujourd'hui. Merci, Monsieur le Maire.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Monsieur Augier.

M. AUGIER, Conseiller municipal – Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, ce sera une intervention peut-être un peu plus sereine, plus apaisée mais enfin sur des sujets qui méritent aussi que l'on s'y arrête.

Sur le chapitre de la politique culturelle, je ne reviendrai pas sur les objectifs, les enjeux et les principaux projets d'investissement pour 2011. En effet, les intentions affichées correspondent dans l'ensemble à ce que les Nantais sont en droit d'attendre de la part de la Ville. Celle-ci tend d'ailleurs à se montrer plus exigeante, à juste titre, vis-à-vis des interlocuteurs culturels qui avaient pris l'habitude de faire des déficits. Je pense en particulier au festival « Juste pour rire », aux « Trois Continents » et au comité des fêtes dont on reparlera probablement tout à l'heure.

Par contre, pour ce qui concerne le chapitre archéologie et patrimoine, même si les intentions affichées sont elles aussi louables, comme le sont les sondages archéologiques initiés depuis peu quartier Bouffay, il faut aller plus loin. Par exemple, être capable d'initier des fouilles archéologiques avant de choisir le programme d'aménagement pour profiter de l'existant afin de le valoriser aux yeux des Nantais.

Il faut aussi, bien sûr, envisager de continuer dans cette voie de façon à empêcher qu'un promoteur, comme cela a été le cas, récemment, qui a défrayé la chronique, puisse continuer des travaux malgré les injonctions qui lui ont été tardivement envoyées.

Ce service de la direction du patrimoine et de l'archéologie devrait travailler en concertation avec les associations et les personnalités qualifiées qui s'investissent dans les domaines du patrimoine et de l'archéologie. Il est paradoxal que ce soient ces associations qui sensibilisent par leurs actions les Nantais au patrimoine. Je pense par exemple à la passionnante conférence organisée par l'une d'elles avec le chef du département histoire et archéologie de Paris, en même temps que secrétaire général de la commission du vieux Paris.

Enfin, il n'est pas normal que la direction du patrimoine n'ait pas tiré la sonnette d'alarme dès 2008 pour sauver le couvent des Cordeliers. En effet, c'est une réflexion d'ensemble qui doit être entreprise sur ce domaine. Au fond, on a là un îlot qui comprend, non seulement les trois chapelles, mais aussi l'école Saint-Pierre qui est à vendre et des bâtiments diocésains qui sont, les uns et les autres, tout à fait intéressants du point de vue de notre patrimoine archéologique et même de notre patrimoine architectural médiéval. On se trouve là devant, à mon avis, une nécessité de réfléchir pour envisager la création d'un square de centre-ville qui pourrait avoir pour objectif justement d'utiliser, de valoriser cet ensemble qui est absolument unique, qui se trouve à deux pas d'ici.

Comme d'ailleurs, on aurait pu attendre du service du patrimoine et de l'archéologie qu'il donne un coup de pouce à la restauration de tout l'ensemble des immeubles du XVIII^{ème} siècle qui sont situés rue Saint-Vincent en face de la Mairie, qui attendent toujours que son propriétaire, qui est la Ville, prenne les mesures nécessaires pour éviter qu'ils ne s'effondrent faute de travaux d'entretien.

Tous ces dysfonctionnements devraient nous imposer une réflexion sur le travail et les méthodes de fonctionnement de la direction du patrimoine et de l'archéologie. Il faut au minimum l'ouvrir en direction de personnalités qualifiées, réfléchir à une réorganisation de ce service et surtout qu'elle remplisse réellement sa mission de protection du patrimoine et de l'archéologie. Je vous remercie.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci, Monsieur Augier. Monsieur Even.

M. EVEN, Conseiller municipal – Monsieur le Maire, mes chers collègues, l'Etat s'est lancé, sous l'impulsion du Gouvernement, dans une politique d'austérité qui touche aussi les classes moyennes. La chasse aux niches fiscales a épargné la plus importante d'entre elles, le bouclier

fiscal. On parle de le supprimer, oui, mais dans le cadre d'un paquet fiscal qui comprendrait également la suppression de l'impôt de solidarité sur la fortune. C'est une erreur en période de crise où la seule chose qui croît, c'est la dette. Je parle de la dette de l'Etat.

Il s'agit d'un cadeau fait aux ménages les plus aisés, ceux qui par définition en ont le moins besoin ou n'en ont pas besoin. Le bouclier fiscal coûte 680 millions d'euros par an tandis que l'ISF a rapporté en 2010, 4,46 milliards selon les estimations du Ministre en charge, du Ministre du budget, publiées en janvier. Nous sommes même au-delà de l'erreur car supprimer l'ISF serait une véritable provocation. Cette décision rejaillirait mécaniquement sur les collectivités territoriales et donc sur leurs investissements et leurs politiques publiques.

Cette année, plus encore que les années précédentes, les choix fiscaux du Gouvernement tendent la situation budgétaire des collectivités locales. La Ville de Nantes s'est armée, depuis plusieurs années, pour faire face à cette situation. Nous avons su maîtriser les dépenses de fonctionnement notamment en modérant l'augmentation de la masse salariale. Nous avons également su gérer notre budget avec dynamisme et prudence. Notre endettement continue à diminuer, cela nous a permis d'économiser 300 000 € de frais financiers, ce n'est pas rien, pour la seule année 2009.

Le désendettement, c'est-à-dire la diminution du stock de dettes au 31 décembre prochain est un des points forts des orientations présentées tout à l'heure par Pascal Bolo. C'est vraiment un point fort.

En matière financière comme en matière budgétaire, rien n'est jamais écrit ou acquis. C'est le travail quotidien des fonctionnaires sous la conduite des adjoints au Maire dans les services financiers et ceux des ressources humaines qui permet d'obtenir ce résultat. Les dépenses de personnel représentent en effet 50 % du budget de fonctionnement et elles augmentent mécaniquement d'une année sur l'autre, chacun le sait. Nous pouvons les maîtriser par une gestion rigoureuse, je me répète un peu mais c'est important de le dire.

Dans son rapport, Pascal Bolo expliquait comment on parvenait à ce résultat mais il donnait un exemple simple, page 12, - j'ai relevé - : « l'utilisation des agents en reclassement ou en redéploiement pour faire face à un pic d'activité ». Ce n'est qu'un exemple. Cette rigueur gestionnaire, traduction d'une volonté politique qui nous permettra, qui va nous permettre puisqu'on est déjà en 2011, de continuer à investir et de maintenir nos taux d'imposition à un niveau le plus proche possible du niveau actuel.

En 2011, nous ne consacrerons pas moins de 77 millions d'euros en investissement.

Sans compter les reports de crédits, c'est-à-dire les restes à réaliser dans la section d'investissement du budget 2010. En 2011, on n'aura jamais autant investi à Nantes. Ces investissements, nous les ferons dans tous les domaines, Pascal Bolo nous les a détaillés et j'ai simplement relevé, parce que cela nous semble important, qu'il y a d'abord l'éducation, des dépenses pour l'avenir avec la construction du groupe scolaire Aimé Césaire et l'extension de l'école Henri Bergson ; il y a aussi la petite enfance, c'est ainsi que nous restructurons le multi-accueil Michelet et en construisons un nouveau au Clos Toreau.

A ce sujet, je parle de la petite enfance, nous subissons déjà de plein fouet le contrecoup de la volonté du Gouvernement de mettre brutalement un terme à la scolarisation des enfants de moins de 3 ans alors que la demande est pourtant extrêmement importante dans notre région.

En définissant des orientations budgétaires, nous posons un acte politique et transmettons un message à la population, celui du refus de la fatalité. Monsieur le Maire, mes chers collègues, je vous remercie pour votre attention.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci, Monsieur Even. Monsieur Brisset.

I – 21

M. BRISSET, Conseiller municipal – Monsieur le Maire, mes chers collègues, j'ai entendu un certain nombre d'analyses toutes plus pessimistes les unes que les autres, l'une de nos collègues nous ayant fait part de l'absence d'espoir que présentait ce DOB.

A l'opposé, je voudrais simplement revenir sur quelques éléments factuels et en particulier noter à quel point l'ensemble de notre collectivité me semble mobilisé pour une gestion active et efficace de sa dette, à tel point que nous faisons passer cette année notre capacité d'autofinancement de 5,4 ans à 4,5 années sur ce seul exercice.

Et cette gestion active et efficace s'appuie donc en particulier sur deux points, elle permet en particulier d'avoir des emprunts diversifiés mais sécurisés, elle permet de rembourser par anticipation certains de nos emprunts à des conditions particulièrement intéressantes ou en renégociant avantageusement les conditions.

Notre collègue Pascal Bolo l'a rappelé également, depuis le début du mandat en 2008, la réduction de la dette est fixée à un prévisionnel de 48 millions d'euros, soit une moyenne de presque 7 millions d'euros par an.

D'autant que cette année nous devrions atteindre un niveau de dépenses d'équipement particulièrement important. On a noté que 440 à 490 millions d'euros étaient prévus sur l'ensemble du mandat. Je note des dépenses d'équipement d'un volume de 77 millions cette année, un volume qui n'a jamais été atteint, me semble-t-il et ce, d'autant que dans ce même contexte, la Chambre Régionale des Comptes – je l'ai noté dans son dernier rapport 2010 – salue la bonne gestion des collectivités locales de la région et de la mairie en particulier.

Alors, de ces différents constats, de cette réduction de la dette, de ce programme d'investissement ambitieux avec une enveloppe particulièrement importante et soutenue, je conclus que les finances de la Ville de Nantes sont en bonne santé contrairement à ce que j'ai pu entendre et devraient nous permettre d'investir au service des Nantais. C'est une volonté politique forte que je tiens à saluer et pour ces raisons, je suis favorable aux orientations qui nous sont proposées. Merci, Monsieur le Maire.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci, Monsieur Brisset. Madame Benâtre.

Mme BENÂTRE, Conseillère municipale – Monsieur le Maire, chers collègues, fin septembre 2010, le Gouvernement avait « annoncé la couleur ». Au prétexte d'enrayer la dégradation des finances publiques, la loi de finances 2011 devait opérer une réduction drastique du déficit public. Nous y sommes : baisse des crédits, coupes massives dans les effectifs des fonctionnaires, gel des dotations aux collectivités locales.

Au nom du déficit, le budget 2011 frappe fort sur les missions publiques mais épargne les cadeaux aux plus riches. Les dépenses de fonctionnement et d'intervention à tous les niveaux de l'Etat sont sérieusement rabotées.

La fonction publique connaîtra cette année une « hémorragie » de 31 628 temps pleins venant s'ajouter aux 100 000 postes perdus entre 2007 et 2010. De tous les Ministères, l'Education est le plus touché avec une perte de 16 000 postes. Les crédits sont revus à la baisse pour une série de missions de l'Etat, moins 4,4 % pour l'écologie, moins 3,6 % pour l'agriculture, moins 2,6 % pour la Ville et le logement, moins 1,6 % pour la solidarité et insertion.

Les collectivités locales, pourtant garantes de nombreux services à la population et à l'origine de 73 % des investissements publics, sont durement frappées puisque la loi de finances prévoit le gel des dotations de l'Etat. Autant de choix justifiant les craintes formulées par de nombreux économistes, cette rigueur risque de « plomber » la relance de l'activité économique.

Enfin, la suppression de la taxe professionnelle qui coûtera 11 milliards par an et l'instauration de la contribution économique territoriale se traduira concrètement pour les collectivités locales, par une fiscalité locale en grande partie assise sur les ménages.

C'est dans ce contexte incertain et dangereux que nous débattons des orientations budgétaires 2011 de la Ville. Les élus communistes partagent la volonté affichée de maintenir une fiscalité équitable et maîtrisée en renforçant une politique d'abattement favorable aux familles les plus modestes.

Nous sommes dans le même temps favorables au maintien d'une capacité d'investissement permettant la programmation pluriannuelle des investissements découlant des engagements pris par notre Municipalité devant les Nantais en 2008.

Ce n'est certainement pas au moment où l'Etat se livre à un « dépeçage » des services publics qu'il faut baisser la barre. La réponse aux besoins de la population d'accès aux loisirs, au sport et à la culture nécessite un effort d'équipement que la présente orientation budgétaire permet.

Deux observations cependant : à l'opposé des orientations gouvernementales, les collectivités ne doivent pas cultiver le dogme de non-endettement. Le recours à l'emprunt sur des produits sains nous paraît une solution envisageable. Cela renforce d'ailleurs l'exigence que nous formulons de constitution, au plan national, d'un véritable pôle public financier pour ne pas laisser les collectivités en tête-à-tête avec des banques, instrument de la financiarisation de l'économie.

Enfin, s'agissant des dépenses de fonctionnement, nous voulons une nouvelle fois attirer votre attention sur le risque que représentent les objectifs d'optimisation ou d'adaptation aux besoins du service public s'ils devaient conduire à une réduction des moyens en matière de personnel notamment. Outre la mission sociale qu'une collectivité doit avoir en période de crise, nous devons donner au service public les moyens d'un déploiement à la hauteur des enjeux.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci, Madame Benâtre. Monsieur Gachet.

M. GACHET, Conseiller municipal – Monsieur le Maire, mes chers collègues, difficile de commenter ce Débat d'Orientations Budgétaires – mais aussi de commencer mon intervention – sans mentionner la raison qui entraîne ce retard au calendrier, à savoir le désengagement de l'Etat dans son soutien vis-à-vis des collectivités malgré les dires de Madame Jozan, qui fait peser sur nos concitoyens la menace de lendemains qui déchantent.

Difficile aussi de passer sous silence la suppression de la taxe professionnelle et son remplacement par un système bancal, panier fiscal un peu fourre-tout de recettes basées sur des conjectures économiques aussi fantaisistes qu'hasardeuses. Cette réforme se traduira par un probable impôt supplémentaire qui sera supporté par les Nantais.

Bien des incertitudes persistent donc, incertitudes qui ne nous permettent pas d'appréhender sereinement la construction du budget 2011. Nos ressources financières, comme toutes les ressources, sont rares et il faut les utiliser judicieusement. Si la nécessité d'investir fait sens, celle de la pertinence de nos investissements le fait encore plus.

Il s'agit avant tout de réfléchir aux bénéfices que l'on peut tirer d'un investissement grâce aux nouvelles dynamiques économiques, sociales ou culturelles qu'il engendre ou grâce aux diminutions des dépenses qu'il permet. A ce propos, on peut par exemple citer l'action municipale remarquable pour l'isolation des équipements bâtis qui a permis de faire des économies conséquentes sur la facture énergétique et la facture d'eau depuis 2008.

I – 23

En 2011, Nantes continuera d'être un exemple reconnu pour son sérieux et sa motivation à réaliser des économies d'énergie, autant de qualités récompensées par le label Cit'ergie décerné récemment à la Ville de Nantes. Ce label doit d'ailleurs renforcer notre détermination à construire des bâtiments basse consommation pour lutter contre la précarité énergétique.

Que recherche-t-on en investissant ? Avant tout à traduire en actes un projet politique. Notre projet comporte d'abord une logique de solidarité. La solidarité n'est pas un vain mot quand on parle du Débat d'Orientations Budgétaires, surtout au regard des actions qui seront menées en 2011 par la Ville de Nantes. Je ne citerai pour exemple que la refonte de la grille tarifaire des accueils périscolaires qui permet de combler un peu l'écart entre les familles les plus aisées et celles qui le sont moins. Certes, cela se chiffre par un manque à gagner pour la Ville, mais qu'est-ce que cela représente au regard du gain social qu'entraîne une telle mesure ?

Nous nous félicitons également de la gestion active de la dette dans ce budget. Alors que la dette de l'Etat français explose, la dette de la Ville de Nantes continue d'être résorbée sans que cela se fasse au détriment des investissements et des Nantais.

Ces investissements, nous les voulons éthiques et responsables avec l'aide des partenaires financiers de la Ville de Nantes et à cet effet une charte de bonne conduite entre les collectivités locales et les établissements bancaires, a été signée en 2009. Néanmoins, nous devons être plus exigeants encore sur le plan éthique en veillant à ne pas établir de relations financières avec des banques entretenant des liens avec des paradis fiscaux. L'hypothèse du vote d'une délibération allant dans ce sens, comme l'a fait le Conseil régional d'Ile de France et s'apprête à le faire le Conseil régional des Pays de la Loire, serait un acte politique fort.

Notre projet comporte également une volonté de nous projeter dans l'avenir avec une politique culturelle ambitieuse et audacieuse qui vise à ce que chaque citoyen ait accès à la culture de son choix, au plus près de chez lui, sans être focalisé sur la question de l'attractivité à tout prix de notre territoire.

Une telle visée à notre époque doit aussi et avant tout avoir pour ambition de préparer un avenir durable pour ses habitants et son territoire. L'investissement d'une ville comme Nantes en matière de développement durable, par la préservation d'espaces naturels, le développement des jardins familiaux, la promotion des énergies renouvelables peut contribuer, grâce à sa politique volontariste d'achat durable, à l'émergence de nouvelles filières économiques comme celle de l'agriculture bio ou celle qui concerne les acteurs du bois éco-certifié.

Parce que nous sommes également préoccupés par la gestion économe de nos ressources, nous profitons de ce débat pour faire des propositions sur le budget de fonctionnement. La logique de mutualisation entre la Ville de Nantes et Nantes Métropole doit nous permettre de faire des économies d'échelle pertinentes. A titre d'exemple, nous proposons de revoir notre parc automobile afin de déterminer le nombre de véhicules indispensables au bon fonctionnement des services.

Les véhicules usagés devront être systématiquement remplacés par des véhicules propres et économes en énergie. Nous montrerons ainsi notre détermination à mettre en œuvre les préconisations du plan climat territorial adopté par Nantes Métropole.

Ce budget 2011 est un budget financièrement responsable dans un contexte difficile. Néanmoins, rien ne nous empêche de continuer à dessiner les contours de la ville durable pour le quotidien des Nantais, en mettant l'accent par exemple sur les aménagements de la voirie qui facilitent les déplacements des piétons, des personnes à mobilité réduite et des cyclistes.

A nous d'être inventifs car s'il existe une ressource inépuisable, c'est bien l'imagination. Je vous remercie de votre attention.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci, Monsieur Gachet. Madame Sotter.

Mme SOTTER, Conseillère municipale – Monsieur le Maire, mes chers collègues, disons-le tout de suite, mon collègue et moi-même sommes satisfaits de l'orientation budgétaire annoncée. Les dépenses d'investissement prévues permettent de soutenir le dynamisme économique, social et culturel de notre ville, sans pour autant faire peser sur les ménages et en particulier sur les classes moyennes, la charge du désengagement financier de l'Etat.

Et pourtant, établir un budget 2011 juste et équitable en poursuivant nos efforts d'investissement et en ayant toujours à l'esprit le souci de poursuivre notre désendettement, et ce sans augmenter la pression fiscale sur les ménages...

(Mme Sotter n'a plus de voix).

...

M. LE DEPUTE-MAIRE – On va donner la parole à Marie-Françoise en attendant. Marie-Françoise Clergeau puis Jeanne Sotter ensuite.

Mme CLERGEAU, Adjointe – Monsieur le Maire, mes chers collègues, dans ce contexte troublé où l'on entend parler de suppressions de postes ou de crédits au titre de la fameuse RGPP, de l'intérêt d'instaurer une TVA sociale ou encore d'un prochain « big-bang » fiscal, il est difficile d'y voir clair pour les particuliers, les acteurs du territoire mais aussi pour les collectivités locales. Et nous l'apprenons tous les jours – je pense notamment aux incertitudes qui pèsent sur les crédits que l'Etat alloue à l'association « d'une rive à l'autre » qui œuvre à l'éradication des violences sexuelles – et je ne parle que des exemples dont la presse se fait l'écho cette semaine.

Du point de vue des collectivités locales et de leurs activités, je ne citerai que les conséquences qu'auront les suppressions de postes dans l'éducation nationale et la déscolarisation des moins de 3 ans sur le budget de la petite enfance ou encore les incertitudes quant aux dotations de l'Etat qui nous ont obligés à reporter le DOB en février.

Je me permets, Monsieur le Maire, d'évoquer également les désengagements de l'Etat dans les secteurs de la justice, de l'administration pénitentiaire ou des forces de l'ordre qui en ont assez de servir de boucs émissaires.

Le contexte est incertain et la reprise tant annoncée par le Gouvernement tarde à se concrétiser. Il nous faut donc tenir la barre et préparer l'avenir. C'est en ce sens qu'ont été élaborés les documents d'orientations budgétaires que nous a présentés notre collègue Pascal Bolo.

C'est presque devenu un lieu commun de nos DOB depuis 2008, mais il faut le souligner, Nantes est une collectivité bien gérée. Nous désendettions la collectivité plus rapidement que prévu grâce à une gestion active de la dette et à un portefeuille d'emprunts sécurisé.

Nous maintenons un haut revenu d'épargne, gage de notre capacité d'autofinancement et enfin nous poursuivons un programme ambitieux d'investissements. Ainsi, 2011 verra le début des travaux du gymnase Bottière-Chénaie ou encore la livraison du terrain synthétique de la Gilarderie et du pôle cycles des Basses-Landes, pour ne parler que du secteur des sports dont j'ai la charge.

Notre mandat sera marqué par la remise en cause de l'autonomie fiscale et financière des collectivités locales et des mesures d'austérité de l'Etat à leur égard, sans précédent. Malgré cela, nous travaillons à la mise en œuvre du projet « Nantes et plus » grâce, je le répète, à une gestion financière au plus près.

I – 25

C'est pourquoi le groupe socialistes et apparentés que je préside soutient sans réserve les orientations budgétaires présentées lors de ce débat, tout en signalant à nouveau l'importance du secteur associatif qui cimenter les liens sociaux et remplit souvent des missions d'intérêt général non négligeables.

Ce secteur est aujourd'hui mis à mal par les coupes de crédits mais aussi par les nouvelles règles applicables aux emplois aidés. Je profite de l'occasion pour les saluer, pour leur travail et l'investissement dont ils font preuve dans leur champ d'action. Je vous remercie.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci, Madame Clergeau. Madame Sotter.

Mme SOTTER, Conseillère municipale – ... Excusez-moi, je disais que c'était un tour de force en fait de poursuivre nos efforts d'investissement et de désendettement sans augmenter la pression fiscale sur les Nantais.

C'est un fait, l'Etat décharge une partie de ses compétences sur nos collectivités, sans pour autant nous donner les moyens suffisants pour assumer la charge de ces nouvelles responsabilités.

La rigueur que s'impose l'Etat et qu'il nous impose, du fait de la crise économique, mais aussi par des choix idéologiques, a un impact direct sur notre budget et par extension sur le fonctionnement et les projets de notre ville.

Il s'agit bien évidemment d'une remise en cause de l'autonomie fiscale et financière des collectivités locales et donc une limitation du principe de décentralisation pourtant garanti par notre Constitution.

Dans ce contexte d'austérité, nous ne pouvons qu'approuver les orientations qui nous sont proposées. Je souligne notamment les efforts consentis pour assurer une répartition plus équitable des impôts locaux au bénéfice des classes moyennes d'une part, et la continuité de la politique de désendettement qui générera et qui a déjà permis de générer de substantielles économies et ceci conjugué également à la baisse des taux d'intérêt.

Tous ces efforts permettent à notre Ville d'assumer pleinement son rôle et d'affirmer son volontarisme dans les différentes politiques publiques, de la petite enfance, de l'éducation, de l'action sociale, le sport et la vie associative.

Ces orientations nous semblent donc tout à fait pertinentes en période de crise puisqu'elles nous permettront d'accompagner le développement et de soutenir en même temps le développement économique de notre Ville. Par conséquent, nous approuvons, nous, élus PRG, ce document. Je vous remercie.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci, Madame Sotter. Monsieur Bolo, quelques réponses.

M. BOLO, Adjoint – Oui, merci Monsieur le Maire.

Je voudrais remercier mes collègues de la Majorité et notamment Christian Brisset qui a salué le travail des fonctionnaires de la direction des finances, notamment dans le domaine de la gestion active de la dette.

J'y reviens parce que cela montre, à propos des discours sur les fonctionnaires qui coûtent cher, que généralement les fonctionnaires travaillent beaucoup, qu'ils sont dévoués au service public et qu'il y en a même dont les compétences nous permettent – et c'est le cas justement en matière de produits financiers – de faire face à l'effet ciseaux auquel nous sommes soumis depuis déjà longtemps.

Et, je vous le dis, si nous tenons – et je crois que nous le tiendrons parce que c'est notre volonté – l'objectif de ne pas augmenter les taux de fiscalité en 2011, c'est parce que notre gestion active de la dette et les économies que nous faisons sur les frais financiers nous permettront de compenser les mauvaises nouvelles en recettes et les mauvaises nouvelles qui viennent toujours de l'Etat dont je parlais tout à l'heure.

Sur cette question de l'endettement et de la gestion de la dette, je voudrais également rassurer Madame Loirat, il y a 22 % de produits structurés dans notre encours mais il n'y a pas de produits toxiques. Produits structurés ne veut heureusement pas dire produits toxiques et donc je tiens à la rassurer, notre encours est parfaitement sain et il n'y a absolument aucun problème là-dessus.

Je voudrais, Monsieur Bainvel -... toujours des grandes leçons de gestion à tout le monde - vous répondre sur le comité des fêtes, sur le Carnaval surtout, parce que c'est quand même le plus important, au moment du dossier n° 17 et vous aurez toutes les réponses et je vous garantis, vous ne serez pas déçu du voyage ! Mais je n'entrerai pas dans les polémiques.

En ce qui concerne l'enquête de l'agence « Public Evaluation System » sur la notation des villes, je crois que c'est de la publication, je ne voudrais pas faire de la publicité parce que tout cela n'est pas bien sérieux, mais nous allons répondre précisément quand même, et à Madame Jozan et à Monsieur Bainvel.

Sur la méthodologie, une analyse financière qui ne porte que sur un seul exercice, budget et compte administratif 2009, ce n'est pas tout à fait sérieux en matière de gestion publique. C'est l'analyse pluriannuelle des séries, tant en temps rétrospectif qu'en prospectives qui traduit l'action publique et qui peut donner des informations suffisamment fiables. Par ailleurs, dans cette étude-là, l'agence croit pouvoir se dispenser de toute analyse du contexte local, on en arrive donc à des conclusions totalement erronées.

Alors, si on prend les cinq critères de cette étude qui ont abouti à la notation, il y a ce fameux critère de rigidité sur lequel nous sommes effectivement, selon cette analyse, très mal notés. Il est clair que le poids des dépenses de fonctionnement de la Ville de Nantes est la traduction directe de l'ensemble des services publics offerts aux Nantais et que donc, pour avoir une bonne note sur ce critère-là, il faudrait ne rien faire, ne pas proposer de services, ne pas lever d'impôts, ne pas avoir de grille tarifaire ! Et inévitablement, quand on a un service public et que l'on entend le pérenniser, eh bien arithmétiquement, cela pèse sur les charges de gestion directe.

Et forcément, quand on retient ce type de critères, on en arrive à des choses tout à fait absurdes et de toute façon, vous l'avez vu dans cette étude : Bordeaux, Lyon, Marseille, Lille, Toulouse, Rennes, toutes les villes-centres d'agglomérations de plus de 100 000 habitants sont mal notées sur ce critère et classées au même niveau que Nantes, tout simplement parce qu'effectivement les grandes villes ont des charges de centralité, parce qu'effectivement elles rendent des services à leur population et c'est bien cela qui fait leur attractivité et qui est aussi facteur de leur développement ! Donc, heureusement que nous avons une mauvaise note sur ce critère, c'est la preuve de notre bonne gestion !

Sur le critère de solvabilité, le chiffre retenu n'est pas le bon puisqu'il n'est pas retraité de la dette transférée à Nantes Métropole – je vous ai expliqué cela plusieurs fois, je ne vais pas y revenir – le ratio est en fait de 66,9 % ce qui traduit une capacité de solvabilité encore plus optimale de la Ville, même si la note que l'on nous accorde là est déjà pas mal.

Quant au critère du service de la dette, comme pour le critère de solvabilité, il faut raisonner en termes de dette nette et l'annuité de dette remboursée en 2009 était couverte à 8,5 % par les recettes de fonctionnement de la Ville : c'est un très bon niveau.

I – 27

En ce qui concerne le critère de fiscalité, alors là c'est le « pompon » parce que l'analyse porte uniquement sur les taux en évolution et en niveau, ce qui est totalement inexact pour évaluer une politique fiscale sur un territoire puisque l'étude ne tient compte ni du niveau des valeurs locatives qui peut être variable d'un territoire à l'autre, ni de la structure du tissu fiscal, notamment des revenus du contribuable et encore moins de la politique d'abattement !

Et justement en 2009, souvenez-vous, la hausse des taux de fiscalité de 8,4 % qui est juste retenue par l'étude, était venue compenser la mise en place d'un nouveau régime d'abattement, je vous ai fait cinquante fois la démonstration, il aurait fallu que je la refasse pour ces messieurs-dames de cette étude, franchement tout cela n'est pas sérieux.

Je vous renvoie, Monsieur Bainvel et Madame Jozan, à un article du journal « les Echos » qui n'est pas, que je sache, l'organe de la gauche révolutionnaire, dépensière, comme vous l'avez dit tout à l'heure et qui citait le contre-exemple nantais comme un exemple de ce qu'on pouvait faire en matière de gestion, et notamment en matière de gestion fiscale.

Enfin, dernier critère, le critère de réalisation sur lequel la note de Nantes est excellente puisqu'effectivement, la bonne évaluation lors du vote du budget des besoins et des ressources traduit aussi, et on le voit régulièrement, une très bonne exécution de nos budgets.

Donc, voilà pour cette étude qui sert essentiellement à vendre du papier, mais vous l'avez vu, lorsque l'on nous met des mauvaises notes, on est quand même plutôt soulagés vu les critères qui sont utilisés.

Enfin, Madame Jozan, je voulais juste vous répondre sur la question des efforts d'équipement de la Ville. L'effort d'équipement de la Ville est tout à fait réel puisque déjà en 2008, nous étions à près de 60 millions d'euros, je vous le rappelle, ce qui était presque le niveau maximum de certaines années et vous savez que les investissements des collectivités sur un mandat ont un cycle de montée en puissance, et on était déjà à un très haut niveau en 2009 : 69,8 millions ; en 2010 : 75 millions d'euros. C'est probablement ce à quoi l'on arrivera au compte administratif, et en 2011, nous battons tous les records en matière de dépenses d'équipement puisque nous serons à un niveau de 77 millions d'euros soit sur les quatre premières années du mandat en comptant complètement 2008 dans le mandat, 280 millions d'euros sur une prévision de 490 millions d'euros.

Donc vous voyez, nous sommes sur des rythmes d'investissement tout à fait importants et, Madame Jozan, vous nous avez récité les argumentaires de propagande de l'UMP, mais ce ne sera pas suffisant pour convaincre que cette ville est mal gérée, bien au contraire.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci.

Le Débat d'Orientations Budgétaires a donc eu lieu et nous aurons le vote du budget, comme convenu, en avril – et je comprends ce qu'a dit Pascal Bolo, il ne peut pas s'engager définitivement sur la fiscalité puisque c'est le budget qui sera soumis au vote – mais évidemment notre engagement politique, lui, il est clair. Il est celui du Maire et de l'équipe municipale ainsi que celui, bien sûr, de l'Adjoint aux finances qui est de proposer au prochain conseil, en avril, un budget avec 0 % d'augmentation du taux de l'impôt ménages. Voilà ce qui est clair et je pense que cela ne mérite pas de polémique.

Le Conseil prend acte.

Je vais donner maintenant la parole à Patrick Rimbart pour le dossier n° 4.

M. RIMBERT, Adjoint, donne lecture de l'exposé n° 4, intitulé :

Dervallières / Zola – Projet de renouvellement urbain « Vallon des Dervallières » – Déclaration d'intention de démolir – Charte de relogement – Approbation

M. RIMBERT, Adjoint – Il s'agit, dans cette délibération, de prolonger le projet de renouvellement urbain du Vallon des Dervallières. Je vous rappelle que ce projet a été adopté en 2005. Il avait pour vocation d'offrir un parc de logements diversifié, de réhabiliter, de valoriser les espaces publics, d'offrir un environnement éducatif et scolaire renforcé et de poursuivre les efforts pour l'accompagnement des publics en difficulté.

Depuis, vous avez pu le voir, un certain nombre d'objectifs ont été atteints, puisque nous avons, aujourd'hui, de nouveaux logements effectivement diversifiés. Mais nous avons voulu que les premiers logements construits soient des logements sociaux, afin de marquer que ces logements sont aussi pour les habitants des Dervallières, alors que leurs propres logements ont été démolis et sont, bien sûr, reconstruits.

L'environnement éducatif et scolaire renforcé porte sur tout le pôle Séquoia, qui est aujourd'hui un pôle de destination et un centre de ressources tout à fait reconnu ; on y vient de tout Nantes. Nous avons également reconstruit et réhabilité un certain nombre de logements. Il ne reste plus qu'à réhabiliter ce que l'on appelle le B1, dont vous pourrez trouver la situation sur les documents qui sont annexés à votre délibération, ainsi que l'immeuble appelé Degas.

Dans tout ce processus de renouvellement urbain, il y a des démolitions – le moins possible, bien entendu. Il y a deux cages d'escalier sur l'immeuble B1 et 25 pavillons de type T6. Les raisons de ces démolitions sont, d'une part, la particularité du bâtiment B1, où l'on entre dans un couloir qui fait près de 100 mètres et qui distribue des appartements qui sont au-dessus et en-dessous, ce qui est relativement conflictuel pour le « vivre ensemble » dans un immeuble. Il a donc été décidé de restructurer, de réaménager cet immeuble pour que les distributions, les restructurations se fassent le mieux possible. D'autre part, pour ce qui est des pavillons, l'analyse a été faite qu'aujourd'hui, compte tenu de leur état, la reconstruction ou la réhabilitation, tout simplement, équivaldrait à la valeur du neuf, sans avoir – puisque ce sont des pavillons des années soixante, soixante-dix – toutes les qualités que nous avons grâce aux techniques d'aujourd'hui.

Toute démolition est toujours un traumatisme pour les habitants. Ce que nous essayons de faire, c'est que ce traumatisme de la démolition puisse se transformer dans un parcours positif pour eux-mêmes, et c'est l'objet de la charte de relogement qui vous est proposée. Elle mobilise l'ensemble des bailleurs nantais pour ceux qui ont demandé des mutations, souvent depuis longtemps, et qui veulent dé-cohabiter – il y a beaucoup de familles qui vivent avec plusieurs générations, faute de moyens et de capacité à aller dans d'autres logements. Ce traumatisme doit donc être transformé en parcours positif. C'est l'enjeu de la charte de relogement qui a été signée avec l'ensemble des associations de locataires, après, bien sûr, un débat avec les locataires.

Le contenu de la charte de relogement est, premièrement, de faire en sorte que toutes les conséquences matérielles – déménagement, réouverture, dans les nouveaux logements, des compteurs de gaz, de lignes internet, etc. – soient nulles, neutres pour les locataires. Après tout, ils n'ont rien demandé, et c'est tout à fait normal. Mais ce sont aussi des engagements de retrouver des logements en fonction de leurs moyens et, si possible – mais grâce aux autres bailleurs, l'offre est très grande –, répondant à leurs souhaits. Nous prenons donc aussi en considération, après des analyses sociales, les besoins de proximité des parents, etc.

Cette charte est annexée à notre délibération. Je vous demande, par cette délibération – et cela a d'ailleurs été approuvé hier par le conseil d'administration de Nantes Habitat –, d'émettre un

avis favorable à la démolition, d'une part, de deux cages d'escalier sur l'immeuble B1 du Callot et, d'autre part, des 25 pavillons, ainsi qu'à la charte de relogement, qui garantit les droits des locataires à de nouveaux logements et à leur choix personnel.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci, Monsieur Rimbart. Madame Van Goethem ?

Mme VAN GOETHEM, Conseillère municipale – Bonjour. Monsieur le Maire, chers collègues, je profite de cette délibération pour évoquer un point précis, sans repartir sur tous les éléments de la rénovation du Vallon des Dervallières, en particulier la question des démolitions de logements décidées par Nantes Habitat.

Première question, tout d'abord, première situation : nous avons envisagé ici la démolition de maisons, mais aussi de logements du bâtiment B1 Callot. Tout ce qui est démolition des logements était prévu depuis longtemps. Les conseils de quartier étaient au courant, pas de difficulté. Sur les trente logements du bâtiment B1, le conseil de quartier, apparemment, n'a pas été informé. C'est un petit peu dommage. Il me semblait que pour la première année, il aurait été intéressant d'en parler.

J'ai une question particulière à vous poser : pourquoi démolit-on deux cages d'escalier et pas tout le reste ? Ou alors, on démolit quelque chose qui serait vétuste, et le reste ne le serait pas ? Ou alors, tout n'est pas vétuste, mais pourquoi ? Il y a quelque chose qui n'est pas très clair. Pourquoi ces deux cages d'escalier ? Est-ce simplement parce qu'elles ont été orientées de telle façon qu'elles sont peut-être plus vétustes que les autres ? Ou bien est-ce tout simplement parce que la voie automobile qui passe en bas de ce bout de cage d'escalier mérite d'être un petit peu élargie, puisque nous allons bientôt ouvrir cette voie à la suite des travaux et fluidifier en particulier le passage automobile jusqu'à la rue Eugène Delacroix ? J'aimerais bien avoir une réponse sur ce plan-là.

Deuxième question, toujours au sujet des démolitions de logement par Nantes Habitat, ce qui me permet d'évoquer très rapidement, puisque ce n'est pas le sujet définitif, la situation de la rue du Fer à cheval. On en a beaucoup parlé dans les journaux. Monsieur le Maire, vous vous êtes déplacé, et je vous remercie pour les habitants. Je suis en effet allée rencontrer les habitants avant Noël et ils m'ont fait part de certaines surprises. En effet, Nantes Habitat leur avait garanti de ne pas démolir leurs maisons. Ils ont des documents à ce sujet. Ensuite, Nantes Habitat a restructuré, réhabilité ces maisons il y a un peu plus de cinq ans. Et là, on décide aussi de démolir. Quelle est la logique ? On ne réhabilite pas pour démolir ou l'on réhabilite pour démolir ? C'est une vraie question. Quel est l'élément qui a fait que l'on a changé d'avis ?

Et enfin pour terminer, vous vous êtes engagé, Monsieur le Maire, et tout le monde s'en réjouit, bien entendu, à reconstruire 25 pavillons sans hausse de loyer. Les habitants, j'ai cru le comprendre, vous ont adressé un courrier. Pouvez-vous nous garantir ici, devant le Conseil municipal, qu'en effet, les choses seront bien suivies de cette façon-là ? Je vous remercie.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Sur ce dernier point – Patrick Rimbart va répondre sur les autres –, oui, effectivement, et je vais le confirmer par courrier. Patrick Rimbart.

M. RIMBERT, Adjoint – Pour ce qui est de l'information au conseil de quartier, il y a eu effectivement une information par rapport aux locataires et il y a une information générale sur les Dervallières. Il y a d'ailleurs des réunions qui sont publiques. Il y en a eu plusieurs. Je ne sais pas pourquoi vous n'avez pas été informée ou pourquoi vous n'y avez pas été. Vous étiez là ?... Oui. Donc, vous avez été informée.

Mme VAN GOETHEM, Conseillère municipale – Excusez-moi, ce n'est pas la question. J'étais là, mais surtout, le conseil de quartier n'a pas été informé et c'est un peu dommage, alors que l'on est en train de mettre en place un système de démocratie participative.

M. RIMBERT, Adjoint – D'accord. Les choses ont été faites au niveau de l'ensemble des habitants du quartier. Je pense que si chaque propriétaire, chaque bailleur devait informer sur la moindre modification, ou si chaque propriétaire occupant devait informer sur chaque modification de son propre logement, cela deviendrait un peu compliqué, le conseil de quartier ! En tout état de cause, l'information a été faite d'une manière générale et vous l'avez eue.

Pour ce qui est de la question très ponctuelle de la démolition des deux cages d'escalier, vous avez très bien résumé le pourquoi : c'est à la fois un problème de fonctionnement urbain et donc, de capacité d'avoir des cheminements doux, mais aussi des voies automobiles qui permettent aux habitants des Dervallières de sortir d'un côté ou de l'autre plutôt que de faire deux ou trois kilomètres. Et c'est aussi, par la démolition de ces deux cages, l'objectif de réduire la distribution de l'ensemble des logements et de les restructurer pour avoir notamment un certain nombre d'accès indépendants. C'est la combinaison de ces deux éléments qui a amené le bailleur, Nantes Habitat, en coordination avec la Ville de Nantes et Nantes Métropole, dans le cadre du projet urbain, à démolir ces deux cages. C'est la suite du projet. Il a été approuvé hier au conseil d'administration.

Pour ce qui est de la rue du Fer à cheval, Madame, deux choses très précises et très ponctuelles : il est vrai qu'il y a dix ans, il n'y avait pas de projet de démolition. C'est vrai. C'est vrai qu'il y a dix ans, un certain nombre d'actions que nous avons menées depuis n'étaient pas prévues. Point. Donc, je confirme. Deuxièmement, les travaux qui ont été faits il y a cinq ans sont simplement des travaux de mise aux normes d'électricité, de mise aux normes de sécurité et tout simplement, donc, des travaux que tout bailleur doit à ses locataires. Cela a représenté une somme d'environ 7 000 €, qui correspond à la maintenance normale qui se fait dans l'ensemble des bâtiments et cela, pour une durée de dix ans. En aucun cas, il ne s'est agi d'une restructuration ou d'une réhabilitation, telle qu'on l'entend aujourd'hui. Pour vous donner un ordre d'idées sur des appartements – ce qui est moins cher que pour une maison particulière –, aujourd'hui, sur Malakoff, nous sommes autour de 60 000 € de réhabilitation par logement, en moyenne, à rapporter à ces 7 000 € par logement, qui sont simplement de la maintenance, qui correspondent à ce que nous devons au moins à nos locataires et qui s'amortissent sur une dizaine d'années.

Voilà les deux réponses ponctuelles. Bien entendu, tout ce qui est démoli est reconstruit dans les mêmes normes, dans les mêmes typologies de logement, et notamment les pavillons.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci.

Le Conseil approuve (abstention du groupe « Ensemble pour Nantes »).

M. LANNUZEL, Adjoint, donne lecture de l'exposé n° 5, intitulé :

Plan de Déplacements Urbains – Avis de la Ville de Nantes sur le projet.

M. LANNUZEL, Adjoint – Je vais tenter de vous présenter le PDU avec quelques transparents, en résumant les 128 pages du projet, qui a été présenté en conseil communautaire dernièrement.

I – 31

Ce Plan de Déplacements Urbains est un outil de planification de la politique des déplacements tous modes à l'échelle de l'agglomération nantaise. Le précédent PDU (2000-2010) arrivait à échéance. Un nouveau PDU ne saurait être lancé sans évaluer le précédent. C'est le propos de cette première étape du processus. Le précédent PDU couvrait la première décennie des années deux mille. Il a permis d'accompagner pendant dix ans l'agglomération nantaise, les dix années où celle-ci s'est transformée. Elle a gagné 74 000 habitants ; elle est au cœur d'un bassin de vie de près de 900 000 habitants et ses relations avec le monde se sont amplifiées.

Le prochain PDU est à double échéance : une première échéance en 2015, pour sa partie exécutoire, et une seconde en 2030, pour sa partie prospective. Le Conseil de Nantes Métropole a donc voté ce projet en octobre 2010. L'ensemble des communes de l'agglomération doivent émettre un avis, en fonction de quoi le PDU final sera voté au printemps prochain par le Conseil communautaire, après évidemment la période d'enquête publique d'avril 2011.

Le PDU qui vous est présenté est déjà le fruit d'une concertation sans précédent. En effet, les élus de Nantes Métropole avaient souhaité aller au-delà des obligations légales et promouvoir une démarche participative et un dialogue citoyen sur l'ensemble des enjeux métropolitains en matière de déplacements urbains. Il y a eu un atelier citoyen, composé de 18 personnes, mais aussi l'intervention des Personnes Publiques Associées, à savoir le collectif « transports », le Conseil de développement, d'autres partenaires comme la Région, le Conseil général ou l'Etat. Nous avons eu plusieurs réunions communes, ainsi qu'avec la CCI, la Chambre de métiers et enfin, l'ensemble des professionnels du secteur des déplacements. Bien sûr, les élus de Nantes Métropole ont suivi l'élaboration de ce document.

Les principaux enjeux et objectifs de ce PDU ne concernent pas une politique purement sectorielle de transports. C'est un document qui est à la croisée de plusieurs préoccupations qui sont les nôtres, ici, à la mairie, comme à Nantes Métropole, notamment la cohésion sociale ou l'environnement.

- L'environnement, tout d'abord : une contribution majeure au Plan Climat, un environnement préservé, un cadre de vie apaisé et de qualité ;
- l'articulation, qui est nouvelle, entre l'urbanisme et les déplacements à l'échelle de l'aire urbaine, un étalement urbain maîtrisé, un développement du territoire qui favorise le recours aux modes alternatifs à la voiture – nous le verrons un peu plus loin ;
- ensuite, une mobilité pour tous, une offre de déplacements attractive car, au-delà de la diversité des services de déplacement, il s'agissait pour nous de prendre en compte toutes les situations sociales, notamment celles de précarité ;
- évoluer aussi sur les comportements : cela a été le travail de l'atelier citoyen, principalement, dont les participants nous ont engagés et incités à développer les modes et pratiques de mobilité durable comme la marche, le vélo ou même, le covoiturage ;
- enfin, on ne peut pas raisonner en termes de politique de déplacements sans replacer la ville et Nantes Métropole dans l'attractivité et la situer à l'échelle européenne, donc l'inscrire dans les grands réseaux d'infrastructures ;
- tout cela en tenant compte de dépenses publiques maîtrisées qui nécessitent une certaine optimisation de la part de Nantes Métropole et doivent prendre en considération les budgets des ménages et, une fois de plus, du désengagement de l'Etat. C'est un peu la quadrature du cercle.

Les objectifs de parts modales pour 2030 : ce graphique est un peu le sésame du PDU. C'est ce que nous souhaitons avoir comme parts des différents modes de déplacement dans l'agglomération nantaise. Ces déplacements ont dépassé plus de deux millions par an. Les

enjeux, en termes de qualité de vie, de congestion, d'environnement, de santé sont capitaux, comme nous le voyions précédemment. Une première bataille a été gagnée dans la décennie précédente : la part de la voiture dans le centre de l'agglomération est passée sous la barre symbolique des 50 %. Ce sont les politiques de transport qui ont principalement contribué à ce succès. Autant dire tout de suite que l'étude qui a fait grand bruit en novembre, cette étude de TomTom, une entreprise de GPS qui accuse le tramway de prendre trop de place par rapport à la voiture, n'était pas fiable. On voit au contraire ici que les succès sont bien au rendez-vous, que les transports publics sont attractifs et qu'ils le seront encore plus demain avec des chronobus – j'y reviendrai. L'objectif principal est de faire progresser fortement tous les modes alternatifs à la voiture, notamment la marche, le vélo et le covoiturage.

S'agissant des quatre axes stratégiques du PDU pour 2010-2015 et des perspectives pour 2030, vous avez là résumée l'ensemble de la philosophie du PDU :

- la ville des courtes distances : cela consiste à raccourcir les déplacements nécessaires en concentrant les activités par pôles. Ceci passe essentiellement par les PLU. C'est la première fois que le lien est affirmé aussi fortement entre urbanisme et transports comme une ligne de conduite, c'est-à-dire qu'il s'agit aussi de rapprocher l'emploi du domicile ;
- en ce qui concerne les espaces publics de qualité, c'est la meilleure clé pour favoriser les déplacements piétons et à vélo. À Nantes, nous sommes particulièrement concernés. Cette politique est déjà en marche et vous voyez qu'elle se poursuit avec des opérations comme Feydeau ou demain, Graslin... Nous avons piétonnisé les rues Grétry, Suffren et Rameau récemment. Quant au plan vélo, il a vu les premières réalisations dans l'été et de nouveaux aménagements verront bientôt le jour ;
- s'agissant de l'organisation des réseaux de déplacement, cet item concerne l'agglomération et, plus globalement, l'aire urbaine. Il a son importance, car c'est en organisant les déplacements de la périphérie vers le centre que l'on évite de congestionner celui-ci, et également en organisant les déplacements de périphérie à périphérie, sans passer par le centre. Le PDU prévoit, là aussi, une concertation étroite avec le Département et la Région ;
- enfin, agir sur les comportements : ce point est le fruit des travaux de l'atelier citoyens, dont les membres ont beaucoup insisté sur les services à disposition – bus, tram, vélos en location, train, auto-partage... Le panel de citoyens nous demande d'inciter et de développer ces politiques, d'expliquer la démarche, de faciliter la tâche des usagers. C'est ce que nous faisons par exemple avec Destineo, comme la Région.

Vous avez ensuite la carte des réseaux structurants à l'horizon 2030. On distingue notamment un réseau dense de lignes chronobus, dont sept seront réalisées d'ici à 2014. Alors, qu'est-ce qu'un chronobus ? On va peut-être s'arrêter un instant sur ces lignes. Ce sont des lignes de bus à haute performance, grâce à des aménagements urbains spécifiques : une régularité, avec des temps de parcours proches aux heures de pointe et aux heures creuses, des fréquences de 6 à 8 minutes en heures de pointe et de 10 à 12 minutes pendant les heures creuses, une vitesse commerciale améliorée par rapport aux lignes de bus classiques, une amplitude de service pour la journée proche de celle des lignes de tramway et de busway, une permanence du service sur toute l'année, un label de qualité de service, une accessibilité améliorée, une identification des lignes labellisées « chronobus » et enfin, un réseau qui complète le maillage des lignes de tramway et de busway. L'ensemble constitue un réseau structurant de transports collectifs sur l'ensemble de l'agglomération, avec certaines lignes – je pense en particulier à la ligne 5 – qui ont la possibilité d'évoluer ultérieurement en chronobus ou en tramway.

Pour terminer, quelques actions phares sur ce plan 2010-2015 : il s'agit de créer par exemple des zones apaisées, notamment sur l'île de Nantes, où la voiture doit cohabiter avec le piéton et le vélo, à qui la priorité est donnée. Ce principe opérationnel sera aussi décliné sur le centre de Nantes, de l'agglomération. Il devrait être présenté dans les prochains mois. L'ensemble des

services et des élus y travaillent. Nous travaillons également sur les fameux axes vélo nord-sud et est-ouest.

Enfin, la dernière diapositive porte sur le développement de l'offre de transports sur les différents franchissements. Nous atteignons là des objectifs qui sont davantage à l'échelle de l'aire urbaine, de l'agglomération, qui situent Nantes dans le concert européen et qui intègrent Nantes Métropole dans les grands réseaux routiers, ferroviaires ou aériens.

Voilà, brièvement résumé, le Plan de Déplacements Urbains pour les années 2015-2030.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci. Qui souhaite intervenir ?... Monsieur Mazzorana ?... Il n'est pas là ?

Mme SOTTER, Conseillère municipale – Il s'est absenté cinq minutes. Je vais prendre la parole à sa place, si c'est possible.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, comment ne pas souscrire à ce Plan de Déplacements Urbains, alors qu'il met en place une politique de distribution harmonieuse entre les différents modes de déplacements doux, marche et vélo, automobile par le covoiturage et les transports en commun, par le tram, le bus, le chronobus et le busway ? Il s'agit d'une démarche de qualité indispensable à notre ville et qui accompagnera, pour les années à venir, son développement économique et social.

Nous voudrions souligner le fait que sur la forme, ce PDU n'est pas un catalogue de vœux pieux, bien au contraire. Il donne un cadre d'action, il oriente nos prochaines politiques publiques en matière de transports et il a le mérite d'ouvrir le débat. Il ne fige pas les mobilités dans le temps, mais prévoit des évolutions. C'est donc un outil intéressant de dialogue et de prospective entre notre ville et Nantes Métropole. Il sollicite la participation et l'adhésion des citoyens et même des entreprises, avec les plans de mobilité adjacents.

Sur la méthode, nous pouvons nous féliciter du succès de la participation des citoyens nantais, qui ont apporté leur contribution à ce plan et qui, bien souvent, ont salué l'arrivée de nouvelles lignes de chronobus, notamment sur la question de l'interconnexion des lignes de tram 1 et 2.

Mon collègue et moi-même sommes convaincus que la transversalité du PDU, en établissant des connexions avec le Plan Climat, le Plan Local de l'Habitat et le Plan Local de l'Urbanisme, a contribué à la nomination de notre ville en qualité de « capitale verte de l'Europe » en 2013.

Par conséquent, au nom des radicaux de gauche de la Ville de Nantes, nous validons bien entendu ce PDU. Merci.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci. Monsieur Vrain.

M. VRAIN, Conseiller municipal – Merci, Monsieur le Maire. Nous avons travaillé sur le PDU depuis de nombreux mois et la présentation actuelle, éventuellement modifiée avec l'enquête publique, est globalement de très bonne facture.

Le groupe Alternatifs-UDB a pris toute sa place dans l'élaboration de propositions et l'adoption, par le Conseil communautaire du 18 octobre, a été un moment fort. Il coïncidait d'ailleurs aussi avec la délibération sur le financement du projet de Notre-Dame-des-Landes, discuté sous forte escorte – certains diraient « protection policière » – dans l'arrière-scène de la Cité des congrès, organisée pour l'occasion en camp retranché. Je ne reviendrai évidemment pas sur Notre-Dame-des-Landes, ce n'est pas le sujet. Vous savez d'ailleurs que sur ce projet, l'avis de l'Union démocratique bretonne est opposé à celui des Alternatifs. La discussion sur le PDU est manifestement plus sereine, si ce projet impacte encore le document qui nous est soumis et qui est, pour le reste, tout à fait remarquable.

Vingt ans déjà après le premier PDU, nous écrivons de nouvelles pages pour rendre Nantes et son agglomération plus accueillantes, avec des services améliorés, tout en maîtrisant les dépenses publiques. Nous avons, par rapport aux quatorze grandes agglomérations françaises, un retard en matière d'utilisation des modes doux. Nous utilisons plus que les autres la voiture. Eh bien, nous nous fixons des objectifs ambitieux pour rééquilibrer ces modes, avec, notamment, un doublement du mode vélo. Cela n'a l'air de rien, mais 2015, c'est dans quatre ans ; cela va arriver très vite.

Ces propos pourraient faire sourire lorsque l'on voit la part de ces modes doux dans les villes du nord ou de l'est de la France, par exemple Strasbourg. Mais il faut du temps pour inciter et accompagner ce changement de comportement, pour combattre les perceptions trompeuses sur la sécurité ou sur la difficulté des cheminements. L'ambition de fixer à 50 % la part de ces modes doux en 2030 à l'intérieur du périphérique donne la mesure de la tâche, et le plan vélo constitue une indéniable avancée.

Nous avons aussi, par rapport aux mêmes quatorze grandes agglomérations françaises, une avance pour l'utilisation des transports publics. Et nous la renforcerons avec les fameuses lignes de chronobus, qui peuvent devenir des quasi-busways, en attendant de faire évoluer encore ces modes vers le tramway, si la fréquentation le justifie. Je voudrais souligner l'intelligence de ces concepts plus ou moins hybrides. Les 50 millions d'investissement que nous allons dépenser pour les sept lignes de chronobus, d'ici à 2014, sont une bonne utilisation de l'argent public. Cette somme ne permettrait d'installer que trois kilomètres de tramway seulement.

Un autre point extrêmement fort de ce PDU est l'affirmation de « la ville des courtes distances ». La moitié des déplacements en voiture font – vous le savez : on vous l'a répété déjà depuis un certain temps – moins de trois kilomètres, et le quart, moins d'un kilomètre. C'est dire l'espace disponible pour les modes adaptés à ces distances que sont le vélo et la marche.

Construire un espace urbain adapté à ces distances implique un apaisement de la circulation motorisée pour que la différence de vitesse entre les modes soit la plus faible possible. L'accidentologie réelle en milieu urbain nous montre que les seuls modes statistiquement nettement plus dangereux sont les deux-roues motorisés, qui ont de vingt à trente fois plus de risques que les autres modes individuels : voiture, vélo et piéton. La circulation apaisée affichée dans le PDU est donc une grande orientation, bénéfique en matière de sécurité et qui, pour autant, ne modifiera pas notablement les temps de déplacement, puisque, sur des parcours à cycle urbain normalisé – je fais référence ici au cycle CEE – une baisse de la vitesse maximale de 50 à 30 km/h, soit moins 40 % en vitesse maximale, n'entraînerait que 8 % de baisse de vitesse moyenne. Le plan de modération des vitesses décliné dans ce PDU est donc une orientation précieuse.

Rassurez-vous, je ne vais pas reprendre la soixantaine d'actions du PDU : elles sont presque toutes pertinentes à nos yeux. Soulignons la forte cohérence entre l'aménagement urbain et les déplacements, les exigences du Plan Local d'Urbanisme, notamment pour le stationnement et la maîtrise des émissions de gaz à effet de serre, ainsi que la prise en compte et l'intégration au réseau des autres autorités organisatrices des transports.

Bien sûr, on ne peut que regretter quelques errements, comme le cul-de-sac de la ligne 5, orpheline de connexion, du côté ouest, au réseau de la ligne 1, notamment – du moins pour l'instant. Bien sûr, nous regrettons que l'accessibilité de Nantes Atlantique reste peu investie, alors qu'une liaison par tram ou train est « à portée de main », à un coût limité. Bien sûr, nous restons plus que dubitatifs sur les perspectives d'intégration au réseau ferré à grande vitesse : tracer des fuseaux sur les cartes ou les inscrire dans les schémas nationaux peut faire rêver et ne coûte pas grand-chose. Mais la réalité économique nous rattrape vite.

Il reste que globalement, dans sa logique et dans la déclinaison des actions, ce PDU marque une nette avancée pour une mobilité durable. Les défis qui nous attendent et qui se nomment « cohésion sociale », « coût des déplacements », « sobriété énergétique », « ambition et coût économique » n'ont pas fini de nous faire réfléchir et agir. Ce PDU apporte une bonne partie des réponses, mais ce n'est qu'un début. Le groupe UDB-Alternatifs l'approuve, sans omettre de remercier les services de Nantes Métropole, et notamment l'équipe d'Eric Chevalier, ici présent, qui ont permis d'élaborer ce beau document.

Je vous répète donc que le groupe Alternatifs-UDB votera, bien sûr, ce PDU.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci, Monsieur Vrain. Madame Loirat.

Mme LOIRAT, Conseillère municipale – Merci. Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce Plan de Déplacements Urbains va avec le reste, avec le DOB : il est bien maigre pour un PDU ! Nous avons là des bus rhabillés en chronobus, roulant vite dans la ville apaisée, on ne voit pas très bien comment. Le franchissement de la Loire n'est toujours pas réglé. Encore combien de temps de réflexion pour continuer à ne rien faire ? Vous nous avez parlé, Monsieur Retière, d'un rendez-vous pour évoquer ces questions, mais c'était une promesse de la télé. En réalité, il n'y a rien eu.

Ce PDU est moins novateur que s'il avait été élaboré dans les années quatre-vingts, s'il existait. Un PDU digne de la capitale des bouchons – je sais que vous n'aimez pas cette appellation, mais il faudra que nous nous en débarrassions... Un PDU qui manque de courage et n'ose même pas parler des accès à l'aéroport et en particulier, de Notre-Dame-des-Landes, ainsi que Nantes Atlantique. Ces questions posées par Bertrand Vrain en commission urbanisme n'ont même pas eu de réponse ! C'est un PDU qui tient compte de la crise pour les habitants, mais pas pour Vinci.

À propos du vélo, nous n'avancions pas. Cela ronronne. Nous avons toujours plus d'adjoints au vélo, mais nous avons toujours 2 % de déplacements à vélo. Vos chiffres, dans la délibération, se contredisent : vous annoncez, en termes de répartition de déplacements, 57 % pour la voiture, 15 % pour les transports en commun et 24 % pour la marche, soit un total de 96 %, ce qui laisse donc une part maximum de 4 % pour le vélo. Pourtant, quelques lignes plus bas, je vous cite, vous dites : « l'objectif fixé dans le PDU est d'augmenter de manière significative la part de la marche et du vélo, de tendre vers 50 % en 2030 contre 32 % aujourd'hui ». Alors, si l'on a 32 % pour le vélo et la marche et si l'on a 24 % pour la marche, cela ferait déjà 8 % pour le vélo. Et enfin, si l'on consulte le document remis sur table tout à l'heure ou le site de Nantes Métropole, ce chiffre, pour la part du vélo, est ramené à 2 %. Alors, est-ce que c'est 4, 8, 2 % ? Il est clair que vos services ont dû se mélanger les « pédales » dans l'élaboration de cette délibération.

Pour développer la pratique du vélo, nous l'avons dit à maintes reprises, il faut de vraies pistes cyclables sécurisées et pas de simples flèches vertes. Un exemple : on n'a toujours pas de piste cyclable rue de Strasbourg, devant la mairie. Il faut que nous venions, avec les associations comme Place au vélo, peindre nous-mêmes une piste devant la mairie. À la vue de ce qui a été réalisé sur le pont Sédar-Senghor, comme le souligne, là aussi, Place au vélo, nous sommes relativement inquiets de la mise en adéquation entre vos objectifs et les moyens qui le permettraient. Alors, un conseil : changez de vitesse ou de plateau, pour que la place accordée au vélo soit non pas un frein, mais une fierté pour les Nantais.

Enfin, juste une question : est-ce une spécificité de notre région de confier systématiquement les questions de transport à des élus du parti communiste ? Je vois cela à la Région et ici, à la Ville.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Une précision, Madame Loirat : M. Retière n'est pas membre du Conseil municipal. Et quant à M. Retière, il n'est pas communiste, donc, je suis désolé... Ce n'est pas une tare pour autant, mais je vous rassure, parce que vous aviez l'air tellement inquiète que je vous ai totalement rassurée.

Madame Jozan.

Mme JOZAN, Conseillère municipale – Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce Plan de Déplacements Urbains de la communauté urbaine de Nantes est le document de référence par excellence pour l'organisation de l'ensemble des déplacements au sein de notre agglomération. C'est donc un document d'une importance capitale pour la métropole, mais aussi pour la Région qui, vous le savez sans doute, apporte cette fois-ci, curieusement, de sérieuses réserves au document que vous nous soumettez aujourd'hui. La réussite du PDU et son ambition ont des conséquences directes sur la vie des habitants de notre agglomération et de la région des Pays-de-la-Loire, étant donné la centralité de l'agglomération nantaise.

Ce bilan 2000-2010 est contrasté. De réelles avancées, certes, ont été constatées, en particulier sur le réseau de transports en commun, assez étendu et performant. À l'intérieur du périphérique – Monsieur Lannuzel l'a rappelé tout à l'heure –, la part de la voiture a diminué, passant pour la première fois à 49 %, c'est-à-dire sous la barre emblématique des 50 %, ce qui est un progrès, certes, mais en-deçà des résultats que l'on pouvait espérer. Par ailleurs, de nombreuses nouvelles démarches ont été initiées, ces dernières années, comme le vélo partagé, l'auto-partage, sans que pourtant, dans ces domaines, le report modal soit vraiment significatif, particulièrement sur la pratique du vélo.

Deux défauts majeurs apparaissent : à la fois une mauvaise réponse à l'ambition d'attractivité vis-à-vis des relations interurbaines et non périurbaines – et c'est sur ce point d'ailleurs que la réserve de l'AOT qu'est la Région pointe les faiblesses du dispositif – et par ailleurs, les manquements à la progression du report modal à l'intérieur de la ville de Nantes.

La poursuite de l'étalement urbain est un véritable défi contre lequel nous avons mal lutté, à Nantes, et pour lequel, d'ailleurs, la métropole est assez mal notée. Cette dynamique de l'étalement urbain reste une problématique importante, en particulier en raison du manque de connexions entre les politiques du logement et des transports. C'est un point négatif, car cette lutte contre l'étalement urbain a des conséquences très importantes. Elle doit nous contraindre à une politique plus volontariste en matière de logement, mais aussi en matière de localisation des activités économiques et des infrastructures.

Si l'on prend les exemples de Saint-Joseph-de-Porterie et de l'Île de Nantes, où sont les sites propres préexistants ? Pourquoi tarder à mettre en service un busway et aujourd'hui, ne mettre en service que des bus sans site propre sur l'Île de Nantes ? – ce qui est quand même extrêmement démodé par rapport au rôle emblématique de ce territoire urbain...

Par ailleurs, 1 500 logements sont prévus à la place de la caserne Mellinet. Pour autant, les infrastructures pour le déplacement ne sont pas mises en place dans ces nouveaux quartiers alors que, rappelons-le, la définition d'un éco-quartier prévoit des constructions aux abords de lignes de transport en site propre préexistantes.

Ensuite, un Plan de Déplacements Urbains limité aux dessertes périurbaines : la dimension interurbaine est, curieusement, quasi absente du document. Pourquoi donc ne faire allusion toujours qu'à Rennes et Saint-Nazaire et passer sous silence les autres villes reliées à Nantes par le train comme Angers, Cholet, La Roche-sur-Yon, Le Mans ? Le succès des TER prouve bien, pourtant, l'importance de ces déplacements interurbains.

De même, le document reste imprécis sur de nombreux points, tels que la destination des gares, le caractère payant ou gratuit des stationnements à proximité des gares, en particulier

pour les abonnés des TER qui effectueraient un report modal sur les tramways ou les autres transports en site propre. La desserte de Notre-Dame-des-Landes ne retient pas non plus beaucoup de propos. Les nouveaux franchissements de Loire nécessaires pour des raisons de sécurité non plus. La Région pointe là aussi très clairement les lacunes dans ce domaine.

Il y a peu d'efforts concrets sur l'information aux voyageurs quant à la multimodalité. Un exemple est également pointé par la Région : l'offre bicloo, à la sortie de la gare, est peu lisible et largement insuffisante, ce qui est un frein à l'intermodalité.

Deuxième point : le manque d'ambition pour améliorer le report modal à l'intérieur de l'agglomération et une politique de mobilité aux résultats contrastés. La politique des déplacements n'anticipe pas suffisamment, aujourd'hui, les changements sociétaux. L'utilisation de l'automobile reste forte. Le réseau de transports en commun, par sa configuration radiale, est perçu comme un bon moyen de déplacement pour rejoindre le centre-ville, mais reste peu adapté pour les liaisons périphériques : pas d'effort significatif sur les tangentielles, alors que l'on voit que dans toutes les agglomérations européennes, aujourd'hui, c'est le sujet. Par ailleurs, l'offre de transports, nous l'avons déjà dit, est jugée trop calée sur les rythmes scolaires. De même, on peut regretter l'augmentation des tarifs de transport, que nous avons déjà dénoncés. Enfin, des investissements importants ont été stoppés, en particulier sur la ligne 4 et la ligne 5. Les raccordements 1 et 2, qui font aussi partie de la grande problématique des interconnexions, prennent du retard. La part modale des transports en commun sera difficile à augmenter significativement, compte tenu du développement du réseau et des difficultés financières de Nantes Métropole.

Par ailleurs, nous allons revenir de façon plus importante sur les déplacements doux et en particulier, le vélo. On ne sait plus très bien, aujourd'hui, comment l'on peut interpeller Nantes Métropole sur les difficultés et le déficit de volontarisme sur le vélo. Aujourd'hui, dans l'agglomération, nous avons 373 km de voies cyclables, dont 15 % seulement en site propre. La Région, à nouveau, pointe aussi le faible engagement de l'agglomération nantaise sur le plan Loire vélo, alors que celui-ci est relativement bien avancé et bien initié par les autres collectivités locales. Curieusement, il y a tout de même un déficit, et il est pointé par la Région – ce ne sont pas mes amis, cette fois-ci... – avec de nombreuses discontinuités. L'espace vélo est beaucoup trop peu sécurisé. Je reprendrai les exemples de Madame Loirat pour essayer d'insister, une fois de plus, sur le pont Senghor et puis – incroyable !- sur la rue de Strasbourg. Cela fait tout de même plusieurs années qu'à la fois les usagers, les Nantais au sens plus large, les associations vous ont interpellé sur une requalification sans site propre. On pourrait également le faire sur le carré Feydeau. Le site a été complètement restructuré, devant le carré Feydeau. Nous avons les lignes de tram, puis, le carré Feydeau, puis la restructuration à une fois une voie des parcours automobiles, ensuite, ce square Elisa Mercœur, avec quelque chose qui « tend les bras » pour devenir une piste cyclable. Or, aucun aménagement n'a été fait, à croire que ce n'est vraiment pas une volonté de la Ville. Enfin là, c'est surprenant, parce que nous avons beaucoup de remontées de gens qui voient que, quand on est pressurisé dans la seule voie qui va vers la gare, on a très envie de monter sur le square Elisa Mercœur ; et ce n'était rien du tout à aménager.

Cette part modale n'a pas augmenté en dix ans. Elle reste très faible, autour de 2 %, alors qu'elle a augmenté dans la plupart des grandes métropoles françaises. Il suffit de voir : 5 % à Bordeaux et plus, 10 % à Strasbourg... On nous avait annoncé une révolution cyclable, nous avons eu droit à un plan de stationnement. Des appuis sans vélos, cela peut être une façon d'initier les gens à prendre le vélo, mais nous savons très bien, dans la réalité, que dans toutes les grandes villes européennes où la pratique du vélo est importante, ce qui déclenche cette pratique, c'est le site propre. Il est loin des cyclistes, le rêve que l'on mélange les bus, les camions, les voitures, les vélos et les piétons dans une sorte de circulation lente ! Ce n'est pas ce qui déclenche la pratique du vélo.

Quant à l'autopartage, malgré une volonté affichée pendant quelque temps, la discrétion est très flagrante et c'est dommage, parce que l'autopartage est vraiment un mode tout à fait moderne d'utilisation de la voiture dans les grands centres urbains.

Enfin, on peut regretter aussi, dans ce document, l'insuffisance de la prise en compte du transport de marchandises ou du trafic fret, contrainte importante non évoquée dans le document, relative à l'accessibilité de la zone de Cheviré et au transfert des installations de la gare Nantes-Etat au Grand-Blottereau, alors que là aussi, dans les problèmes logistiques des grandes agglomération du XXI^e siècle, c'est un point important.

Les élus du groupe « Ensemble pour Nantes » ont été forts de propositions concrètes, en particulier sur la politique attractive pour les ménages, sur l'importance de revoir le plan de circulation, avec des propositions, sur l'amélioration de l'amplitude horaire des transports en commun et des vélos, sur le développement d'une tarification attractive, sur la limitation de l'accès des cars Lila au centre-ville, sur la volonté de réaliser des expérimentations pour les chronobus, parce que l'on sait très bien que l'expérimentation permet de repréciser de façon extrêmement détaillée l'adaptation de ces nouveaux modes par rapport à des quartiers, les uns après les autres. Pour réussir le développement des déplacements doux, nous avons aussi fait de nombreuses propositions, en particulier sur un « circuit cœur » vélo, sur des pistes cyclables avec des axes nord-sud et est-ouest. Mais il faut souligner que l'ensemble de ces propositions est réalisable sans coût excessif pour la collectivité.

Puisqu'aucune de nos propositions ne sera intégrée dans le PDU, malgré notre volonté, exprimée à de nombreuses reprises, de participer à sa réalisation, nous émettrons aujourd'hui un avis défavorable sur ce projet de plan de déplacements urbains, celui-ci conduisant de manière insuffisante vers la métropole durable, compacte et mobile dont tout le monde, aujourd'hui, a exprimé le souhait.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci. Madame Choquet.

Mme CHOQUET, Adjointe – Merci. Le PDU est un enjeu important pour la Ville de Nantes, c'est la ville qui concentre et qui génère un très grand nombre de déplacements. Pourtant, ce projet, pour nous, identifie bien les principaux défis auxquels nous aurons à répondre dans les années à venir. Il s'agit de la lutte contre l'étalement urbain, du lien indispensable à établir entre la politique des déplacements, la politique de l'habitat et de l'urbanisme et la lutte contre l'effet de serre. Les élus d'Europe écologie – Les Verts ont contribué à cette stratégie et nous en approuvons les réponses qui sont apportées, notamment sur la densification de l'agglomération, avec « la ville des courtes distances », sur la priorité donnée aux déplacements à vélo et aux piétons, avec la réalisation de zones de déplacement apaisées, et sur l'indispensable maîtrise du stationnement, avec le droit à l'expérimentation.

Cependant, nous regrettons que l'année 2030 ait été retenue pour établir les perspectives de ce PDU. Cela semble beaucoup trop lointain. Le précédent PDU portait sur dix ans, nous aurions très bien pu faire porter celui-ci sur 2010-2020. Comment prévoir, de toute façon, ce qui sera en 2030 ? Je pense notamment aux matières premières. De quelles matières premières, de quelle énergie et surtout, de quels prix disposerons-nous à ce moment-là pour nos déplacements, alors que l'on nous annonce régulièrement une raréfaction des énergies fossiles et que la prise de conscience sur cette question-là avance aussi régulièrement ?

Je voudrais revenir plus concrètement sur les fiches action qui concernent plus particulièrement la ville de Nantes. En ce qui concerne les livraisons de marchandises – eh bien, si - ce point fait partie du nouveau PDU : il est indispensable d'expérimenter pour améliorer les livraisons de marchandises en ville, notamment avec des solutions innovantes. Je pense au cargo-tram, qui permet d'utiliser les infrastructures existantes du tramway pour effectuer des livraisons en ville.

En ce qui concerne la maîtrise du stationnement, oui, il faut faire des efforts supplémentaires dans ce domaine, que ce soit en intégrant au Plan Local d'Urbanisme des normes de stationnement maximum, mais aussi en continuant de lutter, encore et toujours, contre le stationnement sauvage dans le centre-ville, mais aussi dans les quartiers. En tant qu'adjointe aux personnes handicapées – vous pouvez me croire - je suis régulièrement interpellée par les personnes en situation de handicap, qui ont du mal à se déplacer en ville en toute sécurité. On peut y ajouter toute la population des enfants, des personnes qui mesurent moins d'1,20 m ou d'1,30 m, qui sont particulièrement fragiles parce qu'elles sont masquées par les voitures.

S'agissant des transports en commun, nous soutenons qu'il faut continuer à avancer. Il n'y a pas de pause à marquer dans ce programme de développement des lignes chronobus et – on le voit - sur les travaux engagés sur la première connexion des lignes 1 et 2 de tramway.

Avançons en concertation avec les riverains. C'est en anticipant toujours que nous éviterons la congestion de la ville.

Enfin, plusieurs fiches action font référence à « la ville des courtes distances » et au développement de la marche et du vélo, avec des objectifs ambitieux. Effectivement, pour le vélo, il en faut, parce que, comme cela a été souligné par différents intervenants, aujourd'hui, on constate que les chiffres de déplacement à vélo, dans la ville, sont particulièrement maigres. Mais je continue à défendre, malgré tout, l'intérêt de la création du plan de déploiement d'appuis à vélos que nous avons récemment votée à la communauté urbaine : cela fait partie des éléments de sécurité qui incitent les personnes à sortir leur vélo. En tout cas, les plans de déplacement doux que doit développer chaque commune sont une bonne réponse. Ils peuvent permettre l'élaboration de solutions efficaces, en concertation avec les habitants et les associations.

J'insiste sur cette notion de concertation avec les habitants et les associations, parce que je vois bien que dans le Conseil nantais des personnes handicapées, où des ateliers de visite sur site ont été montés, ce sont dans ces ateliers, dans cette contribution des habitants, que l'on trouve des solutions et des propositions. On voit vraiment toute la pertinence et l'intelligence des usagers pour trouver des réponses aux difficultés qu'ils rencontrent.

Par ailleurs, il existe aussi déjà des outils qui permettent de développer rapidement les modes de déplacement. Je pense notamment à la trame fine de cheminement doux. C'est un document annexe qui a été voté dans le précédent PLU, dont la prise en compte, à l'échelle des nouveaux projets urbains de quartier et des permis de construire déposés, doit être renforcée. La mutation de la ville doit être l'occasion de renforcer sa perméabilité en créant des déplacements piétons et des déplacements à vélo plus sûrs, plus courts et plus sécurisés.

Enfin, malgré les allusions, dans ce texte, au projet d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes, les élus d'Europe écologie – Les Verts approuvent ce projet de Plan de Déplacements Urbains.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci. Monsieur Lannuzel, quelques points d'éclaircissement.

M. MOREAU, Conseiller municipal – Monsieur le Maire, j'avais demandé la parole.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Excusez-moi, je n'avais pas vu, Monsieur Moreau.

M. MOREAU, Conseiller municipal – Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, l'enrichissement de l'offre de déplacement en transports alternatifs à la voiture, lors du précédent Plan de Déplacements Urbains, a été particulièrement significatif sur notre ville. Outre le développement des modes doux, les élus communistes considèrent qu'en effet, l'amélioration très nette du réseau en site propre a été un atout incontestable dans l'évolution des pratiques de mobilité de nos concitoyens. Les élus communistes se félicitent du fait que les

I – 40

déplacements et les transports aient été et restent une priorité pour Nantes Métropole. Nous partageons les objectifs de ce nouveau PDU, l'accessibilité étant pour nous un enjeu important en termes de développement des emplois et des services. L'articulation des différentes politiques publiques, la cohérence de ce PDU avec les objectifs du Programme Local de l'Habitat, en particulier, sont pour nous essentielles. Le PDU doit être compatible avec les efforts de densification urbaine, d'apaisement de l'usage de l'espace public, d'organisation du maillage du territoire et d'incitation au changement des comportements de mobilité.

C'est pourquoi il nous paraît important de veiller à des aménagements urbains favorisant les objectifs de ce PDU, de la même façon qu'il nous semble décisif d'apporter une nouvelle étape de développement de l'offre de transports collectifs. Vous le savez, qu'il s'agisse des objectifs à court terme, à l'horizon de 2015, ou des perspectives à plus long terme, à l'horizon de 2030, les élus communistes souhaitent que soit poursuivie l'amélioration de l'offre en site propre, c'est vrai en particulier sur l'île de Nantes, pour assurer une desserte satisfaisante de ce nouveau grand quartier de ville, mais aussi dans une perspective de maillage transversal du territoire. Certes, pour nous, l'offre chronobus est une bonne solution de rabattement pour les quartiers à forte densité urbaine, mais il ne nous faut pas renoncer à poursuivre la connexion des lignes actuelles en site propre et à réfléchir à un mode de desserte adapté pour les quartiers les moins denses et les moins bien desservis.

La montée en puissance de la part modale des transports collectifs pose en outre la question de l'offre de stationnement aux entrées de la ville, afin d'assurer le relais avec les déplacements hors agglomération.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci. Quelques mots, Monsieur Lannuzel.

M. LANNUZEL, Adjoint – Quelques mots, d'abord pour répondre à Mme Loirat sur le franchissement ouest. Les études s'engagent dès la mi-2011 et jusqu'à la fin 2012, pour permettre, à cette échéance, le choix de Nantes Métropole.

Quant à la part du vélo, elle est actuellement de 2 %, dans l'agglomération. Nous tendons vers 4 % en 2015 et 12 % en 2030. Enfin, je voulais vous signaler que 20 km de pistes cyclables avaient été réalisés dès 2010.

En ce qui concerne, Madame Jozan, la lutte contre l'étalement urbain, toutes les grandes agglomérations européennes le constatent. Effectivement, le PLH et le PDU ont été conçus conjointement pour garantir cette maîtrise, cette valorisation des transports en commun. Le développement de tous les axes ferroviaires est bien inscrit dans le PDU et en accord avec la Région. Vous avez essayé à plusieurs reprises de nous opposer à la Région. Je suppose que c'est parce que c'est mon collègue Bontemps qui est vice-président chargé des transports à la Région. Mais rassurez-vous, il fait aussi partie de la commission des déplacements de Nantes Métropole et nous travaillons régulièrement ensemble au sein de cette commission, en parfaite harmonie.

Pour la sécurisation des vélos, le pont Léopold-Senghor disposera, tout comme le pont Tabarly, de pistes cyclables sur les trottoirs, en plus de la chaussée. Il y a effectivement un travail en cours sur les axes nord-sud et est-ouest, pour avoir des sites propres qui traversent la ville de part en part. Enfin, des espaces sécurisés sont programmés, mais ce ne sont pas les seuls éléments.

S'agissant de l'autopartage, nous en sommes actuellement à 400 abonnements, mais vous savez qu'il est extrêmement lent et difficile de le faire monter en puissance.

Enfin, pour répondre à Mme Choquet sur le choix de 2030 plutôt que 2020, il nous semblait que c'était le bon tempo pour avoir une vision plus large pour peser sur la forme urbaine et en particulier, sur l'articulation entre urbanisme et déplacements.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Et pour lutter notamment contre l'étalement urbain. Ce sont les stratégies à long terme.

Juste un mot pour dire qu'il y a peut-être 2030, mais c'est une démarche prospective à laquelle tout le monde est convié à participer, y compris Mme Choquet, et j'espère qu'elle va le faire. Par contre, je la rassure complètement, et je rassure tout le monde : dès 2011, nous sommes engagés dans des chantiers très importants de mise en œuvre du PDU, par anticipation, d'une certaine façon. En effet, dès 2011, vous le voyez déjà avec les travaux engagés dans la rue de Gigant – et nous aurons l'occasion de faire une présentation plus globale dans quelques semaines – il y a la mise en œuvre du programme de lignes de chronobus. Raymond Lannuzel a eu raison de rappeler ce qu'était une ligne de chronobus. Dans les vœux de quartier que j'ai pu présenter tout au long du mois de janvier, j'ai constaté que c'était un sujet qui intéressait beaucoup les Nantais. C'est une amélioration considérable du service des transports publics urbains. Sept lignes nouvelles, d'ici à 2013, vont traverser la ville et donc, desservir l'agglomération d'est en ouest et du nord vers le sud, toutes les 6 minutes aux heures de pointe et autour de 15 minutes en heures creuses et surtout, avec des horaires qui sont ceux du tramway, ce que l'on ne dit pas assez. C'est-à-dire que l'on part très tôt, vers 5 h 30, et l'on termine très tard. C'est un plus considérable pour les Nantais. Expliqué de cette façon, je peux vous assurer que cela a un gros succès.

Evidemment, cela va se traduire par des chantiers et là, j'imagine que l'Opposition ne manquera pas de nous critiquer, mais nous essaierons de les gérer pour le mieux et nous mettrons en place des dispositifs qui seront adaptés à leur ampleur. J'ai cité la rue de Gigant, mais il y en a d'autres, qui vont impacter fortement le centre-ville et donc, dans une vraie cohérence de déplacements.

Il faut par exemple resituer la piétonisation de la rue Crébillon dans ce contexte, ainsi que la rénovation complète de la place Graslin. C'est une extension des zones piétonnes, mais avec une forte présence des transports publics, bien plus qu'aujourd'hui. Il est clair que nous allons passer à une autre étape, celle d'un centre-ville encore plus dédié à la marche à pied, aux vélos et aux transports publics. Ce sont des changements extrêmement importants, qui nécessitent un travail très ajusté, parce qu'il y aura des modifications de circulation et de stationnement, qui ne peuvent pas se faire sans concertation poussée avec les professionnels qui travaillent au centre-ville, mais aussi les habitants. En tout cas, c'est une vraie ambition, un nouveau tournant dans l'histoire des déplacements et de la mobilité à Nantes.

Je tenais à profiter de ce débat, même si c'est au-delà du débat, puisque nous sommes là dans les plans d'actions, pour remettre les choses dans leur contexte. Là, nous allons vraiment franchir un cap très important. Je souhaite d'ailleurs qu'il soit perçu comme tel ; que l'on ne perçoive pas seulement les embarras des travaux, mais que l'on sente bien que derrière, il y a une vraie ambition. Il y aura des moments difficiles. Il y en a eus quand nous avons fait le tramway. Les Nantais l'ont bien compris, ils ont vu tout le bénéfice qu'ils pouvaient en tirer. Nous sommes au même niveau d'ambition. Je tenais à le préciser.

Le Conseil approuve (avis contraire du groupe « Ensemble pour Nantes », abstentions de deux membres du groupe « Centre démocrate »).

M. LE DEPUTE-MAIRE – Je laisse la présidence à Patrick Rimbart, parce que je dois me rendre à plusieurs rencontres, à la Cité des congrès, dans le cadre de La Folle Journée.

(Intervention inaudible d'un élu).

M. LE DEPUTE-MAIRE – Monsieur Bainvel, essayez de ne pas toujours être désagréable. Il y a des obligations protocolaires de la fonction de maire auxquelles je ne peux pas me soustraire. Vous n'êtes pas dans cette situation, je comprends que vous ne le compreniez pas. Je prie Monsieur Bainvel de bien vouloir m'excuser...

M. ROBERT, Adjoint, donne lecture de l'exposé n° 6, intitulé :

Centre-ville – OPAH Decré-Bouffay – Modalités du transfert des aides à la réhabilitation de la Ville de Nantes à Nantes Métropole – Approbation.

M. ROBERT, Adjoint – Chers collègues, vous savez qu'en 2007, la Ville de Nantes a lancé avec ses partenaires une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat sur le quartier Decré-Bouffay pour une durée de cinq ans. Vous savez aussi que le 5 février 2010, Nantes Métropole a confirmé l'intérêt communautaire de toutes les OPAH.

Les modalités de transfert du suivi-animation de l'OPAH Decré-Bouffay ont été approuvées par le Conseil municipal le 2 juillet 2010. Il s'agit aujourd'hui de préciser les modalités de prise en charge des aides à la réhabilitation de la Ville de Nantes. La proposition qui vous est faite est que les aides en faveur de l'habitat ancien, qui étaient auparavant octroyées par la Ville de Nantes, soient octroyées à compter du 1^{er} janvier 2011 par Nantes Métropole au titre de sa compétence sur les opérations programmées d'amélioration de l'habitat. Mais cette disposition ne concernera que les aides octroyées à compter de 2011. Les aides déjà accordées par la Ville de Nantes et non mandatées, soit 1 860 402 €, seront prises en charge par la Ville de Nantes.

Pour répondre aux questions qui ont été posées en commission, je signale que ces subventions non mandatées de 1 860 402 € représentent une partie des 2 400 000 € des aides qui ont été accordées par la Ville de Nantes depuis 2007. En effet, la grande majorité des immeubles financés est actuellement en travaux et seule, une partie des subventions a été mandatée, essentiellement pour des travaux individuels et des diagnostics. Il y a donc un solde qui reste à la charge de la Ville et qui est très important.

S'agissant des opérations qui sont terminées, en fait, il y en a deux, qui portent sur deux immeubles situés respectivement 7 et 9 rue Beauregard. Ce sont des bâtiments qui sont mis à la location. Pour le reste, il y a une centaine de logements qui vont être livrés sur l'année 2011, au-delà de ces deux immeubles. Ils sont pour un tiers occupés et pour les deux tiers, vacants. Ils vont donc être remis sur le marché après réhabilitation.

Ces chiffres démontrent que 34 % des objectifs en nombre de logements fixés par la convention initiale sont atteints. Mais, parmi ces objectifs, il faut noter la très forte production de logements à loyer modéré, puisque les objectifs en matière de logements conventionnés sociaux sont atteints à 83 %.

Voilà les éléments que je pouvais apporter sur ce dossier, avec tous les éléments complémentaires qui m'avaient été demandés. Je vous remercie.

M. RIMBERT, Adjoint, Président de séance – Merci. Madame Loirat.

Mme LOIRAT, Conseillère municipale – Merci. Monsieur le Maire, mes chers collègues, juste un mot... Pauvre commission urbanisme, décapitée en bonne et due forme depuis plusieurs mois ! Nous l'avons déjà évoqué au dernier conseil. C'est même là que vous avez « bidouillé » le procès-verbal. Il y a une nouvelle direction du patrimoine mais tout de même, la Ville de Nantes a laissé faire le massacre à la bétonneuse de la chapelle des Cordeliers. Je suis étonnée que notre adjoint à l'urbanisme ne parle même pas de ce qui s'est passé entre les deux derniers conseils. Merci.

M. RIMBERT, Adjoint, Président de séance – Merci. Monsieur Robert.

M. ROBERT, Adjoint – Je ne vois pas trop bien... Cette intervention inopinée sur un sujet qui n'est pas à l'ordre du jour... Nous parlons là de l'Opération Programmée...

Mme LOIRAT, Conseillère municipale – C'est bien de l'urbanisme. La dernière fois, vous m'avez fait le coup. Excusez-moi, je vous coupe, là, mais cela suffit. Merci.

M. ROBERT, Adjoint – Madame Loirat et chers collègues, en général, je n'ai pas pour habitude d'esquiver les questions qui me sont posées. Au sein de la commission urbanisme, dont vous regrettez la disparition, il ne me semble jamais avoir fait défaut au devoir d'information, sauf à ne pas avoir les informations en ma possession au moment de la commission. C'était notamment le cas sur les éléments qui ont été demandés par Monsieur Bainvel lors de la commission. Donc, je les apporte en séance publique. Vos remarques sont parfaitement désobligeantes.

En ce qui concerne la chapelle des Cordeliers, nous aurons l'occasion de nous exprimer cet après-midi, à travers, notamment, la présentation de toute la politique du patrimoine qui est mise en œuvre sous l'autorité de Stéphane Junique, assisté de la nouvelle direction de la DPARC. Et je reviendrai personnellement, en répondant à une question de l'Opposition, sur les différentes étapes de ce dossier, en rappelant aussi qu'au-delà des appréciations subjectives des uns et des autres, nous fonctionnons aussi dans un Etat de droit où il y a un certain nombre de règles et de procédures. Je me permettrai de vous en rappeler l'essentiel, mais je pense qu'en effet, il faut certainement, pour vous, approfondir aussi certaines questions, avant de mettre ainsi les personnes en cause.

M. RIMBERT, Adjoint, Président de séance – Merci, Monsieur Alain Robert. Je voudrais juste dire, Madame Loirat, que la décision n'a pas été prise, puisque nous avons une réunion sur l'évaluation du règlement intérieur de notre Conseil municipal, évaluation à mi-mandat, comme nous nous y étions engagés. Il y a une première réunion, il y aura une réponse et ce sera le Conseil municipal qui décidera. Je vous convie à cette réunion sur le règlement intérieur pour en débattre. Merci.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

M. DANTEC, Adjoint, donne lecture de l'exposé n° 7, intitulé :

Charte « Vers Zéro phyto sur le bassin versant de l'Erdre » – Approbation.

M. DANTEC, Adjoint – Il s'agit d'une délibération pour approuver le fait que nous rejoignons la charte « Vers zéro phyto sur le bassin versant de l'Erdre ». Trois éclairages, par rapport à cette délibération. D'abord, pour redire à quel point cet enjeu de lutte contre la contamination de l'eau par les produits phytosanitaires est un enjeu important.

Ces dernières années, nous avons été, sur l'Erdre – c'est un dossier sur lequel nous échangeons régulièrement, avec Raymond Lannuzel –, à la limite de la norme de potabilité pour l'eau brute, alors que la prise d'eau de secours de l'agglomération nantaise est aujourd'hui sur l'Erdre. Et ce, notamment du fait des produits de dégradation du glyphosate.

Cela ne vous dit pas grand-chose, mais si je vous parle du « Roundup », vous allez mieux comprendre. La publicité mensongère de Monsanto – qui a d'ailleurs été condamné à ce sujet – pour vendre le « Roundup » comme un produit biodégradable a fait qu'au début des années quatre-vingt-dix, on a un peu baissé la garde sur la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires. Et aujourd'hui, les produits de dégradation du glyphosate, qui n'est pas du tout biodégradable, font que cette norme de potabilité d'eau brute de l'Erdre est mise en cause. D'où la nécessité d'une action absolument volontariste des différents pouvoirs publics pour revenir à une meilleure qualité de l'eau. Le SAGE de l'estuaire de la Loire, que nous avons approuvé en 2009, met justement les collectivités dans l'obligation d'agir sur cette réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires. C'est le premier point, pour rappeler l'importance de cet enjeu.

Le deuxième aspect des choses est le bon bilan, pour ne pas dire le très bon bilan, depuis cinq ou six ans, à la fois de la Ville de Nantes et de Nantes Métropole, dans la réduction drastique de l'utilisation des produits phytosanitaires. Vous avez, dans le dossier, la réduction de cette utilisation entre 2002 et 2009 : nous sommes passés de 1 600 kg en termes de produits actifs à 50 kg de matière active utilisée sur nos surfaces d'espaces verts. C'est donc un effort tout à fait considérable, qui se voit dans la ville. Nous avons maintenant une ville qui verdit régulièrement au printemps, ce qui prouve bien le changement dans les pratiques. Comme vous avez certainement lu le dossier dans le détail, vous savez qu'il nous reste encore quelques marges de progression et que nous n'arrivons notamment pas à expliquer – c'est un paradoxe, quand on voit le reste de l'Europe – que les cimetières peuvent être des lieux verts. Nous sommes les seuls à imaginer le cimetière comme un lieu totalement minéral, mais nous n'arrivons pas, aujourd'hui, à créer une majorité culturelle sur une autre approche du cimetière. Nous avons d'autres petits points comme celui-là, par exemple, sur les terrains de sport. Je vous avoue que je n'ai pas engagé la négociation avec mes collègues des sports pour convaincre les footballeurs de jouer sur des prairies naturelles. C'est un des lieux où l'on est encore obligé d'utiliser des produits phytosanitaires. Il nous reste donc des marges de progrès.

Le troisième aspect important est la dynamique des acteurs. À cet égard, l'EDENN, qui porte cette charte « Vers zéro phyto sur le bassin versant de l'Erdre », a beaucoup travaillé, d'abord, en étendant son périmètre d'action qui, au départ, se situait entre Nantes et Nort-sur-Erdre, donc sur la partie lacs de l'EDENN, et qui, aujourd'hui, rassemble l'ensemble des acteurs et des intercommunalités jusqu'à la frontière du Maine-et-Loire. Cette mobilisation de l'ensemble des acteurs est l'élément-clé pour atteindre les objectifs quantitatifs, à la fois sur les produits phytosanitaires, mais aussi sur les autres pollutions de l'Erdre : pollution par nitrate ou pollution organique liée aux phosphates. Là-dessus aussi – c'est l'occasion d'en parler- nous avons de vrais résultats, puisque nous avons réussi, notamment grâce aux investissements très lourds sur l'assainissement, à réduire l'apport régulier en phosphates dans l'Erdre. Nous mesurons ainsi chaque année des réductions des problèmes de cyanobactéries dans l'Erdre, notamment cet été : au mois de juillet, pour la première fois depuis dix ans, nous n'avons pas dépassé le seuil d'alerte de cyanobactéries, alors qu'en 2001, 2002, par exemple, nous étions en limite d'interdiction de pratiques sur l'Erdre dès le mois de mai. Cela prouve que là aussi, l'action publique est payante.

Voilà trois objectifs que recouvre cette charte « Vers zéro phyto ». Il s'agit de renforcer encore la dynamique des acteurs et également, de récupérer – ce n'est pas négligeable, même si cela ne se chiffrera pas en centaines de milliers d'euros – quelques subsides complémentaires pour renforcer encore notre action.

M. RIMBERT, Adjoint, Président de séance – Merci. Monsieur Grélard.

M. GRELARD, Conseiller municipal – Monsieur le Maire, mes chers collègues, à l'occasion de cette délibération, les élus du groupe « Ensemble pour Nantes » voudraient rappeler leur attachement à la lutte pour la dépollution de nos rivières et à la préservation des milieux aquatiques. Vous nous demandez d'approuver la charte « Vers zéro phyto sur le bassin versant de l'Erdre » et, bien entendu, nous apporterons notre soutien à cette politique contre les pollutions par pesticide.

Toutefois, cette signature ne doit pas masquer l'état de l'Erdre, aujourd'hui. Il y a deux projets : il y a cette charte « Vers zéro phyto » et il y a le problème des cyanobactéries. Moi, je voudrais vous parler du manque de lisibilité de l'action des acteurs locaux.

Nantes a un plan qui s'appelle le plan Neptune. Il peine malgré tout – je trouve - à donner une cohérence à l'action qui pourrait être faite sur l'Erdre. Il y a eu, sur certaines rivières, des actions qui ont été menées avec le plan Neptune et qui sont efficaces, notamment sur le Cens. J'ai pu, à l'occasion de différentes activités, attester de l'utilité et de l'efficacité de ce plan Neptune. Sur l'Erdre, on n'en voit pas aujourd'hui le résultat plein et entier. À l'occasion de l'approbation de cette charte, nous voulions attirer votre attention sur le fait que c'est une chose positive que de la signer et de s'engager, que l'action « zéro phyto » est une action à laquelle nous souscrivons tout à fait. Pour autant, il est temps que les acteurs locaux se mobilisent, de manière à pouvoir engager, comme le demandait l'Association des amis de l'Erdre, l'année dernière, à l'occasion de ses vingt ans, un véritable plan Marshall, c'est-à-dire une véritable mobilisation pour apporter des objectifs de dépollution extrêmement forts dans les années à venir.

M. RIMBERT, Adjoint, Président de séance – Merci. Monsieur Dantec.

M. DANTEC, Adjoint – Je vous livre quelques réponses rapides. Vous avez bien enregistré les résultats de cet été en cyanobactéries ? Vous ne l'avez pas intégré dans votre intervention, je l'ai trouvée un peu vague. Nous avons aujourd'hui des résultats quantitatifs extrêmement importants, sur l'Erdre. Je ne sais pas si vous mesurez la réduction de cyanobactéries que nous avons eue, par rapport à ce que nous avons en 2001, 2002. Même si ce sont des résultats qui sont toujours incertains. Nous n'avons pas de temps de recul, donc, rien ne dit que l'année prochaine, nous n'aurons pas un pic. Nous avons même, aujourd'hui, Planktothrix, qui était notre cyanobactérie habituelle depuis dix ans, qui est en train de laisser la place à une autre cyanobactérie, qui est une cyanobactérie de milieu moins dégradée, mais qui peut générer des toxines. En tout cas, sur l'évolution, puisque nous avons un observatoire de la qualité de l'eau de l'Erdre extrêmement précis et rigoureux, depuis la grande étude que nous avons menée en 2002, ces études et suivis, y compris des populations de cyanobactéries, nous disent aujourd'hui que Planktothrix, qui est une cyanobactérie de milieu très dégradé, est en train de laisser la place à d'autres cyanobactéries comme Anabaena, qui sont des cyanobactéries de milieu moins dégradé. Nous avons donc vraiment, en termes de mesure, que ce soit sur les produits phytosanitaires ou sur les cyanobactéries, des résultats extrêmement probants, qui viennent du fait, contrairement à ce que vous dites, que l'Erdre a été un objectif tout à fait cohérent dans le plan Neptune, notamment dans le dernier plan Neptune, où c'est un bassin prioritaire. Cela veut dire que nous avons eu des investissements extrêmement massifs sur l'assainissement.

Nous avons notamment réussi, vers 2005, 2006, à supprimer un énorme problème : les eaux de Sucé-sur-Erdre n'étaient pas prioritaires sur les eaux de Carquefou quand le collecteur était plein. Dans ce cadre, dès que le collecteur était plein des eaux de Carquefou, les eaux brutes de Sucé-sur-Erdre partaient dans la rivière au niveau de Sucé. Ceci a été réglé avec un collecteur. Aujourd'hui, sur les bassins de rétention au niveau de Saint-Félix, où, là aussi, des

eaux brutes passaient régulièrement dans la rivière, nous avons investi lourdement. Nous avons une campagne extrêmement rigoureuse sur l'ensemble des branchements individuels pour les eaux pluviales et les eaux d'assainissement, puisque nous savons que parfois, les branchements faisaient que c'étaient les eaux pluviales qui partaient en traitement à la Petite Californie alors que les eaux brutes partaient dans le milieu. Nous avons donc revu énormément de branchements. Je suis désolé : c'est tout cela, plus des opérations en termes de reconquête de biodiversité sur les frayères. Le SEVE conduit des actions de reconquête de frayères à poissons, avec les Amis de l'Erdre, notamment autour du ruisseau des Sourdes du quartier de Saint-Joseph. Tout cela est une politique extrêmement cohérente, avec des résultats mesurés.

Là où nous sommes mauvais – et je regrette que votre collègue Monsieur Bainvel ne soit pas là, parce que je pense que j'aurais droit à un haussement d'épaules –, c'est en termes de communication. Je savais que j'allais vous faire sourire... Sur l'Erdre, ces dernières années, du fait de l'évolution du SAGE, qui a supprimé les commissions géographiques, nous n'avons pas refait de points réguliers avec les acteurs pour leur donner, par exemple, les résultats de l'observatoire de l'Erdre. Ce qui va être fait au printemps prochain, nous avons une réunion programmée en avril. Je suis sûr qu'après cet échange... Mais nous en avons eu d'autres, depuis, avec les Amis de l'Erdre. Je pense que leur « coup de gueule », qui était un peu lié au fait qu'ils n'avaient pas les informations, ne se reproduira pas. En tout cas, nous sommes vraiment fiers des résultats aujourd'hui obtenus en termes quantitatifs sur l'évolution de l'Erdre, qui prouvent bien qu'une action publique coordonnée et volontariste comme nous la menons amène à des résultats de reconquête de l'environnement.

M. RIMBERT, Adjoint, Président de séance – On ne peut que se féliciter des résultats auxquels nous aboutissons. Je rappelle que le projet Neptune date d'il y a une quinzaine d'années, que nous en sommes au quatrième programme et qu'effectivement, cela demande de la volonté, de l'insistance. Aujourd'hui, tous ceux qui ont participé depuis quinze ans à cette noble cause ne peuvent que s'en féliciter. C'est pourquoi j'ai l'impression que nous avons l'unanimité sur ce dossier, mais je vais tout de même le vérifier.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

M. JUNIQUE, Adjoint, donne lecture de l'exposé n° 8, intitulé :

Dénomination d'un équipement public – Approbation.

M. JUNIQUE, Adjoint – Monsieur le Maire, mes chers collègues, je tiens tout d'abord à dire que, comme mon collègue Alain Robert, je suis impatient de répondre aux nombreuses « carabistouilles » avancées depuis le début de ce conseil sur notre politique du patrimoine, mais nous y reviendrons cet après-midi.

Il s'agit, pour l'immédiat, de présenter la délibération portant sur la dénomination de la nouvelle maison de quartier Malakoff/Saint-Donatien, dont l'inauguration doit intervenir dans les prochaines semaines. Cet équipement central – et Ali Rebouh le sait très bien – répondra de manière forte aux enjeux sociaux de ce quartier, situé en bordure du boulevard de Berlin, au débouché du pont à haubans Eric-Tabarly. Au terme d'une démarche de concertation avec les habitants, animée par l'équipe de quartier et la direction du développement associatif, il est proposé de dénommer « Maison des Haubans » cette nouvelle maison de quartier. Ce choix témoigne de la force symbolique de ce pont haubané dans le paysage de ce quartier en pleine mutation. Je vous rappelle en particulier la majesté de ce tablier métallique de 210 mètres de long et de ses pylônes métalliques de 57 mètres de hauteur, qui font de cet objet, de ce

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 4 FEVRIER 2011

I – 47

presque monument – peut-être entrera-t-il, demain, dans le champ patrimonial –, en tout cas, un élément fort de reconnaissance et d'identité de ce nouveau quartier.

Je vous invite à voter favorablement pour cette proposition de dénomination.

M. RIMBERT, Adjoint, Président de séance – Une intervention, pour nous féliciter de ce choix, bien sûr ?

M. CESTOR, Conseiller municipal – Bien entendu, je suis d'accord avec cette délibération. Je voulais simplement en profiter pour interpeller la commission de dénomination pour retenir, dans une prochaine dénomination, le nom d'Édouard Glissant, qui nous a quittés hier, et qui est venu à Nantes rendre hommage en 2008.

M. RIMBERT, Adjoint, Président de séance – A notre Martiniquais célèbre, effectivement.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Mme CLERGEAU, Adjointe, donne lecture de l'exposé n° 9, intitulé :

S.E.M. Nantes-Métropole Gestion Equipements (N.G.E.) – Délégation de service public Centre de Loisirs du Petit Port – Avenant n° 4 pour intégration de l'activité photovoltaïque – Approbation.

M. RIMBERT, Adjoint, Président de séance – Merci. Madame Chiron.

Mme CHIRON, Adjointe – Monsieur le Maire, chers collègues, je voudrais prolonger la présentation de ce dossier d'abord par quelques chiffres rapides et ensuite, par un point sur la situation actuelle du photovoltaïque en France et particulièrement, sur notre territoire.

Tout d'abord, je tiens à souligner ici la rapidité de l'action de NGE, qui développe 1 160 m² de photovoltaïque sur un de ses bâtiments existants, emblématique, qu'est l'équipement du Petit Port. Le coût total de cette installation est de 810 468 €, pris sur les fonds propres. Le tarif d'achat étant à 0,5 € HT, on fait rapidement le calcul. Le taux de retour sur l'investissement sera positif à partir de la 18^e année.

Un point important : le temps nécessaire pour réaliser le raccordement avec ERDF a été de sept mois et, sans la ténacité de son directeur, je crois que nous pourrions toujours l'attendre.

Nous avons, je vous le rappelle, confié à NGE la mission de développer cette énergie renouvelable sur notre territoire. Il y avait, à cette époque, unanimité entre élus de la Majorité et élus de l'Opposition. Il y avait également, à l'époque du Grenelle de l'environnement, unanimité pour donner, à l'intérieur comme à l'extérieur, l'image d'un pays qui ne resterait pas à l'écart des dynamiques mondiales et européennes en matière de développement des énergies renouvelables. Nombre de collectivités locales, dont la nôtre, se sont senties confortées dans leurs initiatives et se sont engagées dans des Plans Climat/Energie ambitieux. Elles ont, bien sûr, accueilli favorablement ces nouvelles orientations allant dans le sens d'une relation plus forte entre leur approvisionnement énergétique et le potentiel de leur territoire. Energie durable et cohésion économique, sociale et territoriale sont indissociables.

Pourtant, depuis plusieurs mois, des vents contraires apparaissent, et il est à craindre qu'ils prennent davantage de vigueur. Les restrictions drastiques apportées au développement de l'éolien, puis les décisions désordonnées, déstabilisantes, bloquantes en matière de photovoltaïque donnent le sentiment d'un manque réel de volonté politique face aux lobbies !

Les panneaux photovoltaïques sont ensevelis sous une avalanche de textes dont le seul intérêt est de permettre à l'Etat de changer la règle du jeu à tout instant, dont le seul intérêt, pour l'Etat, est de maintenir les bonnes relations – ou les avantages, d'ailleurs – avec un nombre restreint de personnes proches du Gouvernement ! La décision de moratoire du Gouvernement du 2 décembre 2010 repose sur la croissance trop rapide des projets et sur la volonté de mettre un terme, je cite, à « la création d'une véritable bulle spéculative ».

Concrètement, sur notre territoire, au niveau de Nantes Métropole, cela bloque trois projets très importants portés par trois communes : un projet pédagogique, un projet avec des scolaires et un projet en lien avec l'agriculture périurbaine. Mais rendez-vous compte, mes chers collègues, pour le photovoltaïque, nous sommes passés, en quelques mois, de symbole des énergies propres à une véritable niche fiscale pour gros spéculateurs avec, en prime, la création de nombreux emplois qualifiants pour nos entreprises ! Eh oui, l'électricité solaire – c'est un article du *Monde* qui le dit – est l'une des techniques les plus prometteuses pour l'économie, l'emploi et l'environnement. Alors, au secours ! Au secours ! Arrêtons vite cette dynamique économique et écologique de territoire ! Le Gouvernement a alors choisi d'étouffer les énergies propres. Pas seulement en compliquant encore un peu plus les procédures d'autorisation, interminables. Mais je voudrais insister : le Gouvernement, aujourd'hui, a choisi aussi de salir leur image. Plus question de parler de « levier de croissance verte » ; aujourd'hui, on dit « niche fiscale ». Alors, comment fera-t-on, dans ces conditions, pour atteindre l'objectif de 23 % d'énergie renouvelable pour 2020, qui a été fixé par le Président lui-même ?

Cher Monsieur Bainvel... Mais où est Monsieur Bainvel ? Puisqu'il n'est pas maire, il n'est pas parti dans ses représentations officielles. C'est dommage qu'il ne soit pas là, parce que moi, je voulais l'interpeller. Il n'est pas le maire et il est absent, justement, de notre cher Conseil municipal. Vous qui êtes proche des amis du Gouvernement... Mais ses collègues pourront bien sûr le lui rappeler et je lui transmettrai le papier... Il n'en reste plus beaucoup ; ils sont donc tous partis peut-être à la Folle Journée. je souhaitais insister, pour que vous puissiez transmettre ce message à vos amis du Gouvernement. Dites-leur que les projets de bâtiments publics sont très rares pour la rentabilité économique.

Un élu de l'Opposition – Nous allons aller le chercher.

Mme CHIRON, Adjointe – Monsieur Bainvel, j'irai le voir directement. Je lui donnerai mon papier, il n'y a pas de problème. Je voudrais aussi qu'il entende et que vous entendiez que les projets instruits dans le cadre de l'action de Nantes Métropole n'aboutissent pas à un taux de retour sur investissement supérieur à 3 % des capitaux investis.

Enfin, je voudrais insister pour dire que la pression du Gouvernement sur les collectivités locales, cela suffit ! Après les restrictions budgétaires, vous venez d'inventer les restrictions de dynamique locale. Et cela, c'est vraiment un non-sens lorsque l'on prétend vouloir réduire le chômage. Une chose est claire : les collectivités locales, elles, ne s'inscrivent pas dans une logique spéculative dans leur engagement en faveur du développement des énergies renouvelables. Elles, elles s'engagent pour l'avenir. Merci.

M. RIMBERT, Adjoint, Président de séance – Merci. Madame Guibert.

Mme GUIBERT, Conseillère municipale – C'est avec plaisir que le groupe Alternatifs-UDB votera cette délibération sur le photovoltaïque, instructive à plus d'un titre : pour la place de cette énergie, pour son utilisation, pour ses implications dans le discours politique, pour le choix politique retenu ici.

Au Petit Port, nous utilisons des surfaces de toiture pour produire une énergie renouvelable. Cette installation ne fait pas concurrence, contrairement aux fermes photovoltaïques, avec une autre utilisation des surfaces : la terre nourricière. Bien sûr, le bénéfice écologique est évident.

(Des élus saluent le retour de M. Bainvel)

Mme CHIRON, Adjointe – Nous sommes tous ravis de votre retour, Monsieur Bainvel.

M. RIMBERT, Adjoint, Président de séance – Madame Guibert a la parole.

Mme GUIBERT, Conseillère municipale – Bien sûr, le bénéfice écologique est évident, même s'il faut décompter l'énergie grise, c'est-à-dire celle nécessaire pour la mise en œuvre de l'équipement sur une vingtaine d'années. Pour autant, ce n'est pas la solution miracle pour nous sortir du mauvais pas que nous suivons en détruisant notre terre à petit feu avec la production de gaz à effet de serre, qui explose dans le domaine des transports et qui reste déterminante dans le domaine bâti. L'électricité produite par ces panneaux au Petit Port, d'une puissance de 158 kilowatts-crête, fournissent 159 000 kilowatts par an, soit 5 % des consommations du Petit Port. C'est dire que ces installations, pour nécessaires qu'elles soient, ne peuvent constituer un substitut aux grosses unités de production électriques. Nous en sommes encore loin.

Cette production d'électricité, correspondant aussi à la consommation de 150 foyers, hors chauffage, ne servira pour l'instant qu'à compenser un tout petit peu la gabegie de consommation d'électricité, notamment via le chauffage électrique, qui équipe 30 % des logements existants et deux tiers des logements neufs, et qui est un véritable fléau pour l'équilibre du réseau électrique. Nous savons comment ce mode de chauffage peut mettre en grande difficulté les ménages modestes, qui ont recours au CCAS pour payer les factures EDF en hiver. Aujourd'hui, on appelle cela la « précarité énergétique ».

Et si 80 % de l'électricité produite en moyenne sur l'année, en France, est d'origine nucléaire, en période de froid, nous faisons appel à des importations, notamment en période de pointe, au prix fort – en moyenne, le double, mais pouvant aller jusqu'à dix fois le prix lors des périodes de base sur le marché Spot. Ces pointes mettent en œuvre les moyens de production les plus émetteurs de gaz à effet de serre : le charbon, le fuel, le gaz. Contrairement à ce que l'on pourrait croire, les gaz à effet de serre générés de ce fait par le chauffage électrique sont supérieurs à ceux qui le seraient en chauffage au gaz. Quel paradoxe !

Pardonnez cette légère digression, mais elle est là pour relativiser ces productions d'énergie renouvelable, pourtant si nécessaires à développer. En l'occurrence, les 5 000 euros / kilowatt-crête installés au Petit Port sont à comparer aux 1 500 euros / kilowatt nucléaire, qui n'incluent pas, il est vrai, l'appui non comptabilisé de l'Etat sur cette filière nucléaire pendant cinquante ans, ni les dépenses qui seront nécessaires pour l'élimination des déchets. Et le Gouvernement, en tergiversant une fois de plus, porte un mauvais coup à ce développement. Les filières durables ont besoin de visibilité, et ce moratoire de plusieurs mois du gouvernement Fillon, qui s'ajoute au délai de raccordements, qui ont traîné ici pendant plus de six mois, renforce encore l'incertitude sur le développement des énergies renouvelables. Les prétextes de subventionnements excessifs de la filière sont de mauvaise foi, lorsque l'on sait comment l'Etat a financé, quasiment à fond perdu, le nucléaire. Mais là, c'était clairement un choix politique, appuyé, il est vrai, par la filière nucléaire servant au militaire.

Maintenant, il nous faut regarder devant et apprécier comment – et nous, nous le voulons – booster les alternatives au fossile et au nucléaire. La Communauté urbaine et la Ville l'ont bien compris, avec ce programme ambitieux de 20 000 m² de capteurs photovoltaïques sur l'agglomération. Travaillons à leur développement et donc, à la maîtrise des conséquences sur le climat, sinon pour nous, du moins pour nos enfants, et plus loin encore. N'oublions pas qu'il

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 4 FEVRIER 2011

I – 50

nous faut réduire notre empreinte d'un facteur 6 nos émissions de gaz à effet de serre pour limiter le réchauffement de la Terre à 2°. Le défi reste entier.

Merci de votre attention.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

M. RIMBERT, Adjoint, Président de séance – Notre collègue, Monsieur Bolzer, nous représentant bientôt, je vais lui demander de rapporter ses dossiers tout de suite, ce qui lui permettra d'honorer ses représentations pour le compte du Conseil municipal.

M. BOLZER, Adjoint, donne lecture de l'exposé n° 13, intitulé :

Transactions foncières diverses – Approbation.

M. BOLZER, Adjoint – Merci. Effectivement, j'ai une contrainte.

Le premier dossier concerne les transactions foncières. Je remercie d'abord Pascal Bolo d'avoir présenté ce dossier à la commission finances. Ce sont des transactions qui sont tout à fait classiques : des transferts à Nantes Métropole que l'on présente chaque fois, des substitutions de sociétés pour des baux emphytéotiques – là aussi, ce sont des choses que nous voyons régulièrement. Je souhaiterais insister sur un point, qui me semble très important ; il porte sur la ZAC Montplaisir, qui se situe au bas de Chantenay, vers Janvraie. Cette transaction permettra d'accueillir, près de l'Ifocotep qui, auparavant, était dans les anciens locaux de l'école de la Contrie – c'est un centre de formation d'apprentis – un regroupement et offrira la possibilité d'avoir un campus de l'apprentissage. Ce projet est piloté par la CCI de Nantes Saint-Nazaire et les CFA. Il permettra d'accueillir, à terme, 1 400 apprentis.

Le Conseil approuve (abstention du groupe « Ensemble pour Nantes »).

M. BOLZER, Adjoint, donne lecture de l'exposé n° 14, intitulé :

Personnel municipal – Adaptation du tableau des effectifs – Régime Indemnitare - Dispositions diverses – Approbation.

M. BOLZER, Adjoint – Ce dossier concerne le tableau traditionnel des effectifs. Nous proposons tout d'abord huit créations, liées à des besoins des services. Nous proposons également des transformations de postes, liées à autant de suppressions, qui vous seront proposées après avis du CTP. Nous proposons également des créations d'emplois occasionnels et saisonniers ; la majeure partie de ceux-ci concernent la saison estivale.

Je profite de ce point pour rappeler que les effectifs de notre collectivité sont stables. Cela correspond bien aux demandes qui sont formulées, notamment en matière budgétaire. Il y a même, si l'on considère des départs, par exemple à l'école des Beaux-Arts, ou des mutualisations, des baisses d'effectifs. Mais en réalité, ces baisses sont compensées financièrement par autre chose. On peut donc dire qu'il y a stabilité des effectifs.

Il vous est également proposé un ajustement, avec Nantes Métropole, du régime indemnitare du cadre d'emplois des rédacteurs, actuellement différent à la Ville de Nantes et à Nantes

Métropole, ce qui n'est pas sans poser quelques problèmes lorsqu'il y a des transferts d'agents de la Ville de Nantes à Nantes Métropole.

Ensuite, nous proposons une convention de mise en place de services communs entre la Ville de Nantes et Nantes Métropole. Sont essentiellement concernés par cette mutualisation l'ensemble de la DGDU, la direction générale du développement urbain, à l'exception des services logement, droit des sols et action foncière, qui restent à la Ville de Nantes. Rappelons qu'à l'échelle métropolitaine, il y a quatre directions territoriales d'aménagement qui sont mises en place, à l'image des anciens GEPA de la Ville de Nantes, pour maintenir justement cette proximité. Il y a donc deux directions territoriales sur le territoire nanto-nantais et deux pour le reste de la métropole. Les suppressions de postes correspondant à la Ville de Nantes liées à cette mutualisation de la DGDU interviendront après le transfert effectif des personnels au sein de Nantes Métropole et la réaffectation de l'ensemble des agents sur un poste. J'aurai donc l'occasion de vous le présenter lors d'un prochain conseil municipal.

Je terminerai cette intervention en vous proposant de m'autoriser à signer une convention avec le Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées dans la fonction publique. C'est un dossier extrêmement important. Le FIPH aide les collectivités à remplir leurs obligations en matière d'emploi des travailleurs handicapés, dont le seuil minimal, je le rappelle, est fixé à 6 %. Cette aide permet notamment des aménagements de postes de travail. Je rappelle que la Ville de Nantes remplit déjà depuis plusieurs années ses obligations légales, puisque nous sommes aujourd'hui autour de 8 % de travailleurs handicapés dans notre collectivité. Je rappelle également qu'à Nantes Métropole, nous avons comblé les retards, puisque nous sommes maintenant rendus à dépasser le seuil des 6 %, avec 6,4 %. J'ai également eu l'occasion, à Nantes Métropole, de signer une convention avec le FIPH. Mais cette convention permettra à notre collectivité de disposer, sur trois ans, de 1,6 M€, qui nous aideront à poursuivre ainsi qu'à améliorer la politique d'insertion et de maintien dans l'emploi du personnel qui peut avoir des difficultés de santé et également, à augmenter les recrutements, parce qu'il y a aujourd'hui des possibilités de recrutement direct de personnes handicapées. Là aussi, nous avons fixé, dans cette convention, l'objectif d'arriver, au terme de ces trois ans, à un taux d'emploi de près de 9 % à l'issue de cette convention.

M. RIMBERT, Adjoint, Président de séance – Merci. Il n'y a pas d'intervention.

Le Conseil approuve (abstentions du groupe « Ensemble pour Nantes » et de deux membres du groupe « Centre démocrate »).

M. RIMBERT, Adjoint, Président de séance – Nous allons revenir à l'ordre de notre conseil municipal.

Mme CHOQUET, Adjointe, donne lecture de l'exposé n° 10, intitulé :

Hauts-Pavés Saint-Félix – Extension du multi-accueil « Michelet » - Démolition et reconstruction d'un bâtiment – Validation du projet – Procédure adaptée – Demande de subventions – Approbation.

Mme CHOQUET, Adjointe – Il s'agit de vous présenter un projet d'extension du multi-accueil Michelet.

C'est une création qui fait suite à la volonté de la Ville, clairement affichée, de créer un nombre de places d'accueil important pour les jeunes enfants. L'effort, depuis le premier mandat, entre 1989 et 2008, avait été très important en nombre de places créées. Depuis le nouveau mandat,

donc depuis 2008, nous en sommes à peu près à 120 places créées. Je voulais vous le dire, parce que j'ai écouté attentivement l'intervention de Sophie Jozan, ce matin, à l'occasion du Débat d'Orientations Budgétaires. Evidemment, l'un, de son côté, dit que le Gouvernement nous « plombe », l'autre dit que le Gouvernement nous aide... Moi, je voulais concrètement dire par quoi se traduit la politique du Gouvernement sur la politique de la petite enfance.

Nous en avons parlé à plusieurs reprises, il y a eu le phénomène de déscolarisation des enfants de moins de trois ans. Très concrètement, à Nantes – ce sont des faits que je vous donne –, en 2006, il y avait pratiquement 800 enfants de moins de trois ans qui étaient scolarisés dans les écoles publiques et privées de la ville. Aujourd'hui, à cette rentrée de 2010, il y a moins de 500 enfants. Evidemment, les enfants qui ne vont pas à l'école ou ailleurs n'ont pas tous besoin d'un mode d'accueil collectif. Mais ce sont tout de même plus de 300 enfants qui restent chez l'assistante maternelle ou dans l'école dans laquelle ils sont scolarisés et qui ne libèrent pas de places pour de nouveaux enfants qui arrivent. En fait, cela se traduit concrètement par une centaine d'enfants qui, à Nantes, restent dans leur mode d'accueil actuel, donc cent nouveaux enfants qui ne peuvent pas accéder aux modes d'accueil. Je vous donne ce chiffre, parce que cent enfants, à l'échelle de la population de Nantes, ce n'est peut-être pas important, mais cela représente deux gros établissements de multi-accueil sur la ville de Nantes.

Ensuite, il a été question du relâchement de l'accompagnement des enfants handicapés scolarisés en général. Dans la politique de la ville, au niveau de l'éducation, ce sont des enfants qui sont accompagnés et pour lesquels nous signons des projets d'accompagnement individualisé. Au niveau de la petite enfance, ce sont précisément 143 enfants handicapés ou malades qui sont accompagnés et accueillis dans nos établissements. Nous avons même renforcé la qualité de cet accueil – parce que la quantité ne suffit pas – en signant une convention avec les centres d'action médico-sociale précoce qui les suivent.

S'agissant des finances, il y a tout de même bien un désengagement, parce que nous avons une baisse des financements de la CAF, notamment sur l'investissement, donc, sur la construction des établissements. Je vais vous donner le prix – mais vous en avez déjà certainement pris connaissance. Jusqu'à 2006, la CAF finançait les investissements, donc la construction des établissements, à hauteur de 85 %. Depuis le 1^{er} janvier 2007, elle a instauré un forfait avec un plafond, et la somme est beaucoup moins importante. Et encore, nous ne sommes pas sûrs de l'obtenir.

Le dernier point est relatif à votre remarque, Madame Jozan, sur les dépenses qui sont liées aux frais de fonctionnement et donc, à la rémunération du personnel : si l'on construit un multi-accueil – et votre groupe demande régulièrement qu'il y ait des créations de multi-accueils –, il faudra bien payer le personnel pour « faire tourner la boutique ».

Ceci dit, nous pouvons passer au dossier lui-même, avec l'extension du multi-accueil Michelet. Vous avez là une carte qui vous situe l'emplacement de cet établissement. Il se trouve le long de la ligne de tram, quasiment à l'arrêt « Michelet ». C'est à côté de l'ancienne clinique de la Haute Forêt. Aujourd'hui, le multi-accueil Michelet a deux sites distincts : le multi-accueil Michelet lui-même, qui accueille une soixantaine d'enfants, et une autre antenne, à plusieurs centaines de mètres, qui se trouve dans la rue des Hauts Pavés, qui est en fait une ancienne halte-garderie et qui accueille une vingtaine d'enfants.

Le projet qui nous concerne aujourd'hui est la démolition des locaux du centre médico-social attenant. Vous voyez la situation actuelle, avec les locaux du multi-accueil sur la gauche et le centre médico-social, qui est sur la droite. Il était occupé par les services du Conseil général, qui s'en vont – et sont d'ailleurs déjà partis. Le bâtiment, lui, appartient dans son intégralité à la Ville de Nantes. Nous profitons donc de ce que les locaux du centre médico-social sont libérés pour pouvoir faire une opération de rénovation complète. La difficulté est que le terrain est

légèrement en pente – même un peu plus que légèrement –, ce qui donne des niveaux très différents : il y a cinq niveaux différents sur l'ensemble du bâtiment.

Nous proposons de reconstruire le bâtiment en appliquant les normes de basse consommation, pour être fidèles à l'ensemble de la politique que nous menons sur l'ensemble des bâtiments municipaux de Nantes, afin de pouvoir accueillir trente enfants supplémentaires sur ce site et en profiter pour aménager une partie de jardin, un local pour les poubelles, un local pour l'entretien...

La nouvelle organisation permettra d'augmenter l'offre de services, puisqu'il y avait 60 enfants à Michelet et 20 aux Hauts Pavés. Là, nous passerions à 90 enfants, c'est-à-dire 60 places d'accueil régulier, toujours, 15 places d'accueil d'urgence et 15 places d'accueil occasionnel. Il faut noter que c'est un établissement qui est très bien situé, qui est extrêmement demandé par les familles et qui, en plus, a un horaire d'ouverture très étendu, puisqu'il va de 7 h 30 à 19 h 00.

Il est prévu que les opérations se déroulent à partir de cet été et pour une durée d'un an, en espérant maintenir sur place une cinquantaine d'enfants en accueil permanent. L'ensemble des opérations, dont vous avez le calendrier, permettrait une réouverture complète en septembre 2012. Nous espérons pouvoir tenir ces délais, avec un minimum d'impact pour les enfants. La sécurité du chantier sera bien sûr complètement organisée.

Le coût de l'opération est estimé à 1,3 M €. C'est pourquoi j'insiste sur les financements de la CAF avant 2006 et maintenant, puisqu'aujourd'hui, nous sommes sûrs que nous n'aurons pas les 85 % de financement. En revanche, la CAF s'est engagée sur 300 000 €. Nous allons essayer d'obtenir des subventions supplémentaires et nous sollicitons également le Conseil général, essentiellement.

Nous allons proposer ce marché en recourant à une procédure adaptée par lots. Le détail des lots est joint en annexe à ce document. Je vous demande donc d'approuver l'opération de démolition et de reconstruction du site.

M. RIMBERT, Adjoint, Président de séance – Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Madame Rolland et Madame Garnier.

Mme ROLLAND, Adjointe – Monsieur le Maire, chers collègues, face au volontarisme de la Ville, qui vient d'être démontré concrètement dans cette délibération, je voudrais souligner les conséquences de la baisse de la scolarisation des enfants de moins de trois ans en matière de petite enfance. Quelques chiffres, pour ne pas être uniquement sur le discours : à Nantes, en quatre ans, moins de 30 % de scolarisation des enfants de moins de trois ans. Et le mouvement s'accélère : en un an, moins 20 %. Concrètement, entre 2007 et 2010, ce sont 233 enfants scolarisés de moins sur Nantes et au moins autant de familles nantaises en difficulté. Sur le plan national, 30 000 places créées au sein des crèches entre 2005 et 2008 mais, dans le même temps, 55 000 enfants scolarisés en moins, soit un différentiel de 25 000 places, confirmé par le Haut Conseil de la famille, qui pointe qu'en 2009, ce sont 24 000 places en moins qui ont été réalisées.

On le voit donc, ce mécanisme, qui est parfois présenté comme un simple ajustement technique, a en réalité des conséquences éducatives, sociales et économiques graves. Nous pourrions ainsi parler, en tout premier lieu, du facteur d'inégalité face à l'école qu'il représente et qui nous inquiète, y compris par rapport à l'avenir même de l'école maternelle. Mais l'on pourrait aussi évoquer les conséquences que cela implique en termes de conciliation d'une vie professionnelle et d'une vie familiale pour les mères – et parfois aussi pour les pères – car, sans solution de garde, comment faire ? Mais à l'occasion de cette délibération sur la petite enfance, je voudrais surtout insister sur le double transfert de charges que représente, en réalité, cette

baisse de la scolarisation des enfants de moins de trois ans : un transfert sur les collectivités locales, qui sont en première ligne pour répondre à cet enjeu, et surtout, un transfert sur les familles qui, aujourd'hui, au-delà même des clivages traditionnels, nous alertent particulièrement sur cet enjeu.

M. RIMBERT, Adjoint, Président de séance – Madame Garnier.

Mme GARNIER, Conseillère municipale – Merci, Monsieur le Maire. Je vais revenir au cœur du sujet, qui est cette restructuration de l'accueil Michelet. Simplement, je voudrais dire à Madame Rolland que, par respect pour le corps enseignant, on ne peut pas parler de solution de garde quand on parle de l'école et que l'école, ce n'est pas une garderie.

Maintenant, je voudrais revenir à la restructuration du multi-accueil Michelet. Nous considérons que c'est une bonne chose de quitter les locaux de l'antenne des Hauts Pavés. Ils sont effectivement très vétustes et ne présentent plus de bonnes conditions pour l'accueil de jeunes enfants. En revanche, nous considérons qu'il est regrettable de tout regrouper sur le secteur Michelet. D'abord, parce qu'en supprimant le multi-accueil des Hauts-Pavés, qui était accessible par la ligne 3 du tramway, on supprime en fait une des rares structures qui était accessible par les transports en commun. Et c'est vrai que passée la station Viarme, il n'y a plus aucune structure de garde qui soit accessible par la ligne 3 de tramway. C'est dommage, parce qu'en fait, on oblige les parents à prendre leur véhicule pour des trajets domicile – crèche – école et travail. Ce n'est certainement pas ce qu'il faut encourager actuellement dans le cadre du développement durable. C'est un premier point.

Ensuite, il est certainement regrettable de regrouper sur le secteur Michelet, puisqu'il y a déjà le multi-accueil actuel, qui est au numéro 12 du boulevard, et également le multi-accueil associatif « les p'tits dauphins », qui est au numéro 30. Il y a donc déjà un nombre de places important qui est proposé sur ce secteur. Avec le projet d'extension que, bien sûr, nous cautionnons – nous ne voulons pas aller contre l'augmentation du nombre de places en multi-accueil –, nous allons arriver à 115 places sur un secteur géographique qui est quand même très très limité. C'est dommage, parce que je pense que, pour le multi-accueil, nous devons vraiment être dans une logique de proximité. Il y a beaucoup de parents qui déposent leurs enfants par exemple de 9 heures à midi. S'ils mettent une demi-heure pour aller les déposer et une demi-heure pour aller les rechercher, l'intérêt de cette solution de garde est considérablement restreint.

Par ailleurs, on déséquilibre aussi de manière importante l'offre de garde présente sur le quartier Hauts-Pavés/Saint-Félix, puisque si l'on regarde le plan du quartier, il y a plusieurs structures de garde au sud, aux alentours de la place Viarme, il y en a une à l'ouest, deux à l'est, – nous avons cette antenne des Hauts-Pavés – mais aucune au centre et aucune au nord. Il nous semblerait donc plus pertinent d'étudier des possibilités d'accueil des jeunes enfants qui puissent être mieux réparties sur le quartier, toujours dans cette logique de service de proximité. Nous avons déjà dit qu'il serait pertinent de profiter de la restructuration de la clinique de la Haute Forêt, qui aurait pu devenir un pôle d'accueil des enfants et qui aurait également permis de transférer les activités du centre Félix-Thomas, qui n'offre plus non plus de conditions d'accueil très satisfaisantes pour les jeunes enfants.

Il nous semblerait également intéressant d'examiner les possibilités d'organiser un multi-accueil à proximité du rond-point de Vannes, puisque c'est un vrai désert, concernant les structures d'accueil des jeunes enfants, alors que l'on est proche du tramway et également, de nombreux groupes scolaires. Il y a donc beaucoup de familles qui sont installées dans ce quartier et il y a une vraie demande à ce niveau-là. Je vous remercie.

M. RIMBERT, Adjoint, Président de séance – Merci. Madame Rolland, vous avez été interpellée. Voulez-vous préciser quelque chose ?

Mme ROLLAND, Adjointe – Oui, juste deux ou trois précisions. D'abord, il ne vous aura pas échappé que la première conséquence que j'ai pointée, par rapport à la baisse de la scolarisation des enfants de moins de trois ans, c'est la conséquence sur l'égalité face à l'école et à l'éducation et, même au-delà, le lien avec l'école maternelle.

Deuxième point : j'avoue que j'ai un peu de mal à comprendre cette soudaine défense du corps enseignant, au moment où l'on supprime 16 000 postes dans l'Education nationale et que vous-même, vous vous êtes abstenue sur le vœu que nous avons voté ce matin.

Pour finir, vraiment, je vous souhaite bon courage, de tout cœur, pour aller expliquer à tous les parents nantais qui, aujourd'hui, écrivent à la Ville, à l'Education nationale, parce qu'ils n'ont pas de place à l'école pour leur enfant, que cet enjeu ne représente pas aussi une question sur les modes de garde.

M. RIMBERT, Adjoint, Président de séance – Madame Padovani.

Mme PADOVANI, Adjointe – Nous ne devons pas avoir la même géographie du quartier, puisque, comme la grande majorité des établissements de la petite enfance du quartier Saint-Félix, Hauts-Pavés est desservie par le tramway. Le tramway passe devant la crèche, Madame Garnier. Il y a un arrêt. Il y en a même deux de chaque côté, et les deux crèches...

Mme GARNIER, Conseillère municipale – Je parle de l'autre tramway, Madame Padovani.

Mme PADOVANI, Adjointe – C'était juste une précision : la grande majorité des établissements d'accueil de la petite enfance, et cela a toujours été une préoccupation de la Ville, depuis vingt ans, sont proches des lignes de transport en commun. En ce qui concerne la place Viarme, je vous rappelle tout de même qu'il y a eu l'ouverture du Martray, il y a six ans, avec une multiplication par deux. On ne peut donc pas dire que le départ de la halte des Hauts Pavés sur Michelet crée une désertification de l'accueil de petite enfance, d'autant plus que la clinique Félibien a vu l'ouverture d'une crèche de 30 places. Ce sujet avait été abordé au dernier conseil municipal.

Par ailleurs, je laisserai Catherine l'évoquer, mais le devenir des anciens locaux n'est actuellement pas précisé. Il n'est pas dit non plus que ces locaux ne seront plus des lieux dédiés à la petite enfance. Pour l'instant, le dossier, comme l'a bien précisé Catherine, porte sur le dossier Michelet.

Pour ma part, en tant qu'adjointe du quartier Saint-Félix/Hauts-Pavés, je me réjouis que ce projet voie le jour parce que depuis le déménagement du centre médico-social – vous avez dit qu'il était dommage que nous n'ayons pas fait cette crèche au niveau de l'ancienne clinique de la Haute Forêt – c'est justement ce déménagement du centre médico-social dans les locaux de l'ancienne clinique de la Haute Forêt qui permet ce regroupement intelligent avec une structure qui correspondra à des conditions d'accueil importantes, avec la création d'un très grand jardin. En effet, on ne s'en rend pas compte lorsque l'on est le long du mur mais, derrière les locaux, il y a de grands espaces boisés, qui sont extrêmement intéressants pour les enfants. C'est un très beau projet pour le quartier, qui réjouit vraiment les parents du secteur ! Lorsqu'avec Catherine, nous ferons la réunion d'information pour présenter le projet aux habitants, je pense que les parents seront satisfaits de ce projet, en dehors des inquiétudes qu'un chantier provoque toujours, bien sûr.

M. RIMBERT, Adjoint, Président de séance – Madame Padovani, adjointe de quartier, connaît vraiment bien son quartier ! Nous vous remercions pour toutes ces informations.

Madame Choquet, sur le dossier lui-même.

Mme CHOQUET, Adjointe – On ne peut pas dire que l'on « déshabille » le quartier. C'est un secteur qui est extrêmement demandé. Le centre-ville en général est très demandé et dans l'hyper-centre, nous avons peu de places, que ce soit chez les assistantes maternelles ou en accueil collectif. Je ne sais pas pourquoi, mais il y a très peu de propositions à cet endroit-là. Sur Michelet, nous pouvons avoir 20 places disponibles et 800 demandes. Même si nous créons 10 ou 30 places de plus, on ne peut pas dire que nous sommes en suréquipement. Au contraire, c'est un secteur qui est très, très demandé, et il est intéressant et intelligent de notre part de développer l'offre là où la demande est la plus forte.

En revanche, quand vous parlez du quartier des Hauts-Pavés, certes, il est le long du tram, lui aussi, mais l'établissement était une ancienne halte-garderie. Or, nous sommes soumis aux mêmes règles et aux mêmes contraintes que l'accueil associatif. La superficie est précisée : elle est d'environ 120 m². C'est vraiment très petit et cet espace ne permet pas d'offrir aux parents une proposition de service qui corresponde aux besoins d'aujourd'hui. Quand vous dites que les gens amènent leur enfant de 9 heures à midi, justement, l'accueil des Hauts-Pavés n'est pas adapté, parce qu'il est ouvert de 8 h 45 à 11 h 45. Celui qui travaille de 9 heures à midi doit pouvoir amener son enfant à 8 h 30 – c'est fermé – et, le temps qu'il quitte son travail et qu'il arrive, il est midi et demi, et c'est fermé également. Ce lieu, tel qu'il était en halte-garderie, il y a dix ou quinze ans, était très bien. Avec l'évolution, aujourd'hui, de l'organisation des modes de travail et les nouveaux modes de déplacement, cela ne correspond plus. Par contre, le fait de le regrouper sur le site de Michelet, le long de la ligne 2, permet d'avoir une meilleure offre de service. En effet, quand on regroupe les services et les personnels, on peut avoir une offre beaucoup plus étendue et donc, mieux répondre aux besoins des parents.

Pour finir, le site des Hauts-Pavés appartient aujourd'hui à la Ville et n'est pas adapté à une structure telle qu'une crèche, où il est nécessaire d'avoir un équilibre à 30 ou 35 enfants, c'est-à-dire 300 m² au minimum. En revanche, pour d'autres structures comme les micro-crèches qui, elles, accueillent une dizaine d'enfants, l'espace nécessaire est de l'ordre de 100 à 120 m². Peut-être qu'un établissement de cette taille peut servir à d'autres projets de multi-accueil pour la petite enfance. Mais cela ne peut pas être un multi-accueil sous forme de crèche tel qu'il existe à Michelet. Peut-être à d'autres modes ou à d'autres innovations, mais pas celui-là. Comme la Ville est propriétaire du site des Hauts-Pavés, pour l'instant, nous le gardons et nous ne nous interdisons pas de penser à une reconversion, toujours sur un mode d'accueil. Mais aujourd'hui, cela reste dans les hypothèses. Je ne veux pas que vous preniez cela pour un projet ; cela reste simplement dans les hypothèses. Mais cela existe, et nous y avons pensé, effectivement.

M. RIMBERT, Adjoint, Président de séance – Merci.

Le Conseil approuve (abstention du groupe « Ensemble pour Nantes »).

Mme BOCHER, Adjointe, donne lecture de l'exposé n° 11, intitulé :

Demande de Nantes Métropole de dénomination de la Ville de Nantes en commune touristique – Information.

M. RIMBERT, Adjoint, Président de séance – Merci, Madame Bocher. Il y a beaucoup de demandes d'intervention. Monsieur Lannuzel.

M. LANNUZEL, Adjoint – Monsieur le Maire, chers collègues, notre ville est reconnue par les visiteurs pour la qualité, la diversité de son offre culturelle et touristique et par la palette de

services et d'établissements d'hébergement et de restauration. Cet ensemble fait de Nantes le moteur d'une activité économique en plein développement dans notre agglomération. Les élus communistes sont conscients des atouts que cela représente, mais aussi des responsabilités que cela nous donne. Ainsi, Nantes Métropole sollicite aujourd'hui la dénomination en commune touristique de notre ville. Ce classement au titre du Code du tourisme permet à notre ville de réaliser de nouvelles actions en faveur du tourisme. Cela renforce, à notre sens, la politique touristique que nous menons sur le territoire de l'agglomération et à laquelle nous venons de donner un nouvel élan en regroupant les deux principaux acteurs de la filière, l'office du tourisme et la SEM Nantes culture et patrimoine.

Ce classement permet enfin, ne le cachons pas, de soutenir et de développer la qualité des infrastructures, notamment de transport, dans la perspective d'un développement touristique. Ainsi, il est prévu, dans la loi Grenelle 2 – et les élus communistes s'en félicitent –, pour l'ensemble des autorités organisatrices de transport urbain ayant sur leur territoire une commune touristique, de majorer leur taux de versement de transport de 0,2 %. Les élus communistes soutiennent donc, dans ce contexte, la demande formulée par Nantes Métropole.

Nous souhaitons cependant lever une ambiguïté – mais Rachel s'y est employée : l'appellation « ville touristique » est interprétable différemment selon que l'on parle du Code du tourisme, ce qui est aujourd'hui le cas, et elle a bien fait de le souligner, ou du Code du travail. Or, nul n'ignore ici les préoccupations des salariés, que le fait de travailler dans une zone touristique expose à la suppression de l'obligation du repos hebdomadaire.

M. RIMBERT, Adjoint, Président de séance – Madame Dibon-Poquet.

Mme DIBON-POQUET, Conseillère municipale – Monsieur le Maire, mes chers collègues, le tourisme est un atout majeur dans l'attractivité d'une ville. Ainsi, à la demande de Nantes Métropole, vous nous sollicitez aujourd'hui afin que la ville de Nantes obtienne la dénomination de commune touristique. Ce projet suscite pour nous quelques réflexions.

Tout d'abord, alors que les trésors immobiliers de la Ville de Nantes restent immuables et sont reconnus comme tels, il nous semble que leur mise en valeur est insuffisante. Une vraie politique d'entretien, de protection et de présentation de notre patrimoine historique devrait être mise en œuvre.

Nous soutiendrons l'obtention de ce label, avec la réserve néanmoins que celui-ci ne serve pas d'alibi à une politique touristique peu lisible. On connaît votre propension à jouer la carte du label qui cache la forêt ! La fréquentation des offices de tourisme de Nantes a ainsi baissé de 4 % entre 2009 et 2010. Nous constatons d'ailleurs que l'organisation d'Estuaire ne crée un delta de fréquentation que de quelques milliers de personnes.

Mais la grande année à Nantes, ce sera 2012, année de la culture. Nous regrettons, là aussi, que plutôt que de prendre le risque de candidater au concours de la Capitale européenne 2013, dont la renommée en Europe est extrêmement importante, vous ayez choisi de confectionner une contre-année de la culture en 2012, en reculant Estuaire d'un an.

Alors, 2012 doit permettre de présenter la ville sous le signe de la culture, atout touristique majeur, vous en conviendrez. C'est pour cela que le musée des Beaux-Arts sera fermé, que le musée Dobrée sera fermé et que la ligne 1 sera coupée !...

Quelle présentation phare allez-vous sortir pour faire venir les touristes à Nantes ? Quelle grande exposition va être organisée à Nantes ? Quel grand festival permettra de faire se braquer les projecteurs sur la ville ?

La réussite de l'attractivité touristique de Nantes dépend de l'ambition et des moyens consacrés à cette politique. On a bien vu, avec Estuaire, que Nantes avait du mal à exister à

l'international. Certes, vous imaginez sortir la « top collection » des Beaux-Arts, afin de l'exposer dans des endroits insolites de la ville. C'est peut-être un peu léger. Et d'ailleurs, serez-vous en capacité d'effectuer ces expositions temporaires, car en termes de sécurité, elles poseront d'énormes difficultés ?

Et puis, nous sommes obligés d'aborder un dernier point, qui paraît un peu insignifiant, mais qui est quand même très important et très récurrent chez tous les Nantais que nous rencontrons au quotidien, et celui-là ne fait pas la bonne réputation de notre ville : c'est la propreté.

Alors, Monsieur le Maire, quels moyens comptez-vous prendre pour que Nantes soit vraiment une ville touristique ? Merci.

M. RIMBERT, Adjoint, Président de séance – Madame Garnier.

Mme GARNIER, Conseillère municipale – Merci, Monsieur le Maire. Je voudrais répondre aux propos de M. Lannuzel et, sans vouloir vous inquiéter, je voudrais quand même souligner le début de schizophrénie du maire de Nantes. Je voudrais vous rappeler simplement qu'il n'y a pas si longtemps, à l'Assemblée nationale, lors de l'examen du projet de loi sur le travail dominical, le maire de Nantes avait envoyé un courrier à l'ensemble des députés dans lequel il expliquait qu'à cause de cette loi, toutes les communes classées « communes touristiques » allaient devoir faire travailler tous leurs salariés le dimanche. Je vais le citer – il n'est pas là, c'est bien regrettable, mais ce n'est pas la première fois. Je vous cite son courrier : *un maire qui obtiendra le classement de sa ville en commune touristique donnera droit aux commerces de sa ville, sur tout le territoire, de faire travailler leurs salariés tous les dimanches de l'année, sans aucune condition de saisonnalité.* Et aujourd'hui, c'est le maire de Nantes, le président de Nantes Métropole, qui demande ce classement en « commune touristique » ! M. Lannuzel a effectivement expliqué tout à l'heure la distinction entre commune touristique au sens du Code du tourisme et au sens du Code du travail mais, à l'époque, Monsieur Ayrault s'était bien gardé de souligner cette différence.

M. LANNUZEL, Adjoint – Elle existe, Madame Garnier, cette différence. Elle est fondamentale.

Mme GARNIER, Conseillère municipale – Bien sûr qu'elle existe, et le maire de Nantes, à l'époque, faisait comme si elle n'existait pas. Nous voulions donc simplement dire que nous étions contents que Jean-Marc Ayrault ait pris la mesure de cette distinction, qu'il ait enfin compris et qu'il soit rassuré sur les « vilaines » intentions du Gouvernement concernant le travail dominical, qui reste extrêmement marginal et qui concerne 1 % des communes touristiques de France. Merci.

M. RIMBERT, Adjoint, Président de séance – Madame Garnier, vous auriez dû écouter M. Lannuzel jusqu'au bout, être attentive. Il a bien précisé que cela se faisait au titre du Code du tourisme et non pas du Code du travail. Vous confondez deux choses différentes. Ce n'est pas de la schizophrénie, là, mais de la dichotomie. Ici, il s'agit du Code du tourisme, qui n'engage en rien une obligation d'ouverture le dimanche.

Mme CLERGEAU, Adjointe – Oui, et je voudrais ajouter quelques mots : vous prenez une phrase parmi les propos de M. Jean-Marc Ayrault, mais vous déformez le contexte dans lequel cela a été prononcé. Il s'opposait, justement, à ce que présentait le Gouvernement. Il faut tout remettre dans son contexte. Ce n'est pas honnête, comme intervention !

M. RIMBERT, Adjoint, Président de séance – Madame Bocher, pouvez-vous bien préciser les choses pour montrer qu'il n'y a pas de schizophrénie des uns et des autres et qu'il y a une politique cohérente, à Nantes ?

Mme BOCHER, Adjointe – Par rapport à la réflexion, je suis tout à fait d'accord avec ce qu'a dit Raymond Lannuzel et je crois que tout le monde partage la même option. S'agissant de la politique touristique de la Ville de Nantes, chacun, ici, non seulement à Nantes, mais dans l'ensemble de l'agglomération, se félicite du nouvel élan de l'attractivité touristique, auquel tout le monde adhère, aussi bien les citoyens que les acteurs du tourisme. Je vous signale que nous allons mettre en place un conseil des acteurs du tourisme, lundi en huit. L'ensemble de ces acteurs du tourisme nous suivent dans ce nouvel élan de notre attractivité.

Et à propos des chiffres que vous avez donnés, nous ne devons pas posséder les mêmes, puisque les cinq dernières années, il y a une augmentation régulière des chiffres concernant l'attractivité touristique de la ville de Nantes et de son agglomération. Il suffit de se promener dans la rue pour se rendre compte qu'effectivement, on parle régulièrement des langues étrangères ; pas seulement l'été, mais tout au long de l'année. Aujourd'hui, il y a un objectif avec la SPL « Le Voyage à Nantes », avec, comme calendrier, 2012. Mais, bien entendu, avant 2012, il y a différentes actions, différents événements qui se produiront et qui amèneront une augmentation de l'attractivité touristique au niveau de la ville.

M. RIMBERT, Adjoint, Président de séance – Merci. Nous ne voulons pas non plus être trop gourmands, puisqu'en 2013, nous sommes « capitale verte européenne ». Il faut quand même en laisser un peu aux autres, et je pense qu'il suffit d'aller aux abords de la Cité des congrès, en ce moment, pour voir l'attractivité de Nantes et le nombre de personnes de pays étrangers qui s'y côtoient, qui s'y rencontrent. J'aurais presque envie de dire que l'année de la culture, c'est tous les ans, à Nantes.

Madame Loirat, vous aviez demandé la parole ? Je vous la donne.

Mme LOIRAT, Conseillère municipale – Merci. Monsieur le Maire, mes chers collègues, il est dit dans la délibération que l'office de tourisme de Nantes est classé en catégorie une étoile. Normalement, ce sont quatre étoiles : Nantes, Angers... Je les ai appelés. Ils m'ont dit qu'ils étaient bien à quatre étoiles. Une étoile, ce sont en général les petits OT, qui sont fermés, qui n'ont pas de langue étrangère à l'accueil, etc. Je n'ai pas compris votre appellation. J'ai appelé partout pour vérifier et Nantes, normalement, est bien en quatre étoiles.

(Intervention inaudible d'un élu)

Mme LOIRAT, Conseillère municipale – Ce n'est pas grave. J'ai appelé l'office de tourisme, c'est plus simple. En plus, c'est comme cela qu'il se présente : quatre étoiles.

Par ailleurs, nous l'avons déjà demandé au Conseil municipal : quand est-ce que l'office de tourisme Cathédrale sera accessible aux personnes handicapées ? Nous avons déjà demandé aussi qu'il y ait un regroupement des trois OT, puisque cela implique un nombre de déplacements considérable pour aller déposer des *Nantes Passion*, des plans, des brochures... Il n'y a pas d'effet de... Il n'y a pas de dynamique avec les trois offices de tourisme, puisque vous avez trois sites. Le personnel est d'un côté, donc, les guides ne croisent même pas les touristes qui viendraient. Les guides pourraient proposer des tas d'explications, répondre aux questions des gens... Il n'y a même pas de toilettes à l'office de tourisme Cathédrale ! Quand est-ce que tout cela va être regroupé ? Et surtout, l'accès aux personnes handicapées pour l'office de tourisme Cathédrale. Merci.

Mme BOCHER, Adjointe – Il ne vous a pas échappé que la SPL « Le Voyage à Nantes » vient d'être créée, puisque cela date d'il y a huit jours. Aujourd'hui, à l'ordre du jour, est effectivement prévu un site plus visible et un regroupement des sites. Nous commençons à entamer la réflexion, la discussion sur les nouvelles localisations, bien entendu, pour que les

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 4 FEVRIER 2011

I – 60

sites soient visibles, accessibles et bien repérés dans le cadre d'une politique globale touristique.

Mme LOIRAT, Conseillère municipale – Et l'accès pour les personnes handicapées ?

Mme BOCHER, Adjointe – Oui, bien sûr.

Mme LOIRAT, Conseillère municipale – Et le classement ?

Mme BOCHER, Adjointe – Le classement, c'est une étoile. C'est ce qui est prévu. Je ne peux pas vous répondre autrement : c'est une étoile qui est prévue.

Mme LOIRAT, Conseillère municipale – Mais une étoile, c'est le petit classement !

M. RIMBERT, Adjoint, Président de séance – Ecoutez, Madame Loirat, là-dessus, j'avoue qu'il y a une interrogation. Nous verrons le nombre d'étoiles. Effectivement, l'office de tourisme est souvent ouvert. Par contre, votre préoccupation d'accès aux personnes handicapées est tout à fait importante et c'est à ce titre, compte tenu de la difficulté que nous avons, place de la Cathédrale, et également de la non-visibilité ou de l'insuffisance de visibilité, comme vous le disait Madame Bocher, des locaux d'Olivier de Clisson, que nous essayons de rechercher un lieu visible, accessible et qui soit à la hauteur de l'ambition de cette demande de classement.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

M. JOSSIC, Adjoint, donne lecture de l'exposé n° 12, intitulé :

Ecole Supérieure des Beaux-Arts de Nantes Métropole – Modification des statuts – Approbation.

M. JOSSIC, Adjoint – Chers collègues, nous revenons sur l'Ecole Supérieure des Beaux-Arts de Nantes Métropole. Un petit rappel des épisodes précédents, pour vous dire – nous en avons déjà parlé et nous avons voté sur la question – que c'est par un arrêté préfectoral du 21 décembre 2009 que l'Ecole Régionale des Beaux-Arts de Nantes est devenue, via un EPCC – un Etablissement Public de Coopération Culturelle –, l'Ecole Supérieure des Beaux-Arts de Nantes Métropole. Il fallait deux membres fondateurs des collectivités publiques. Ils sont en réalité trois : Nantes Métropole, la Ville de Nantes et l'Etat. Il s'agit d'aboutir notamment à une reconnaissance des diplômes donnés au niveau européen en conséquence des accords de Bologne.

Cet EPCC ESBANM – appelons-le ainsi – a donc été créé le 1^{er} janvier 2010. Il y a eu immédiatement un conseil d'administration le 26 janvier 2010, puis il y a eu des élections pour les représentants notamment du personnel au sein du conseil d'administration. Un recours a été déposé devant le tribunal administratif et a été accepté. Il y a donc nécessité, maintenant, de modifier les statuts qui portent définition des modalités d'élections des représentants du personnel et des étudiants, puisque nous, en tant que Ville et également en tant que Communauté Urbaine, nous siégeons en qualité de représentants de droit. Il est apparu opportun de distinguer le personnel enseignant du personnel administratif et technique. Il y a, dans cette école, 38 agents du personnel administratif et technique et 35 enseignants. Il y aura donc deux collèges avec, puisqu'ils sont quasiment en nombre égal, deux représentants du personnel enseignant et deux représentants du personnel administratif. A cause de tout cela, il y a lieu de modifier l'article 8.4. Je crois que les nouveaux statuts vous ont été remis.

Il est également proposé – sinon, il y aurait incohérence – de supprimer le dernier alinéa de l'article 23, devenu contradictoire avec la nouvelle rédaction de l'article 8.4.

Vous avez les trois points de la délibération au dos de ce qui vous a été remis : il s'agit d'approuver, de solliciter, d'autoriser.

Je veux ajouter – cela ne change rien à la délibération – quelques lignes qui n'étaient pas écrites lors de la réunion de la commission. Je vous lis ces lignes pour qu'il n'y ait aucune équivoque. Elles visent à mettre en conformité et à avoir la même rédaction que Nantes Métropole, qui se prononcera lors de son prochain conseil. Je vous lis donc que « la transformation de l'Ecole des Beaux-Arts en EPCC, en janvier 2010, transcrit la volonté de faire de l'Ecole Supérieure des Beaux-Arts de Nantes Métropole un établissement d'enseignement supérieur autonome, disposant d'une réelle capacité à initier des programmes de recherche » – c'est important. « L'ESBANM s'appuiera sur son implication comme membre du Pôle Régional d'Enseignement Supérieur, dans le cadre de l'Université de Nantes atlantique Métropole, pour développer le projet d'une fédération de recherche regroupant les équipes de l'université de Nantes, d'Angers et de l'Ecole d'Architecture de Nantes ». C'est donc une affirmation complémentaire et nullement contradictoire.

« La recherche constituant un élément essentiel pour le devenir de l'établissement, l'ESBANM entend engager un chantier de réflexion prioritaire sur ce thème, qui sera présenté au Conseil d'Administration par le directeur. Ainsi, l'établissement se dotera, dans le cadre de son règlement intérieur » – ce sera bien dans le règlement intérieur et donc, ce n'est pas une modification des statuts – « de deux commissions consacrées respectivement, pour l'une, à la vie étudiante et à la pédagogie et pour l'autre, à la recherche ».

Voilà, afin que tout soit bien clair.

M. RIMBERT, Adjoint, Président de séance – Madame Le Pomellec.

Mme LE POMELLEC, Conseillère municipale – Monsieur le Maire, mes chers collègues, cette délibération est pour nous l'occasion de vous faire partager nos inquiétudes à propos de la nouvelle organisation de l'Ecole des Beaux-Arts de Nantes. Je pensais que M. Jossic allait me rassurer, mais cela ne me rassure pas tellement qu'au dernier moment, on rajoute comme cela, tout d'un coup, que ce serait bien qu'il y ait de la recherche à l'Ecole Supérieure des Beaux-Arts ! Je pense que c'est encore quelque chose que l'on aurait peut-être pu voir avant. En effet, avec le changement de structure, on nous avait promis une école plus moderne, plus prestigieuse, plus rayonnante. Cette transformation devait profiter à la ville, aux étudiants et aux personnels, administratifs comme enseignants.

Aujourd'hui, force est de constater que tout ne va pas bien : le recours des organismes syndicaux contre les nouveaux statuts a eu gain de cause devant le tribunal administratif, ce qui nous oblige donc aujourd'hui et la semaine prochaine, en conseil communautaire, à délibérer de nouveau. Mais c'est surtout l'aveu d'un climat un peu tendu au sein de l'établissement. Dans le même temps, un étudiant est entré en contentieux avec l'équipe dirigeante de l'école et met en cause la gestion des stages. Vous me direz que cela arrive, mais il est dommage que cela arrive en même temps. Cela « rajoute une couche ». Enfin, les conseils d'administration sont repoussés et ne permettent pas aux administrateurs d'appréhender les données du problème.

On en vient à se demander s'il y a « un pilote dans l'avion ». M. Guin n'est pas là, mais il nous avait proposé de rédiger une note explicative aux membres du conseil d'administration – M. Guin est vice-président de la structure – afin qu'ils comprennent mieux la modification des statuts. A ce jour, malheureusement – cela aurait été bien, cela m'aurait peut-être évité cette intervention –, nous n'avons rien reçu.

En résumé, dans cette histoire, on ne sait plus s'il s'agit d'un simple retard à l'allumage ou déjà, d'une promesse non tenue. Merci de bien vouloir nous rassurer.

M. RIMBERT, Adjoint, Président de séance – Il n'y a pas d'autre demande. Monsieur Jossic, pour réponse. Merci.

M. JOSSIC, Adjoint – Ce que je veux simplement vous dire est que cette école, elle fonctionne. Elle fonctionne très bien, actuellement. Il y a simplement une modification de statuts, mais pendant ce temps-là, les affaires continuent.

Il n'est pas question d'ajouter, au dernier moment, qu'il va y avoir de la recherche ! C'est dans les statuts et cela a toujours été prévu. Il est simplement question de préciser que dans le règlement intérieur, sous la responsabilité de la présidente et du directeur, qui sont les deux copilotes de cet avion et qui existent réellement, sous leur responsabilité, donc, il y aura à faire en sorte que la partie pédagogie et la partie recherche soient sur deux commissions consultatives différentes. C'est tout ce que nous disons. En cela, nous nous mettons en conformité avec la délibération qui sera prise par Nantes Métropole ; et il s'agit d'être en conformité avec la délibération qui sera prise par l'Etat, puisque les trois collectivités doivent avoir la même délibération. Je vous rappelle, Madame Le Pomellec, que lorsque les statuts ont été validés préalablement, la première fois, c'était en accord avec les élus de Nantes Métropole, les élus de la Ville de Nantes et l'Etat, puisque le préfet lui-même a accepté ces statuts.

M. RIMBERT, Adjoint, Président de séance – Merci de ces précisions.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

M. LANNUZEL, Adjoint, donne lecture de l'exposé n° 15, intitulé :

Dispositions relatives aux marchés publics : Fonctionnement et Travaux - Approbation.

M. LANNUZEL, Adjoint – Monsieur le Maire, il s'agit d'une délibération tout à fait classique relative aux marchés publics, qui paraît à chaque conseil municipal. Elle se présente en trois parties.

Tout d'abord, un groupement de commandes qui concerne la Ville de Nantes, Nantes Métropole, la Ville d'Angers, Angers Loire Métropole et le CCAS d'Angers à propos d'une convention constitutive pour une formation destinée aux cadres : un cycle de management. C'est la Ville de Nantes qui est chargée de cette opération. Le groupement de commandes est constitué pour une durée de quatre ans.

Ensuite, nous avons la partie « travaux », avec différentes opérations. L'une, tout d'abord, sur l'Ile de Nantes, au Palais des sports de Beaulieu : la mission d'ordonnancement, de pilotage et de coordination afférant aux travaux qui sont à réaliser sur ce bâtiment. Pour les équipements sportifs, nous avons des travaux de rénovation d'installations de chauffage comme par exemple sur le local de convivialité de la plaine de jeux de Sèvres. Nous avons des travaux de mise en sécurité à l'église Sainte-Madeleine, le remplacement des escalators extérieurs de la médiathèque Jacques-Demy ou encore, la rénovation partielle des couvertures du Muséum d'histoire naturelle, des travaux de rénovation du boulodrome du Bêle, la rénovation de la salle de spectacles Francine-Vasse, la poursuite de travaux de mise en conformité pour l'Opéra, des aménagements paysagers au cimetière-parc et des avenants pour la Fabrique, avec deux lots complémentaires : les lots 28 pour la signalétique et 29 pour le module d'accueil.

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 4 FEVRIER 2011

I – 63

Enfin, une dernière partie, pour cette délibération, porte sur des autorisations de signature pour des travaux de déconstruction et de désamiantage de cinq bâtiments, dont vous avez les noms plus bas.

M. RIMBERT, Adjoint, Président de séance – Merci. S'il n'y a pas d'intervention, je soumetts au vote.

Le Conseil approuve (abstention du groupe « Ensemble pour Nantes »).

M. RIMBERT, Adjoint, Président de séance – Dernier dossier avant d'aller déjeuner et de reprendre, à 20 h 30...

(protestations des élus)

Non ? Alors, à 14 h 30... Je vois que vous êtes encore toniques, c'est bien. Nous pouvons peut-être aller jusqu'au bout, finalement... Non ? Alors, Monsieur Bolo.

M. BOLO, Adjoint, donne lecture de l'exposé n° 16, intitulé :

ACCOORD - Accueils de loisirs et séjours de vacances - Avenant n° 1 au contrat de délégation de service public - Approbation

M. BOLO, Adjoint – Il s'agit du premier avenant au contrat de délégation de service public de l'ACCOORD que nous avons adopté par délibération du 26 juin 2009. Cet avenant a pour objet :

- de valider, pour l'année 2009-2010, le remboursement, par le délégataire, d'un trop-perçu pour cause de missions non réalisées : il y a en effet des éléments du contrat qui sont toujours en cours et qui n'ont pas encore été réalisés. Il y a donc un ajustement prévu au contrat ;
- d'ajuster les contributions financières de la Ville pour les années restantes en fonctionnement et en investissement – et cela, justement, je le précise, plutôt à la baisse ;
- d'introduire de nouvelles conditions de réexamen des conditions de la délégation et de mise en œuvre de pénalités.

Ce sont des choses très techniques.

Il y a aussi un certain nombre de projets qui avaient été envisagés et qui ne seront pas développés, par exemple la question des plateaux techniques.

Enfin, le site de Port-Barbe, dont le retrait du périmètre de la convention d'affermage avait été envisagé, restera finalement, nous en sommes aujourd'hui certains, dans le périmètre de la convention jusqu'à son terme.

Je vous propose donc d'adopter l'ensemble de cet avenant.

M. RIMBERT, Adjoint, Président de séance – Merci.

Le Conseil approuve (abstention du groupe « Ensemble pour Nantes »).

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 4 FEVRIER 2011

I – 64

La séance est levée à 13 heures.

La séance est reprise à 14 h 45.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Mes chers collègues, je vous invite à regagner vos places. Nous allons passer tout de suite au dossier 17. La parole est à M. Bolo.

M. BOLO, Adjoint, donne lecture de l'exposé n° 17, intitulé :

Individualisation de subventions avant le vote du Budget primitif 2011.

M. BOLO, Adjoint – Merci, Monsieur le Maire.

Lors de la dernière séance du Conseil municipal du 3 décembre 2010, il avait été approuvé le versement de subventions pour permettre à certains organismes de poursuivre leurs activités et d'honorer leurs échéances jusqu'à l'adoption du budget primitif 2011.

Il s'agit notamment de structures devant faire face à une masse salariale et ayant donc besoin d'une trésorerie régulière. Cette première liste doit être complétée pour tenir compte du décalage du vote du budget en avril prochain, et l'objet de cette délibération ce sont les crédits, y compris individualisés avec un certain nombre de conventions que vous avez pu voir en annexe, afin de permettre à ces partenaires d'animation de la ville et ces organismes de pouvoir continuer leur activité. Compte tenu des montants engagés, des conventions ou avenants sont à établir ou à renouveler. Il y a une liste que vous avez pu découvrir que je ne vais évidemment pas détailler ; mes collègues adjoints thématiques pourront sûrement éclairer telle ou telle demande de votre part.

Je voudrais juste, puisqu'il y a été fait allusion tout à l'heure, vous parler de la convention que nous proposons avec l'Association « NEMO ». Cette convention à laquelle je vous propose un petit amendement d'ailleurs à l'article 3.2, puisque nous allons faire le versement, si vous en êtes d'accord, de la subvention de fonctionnement, en trois versements échelonnés. Un premier versement en février 2011, un deuxième en juillet et un troisième en septembre. Tout cela pour permettre de suivre l'évolution de la situation et de donner à cette association la capacité de régler les charges du Carnaval 2011.

Puisque vous le savez, notre objectif, l'objectif des carnavaliers, que nous avons d'ailleurs rencontrés avec Jean-Louis Jossic, très récemment, c'est que le Carnaval ait lieu, que ce soit un beau et vrai Carnaval et qu'il ait lieu à la date prévue, c'est-à-dire le 3 avril prochain et que d'ici là, ait lieu également l'ensemble des manifestations qui y sont associées, notamment la porte ouverte traditionnelle qui nécessite un certain nombre de démarches administratives préalables. Il y a des dossiers de manifestation à remplir, il y a des dossiers de sécurité. Il faut donc que toutes ces choses-là puissent avancer sans tarder.

Et je voudrais répondre aux interrogations de Monsieur Bainvel, qui a déclaré que si j'étais dans une entreprise privée, un gestionnaire comme moi, il serait « viré » tout de suite ! Eh bien, je ne suis pas sûr que lui on va l'embaucher !

M. BAINVEL, Conseiller municipal – Je n'ai pas postulé !

M. BOLO, Adjoint – Comment la situation est-elle née ? Elle est née du fait que le Comité des Fêtes qui, jusqu'ici, portait l'organisation du Carnaval de Nantes sur le plan administratif, juridique et financier s'est retrouvé dans une situation financière extrêmement grave - qui n'est pas due, je le précise, à la gestion de ses actuels responsables - mais on en était arrivé à une

perte fin 2010 évaluée à 440 000 €, c'est-à-dire à peu de choses près le montant nécessaire à l'organisation du Carnaval.

Vous m'avez demandé, Monsieur Bainvel, tout à l'heure, et vous nous avez demandé ce que la Ville avait fait, eh bien la Ville, elle a fait ce qu'elle fait avec toute association, c'est-à-dire s'assurer du bon usage des fonds publics, dans le cadre d'une relation conventionnelle, dans le respect absolu de la liberté et de l'autonomie de gestion de cette association, prévue par la loi de 1901.

Et en ce qui concerne le Comité des Fêtes, le 1^{er} février 2010, il n'y a pas très longtemps, le Commissaire aux Comptes déclarait, dans son rapport : « la situation du Comité des Fêtes n'a jamais été aussi saine ». Le 18 janvier 2010, le Conseil d'administration, unanime - et je le répète bien : unanime - votait une motion d'entière confiance et apportait son soutien, je cite : « total » à son directeur de l'époque, qui, depuis a été remercié. Et ce qu'a fait la Ville, c'est de se rendre compte de quelque chose malgré ce que disait le Commissaire aux Comptes, et même si vous n'avez pas de raison valable de vous méfier quand une association vous présente des comptes certifiés... Parce que la Ville essayait depuis longtemps de faire en sorte que les responsables du Comité des Fêtes puissent rendre des comptes pour s'assurer de la fiabilité de leur situation financière, à ce moment-là - ce n'est qu'en 2010, et j'en rends tout à fait hommage à l'équipe actuelle des dirigeants du Comité des Fêtes - il a fallu diligenter des audits qui ont été livrés fin octobre 2010.

Fin octobre 2010, nous avons donc décidé, compte tenu des premières analyses, qu'il convenait de verser, par anticipation au budget 2011, une subvention de 190 000 € au Comité des Fêtes. Les premières analyses des audits nous révélaient en effet que la situation était bien plus catastrophique que tout ce que l'on avait pu imaginer.

Au fur et à mesure que les audits ont été poursuivis, qu'une grande entreprise spécialisée dans les audits a épluché les pièces comptables une par une, effectué un contrôle sur pièce, vraiment à la base, on s'est aperçu que le déficit global était de plus de 440 000 €.

Il y a eu quatre, cinq courriers entre temps, deux, trois réunions, et la Ville a demandé au Comité des Fêtes : « donnez-nous un plan de redressement qui puisse tenir la route, qui puisse rassurer vos créanciers, et qui puisse surtout rassurer sur votre capacité à organiser le Carnaval 2011, sans que l'impatience d'un créancier ou la mauvaise humeur d'un banquier ne vienne vous pousser au dépôt de bilan et réduise à néant tout le travail de préparation réalisé par les carnavaliers ».

Ceci a été fait et le 11 janvier 2011, un budget 2011 avec projection 2012 nous a été transmis. Nos services ont considéré que ce budget souffrait de deux problèmes importants. Le premier c'est que les recettes étaient décrites de la manière la plus optimiste possible et qu'il y avait peu d'éléments qui venaient étayer les prévisions de recettes. Le deuxième élément c'est qu'en revanche, on a très vite trouvé des dépenses probables ou des risques de dépenses, notamment liées à des contentieux prud'homaux, des contentieux sociaux, parce que l'on a trouvé une situation dans les audits qui était également désastreuse sur le plan de la gestion sociale, de la gestion des contrats de travail, des droits des salariés, etc. Nous nous sommes retrouvés avec un budget qui n'était pas réaliste ! Et, de fait, il nous replaçait dans la situation de fragilisation extrême de l'organisation du Carnaval, puisqu'à tout moment, le dépôt de bilan pouvait être déclenché et que là tout le travail des carnavaliers, - nous sommes quand même au mois de février, ils ont travaillé depuis un moment, le Carnaval c'est le 3 avril - tout cela aurait été « mis par terre ».

C'est pour cela que nous avons, sans attendre, informé le Comité des Fêtes d'une double décision. La première, c'est qu'il n'était pas question de remettre de l'argent public en direct dans cette structure, financièrement aussi fragilisée, et je dis « fragilisée », le mot devrait probablement être plus fort ; et la deuxième est que de la même manière, cautionner un

emprunt revenait exactement au même, puisque dès lors que le budget présenté était à l'évidence trop optimiste dans sa capacité de réalisation à l'équilibre, on ne pouvait pas continuer comme cela.

Et c'est la raison pour laquelle il a été demandé à des acteurs locaux réputés pour la fiabilité de leur gestion, la solidité de leur compétence d'organisation, de mettre en place en urgence une structure transitoire permettant l'organisation du Carnaval 2011, de telle manière à ce que nous soyons certains que chaque euro d'argent public alloué au Carnaval aille bien au Carnaval et ne risque en aucun cas d'être affecté au comblement de tel ou tel trou, ou d'être « aspiré » par tel ou tel créancier. Et c'est ce qui a été fait.

Cela a donné lieu à des réactions de la part des carnavaliers. Nous avons continué le dialogue qui n'a évidemment jamais été rompu, et nous sommes aujourd'hui plutôt dans une position saine et efficace parce que l'on parle d'abord du Carnaval. Dès que l'on se met à parler des côtés, des questions de personnes, c'est évidemment compliqué, parce qu'il y a des rancœurs, parce qu'il y a des blocages. Alors que dès que l'on parle du Carnaval, de l'événement populaire nantais – pour lequel nous n'avons attendu personne pour y tenir et Jean-Marc Ayrault le premier - eh bien nous nous trouvons en face de carnavaliers qui d'abord veulent que leur travail soit reconnu, qui veulent offrir aux Nantais et bien au-delà des Nantais, leur grande fête annuelle et qui, je le pense, vont pouvoir l'organiser.

Les discussions qui ont eu lieu l'autre soir ont d'abord conclu que nous étions d'accord sur le fait qu'il fallait que le Carnaval ait lieu et à la date prévue, qu'ensuite, nous étions d'accord pour que la structure qui le porte recueille l'assentiment de tous, c'est-à-dire la garantie pour la collectivité, que dans les dirigeants, il y ait des gens connus et reconnus pour leur capacité de gestion, pour leur capacité d'organisation, pour leur crédibilité en la matière et que, également, les carnavaliers puissent avoir la garantie que c'était bien leur Carnaval.

L'origine du malentendu, c'est que les carnavaliers ont cru que nous allions leur imposer je ne sais quel chef qui allait leur dire quoi faire du Carnaval. Naturellement, il n'en était pas question. Il y avait une clarification à faire là-dessus. Elle a été faite, c'est pour cela que dans l'association - elle va se réunir très rapidement - peut-être qu'effectivement, des ajustements vont être faits à propos des dirigeants qui la composent. Peut-être même, si les carnavaliers le souhaitent, qu'ils auront la majorité dans l'association, c'est leur Carnaval.

Simplement, ce que nous voulons, nous, c'est que l'argent public soit utilisé au Carnaval et à rien d'autre ; et que l'on soit clair, le Carnaval, il appartient à deux catégories, premièrement aux carnavaliers qui le font et deuxièmement aux Nantais qui le regardent.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci, Monsieur Bolo. Voilà qui est parfaitement clair. Alors maintenant, qui me demande la parole ? Monsieur Augier.

M. AUGIER, Conseiller municipal – Merci, Monsieur le Maire. Effectivement, tous les Nantais, nous sommes tous, je crois, attachés au bon déroulement du Carnaval aux dates prévues. Donc, de ce point de vue là, je pense que ce travail qui a été entrepris par la Ville depuis quelques semaines va dans la bonne direction.

C'est vrai que pour ma part, moi qui ai suivi, pas seulement ce dossier-là, le dossier « Bonne Garde »... Au fond, les personnalités auxquelles vous avez fait appel, on ne peut pas leur reprocher de chercher à instrumentaliser le Carnaval. Elles peuvent plaire ou ne pas plaire.

Les carnavaliers sont responsables dans cette affaire, parce que ce sont eux qui travaillent. Ce sont eux les bénévoles qui vont monter le Carnaval.

Moi, personnellement, à propos de la démarche que vous avez entreprise, je suis plutôt d'accord. C'est vrai que parfois à cause des défauts de concertation ici ou là, ou de la mauvaise

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 4 FEVRIER 2011

I – 67

image de la concertation, cela fait que les gens se « rebiffent » assez naturellement. Mais globalement, je pense que la démarche que vous avez entreprise est bonne. L'évolution d'ailleurs des discussions que vous avez pu avoir et que vous nous rapportez, cela semble aller dans la bonne direction. Donc, quelque part, je crois que cela nous laisse un peu plus d'optimisme encore.

Alors, ceci étant, parce que malgré tout, je me souviens, lors du précédent mandat, je suis intervenu à plusieurs reprises, j'ai les dates mais je ne vais pas vous « casser la tête » avec cela...

M. LE DEPUTE-MAIRE - ... Monsieur Augier, est-ce que je peux me permettre de vous interrompre ?...

M. AUGIER, Conseiller municipal – Je vous en prie !

M. LE DEPUTE-MAIRE - ... parce qu'il y a une classe de l'école Ste Madeleine...

M. AUGIER, Conseiller municipal - ... Ah pardon, oui !

M. LE DEPUTE-MAIRE - ... de CM1, je crois, qui a assisté... pas toute la classe, mais une partie de la classe, si j'ai bien compris, avec leur professeur, que j'ai vu très attentif et pédagogue - n'est-ce pas ? - qui a assisté à notre Conseil municipal. Je voulais simplement les saluer, et on peut vous applaudir, chers élèves.

(Applaudissements).

M. LE DEPUTE-MAIRE – Voilà. Donc, Monsieur Augier, je pense que vous m'aurez pardonné, vous qui êtes très attaché aux questions d'éducation, et je le sais, sincèrement.

M. AUGIER, Conseiller municipal – Je suis désolé parce que je me suis laissé emporter par le sujet et j'ai oublié le public, c'est dommage.

Pour continuer et être le plus bref possible, au fond je dirai que c'est vrai que je me souviens être intervenu lors du précédent mandat à plusieurs reprises sur l'équilibre du budget du Comité des Fêtes. Quelque part, cela apparaissait dans nos discussions au Conseil municipal, donc il y avait déjà des... - comment dire ? - nous avons tiré la sonnette d'alarme. Peut-être que cela n'a pas été suffisamment pris au sérieux, à ce moment-là, et que si, dans l'avenir, la situation vis-à-vis de ces interlocuteurs peut être suivie de plus près, c'est quand même mieux, parce que cela évite de se retrouver à deux ou trois mois d'un événement majeur dans une situation comme celle-là, qui, comme je le disais tout à l'heure peut être instrumentalisée - mais au détriment de qui ? - au détriment des Nantais.

Alors, comme les Nantais payent déjà une partie des déficits qui sont enregistrés ici et là, quelque part, il ne faut pas les pénaliser une deuxième fois voilà. Merci.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci beaucoup, Monsieur Augier. Je crois que Monsieur Bainvel voulait revenir sur le sujet ?

M. BAINVEL, Conseiller municipal – Oui, absolument, merci, Monsieur le Maire.

Pour vous dire que je suis assez surpris, quand même, que dans une ville comme la nôtre, on nous explique que l'on découvre au dernier moment, que des associations qui sont financées par de l'argent public, l'argent du contribuable, sont dans des situations financières catastrophiques. Je ne vais pas entrer non plus dans des questions de personne, parce que je

crois que le sujet n'est pas celui-là. Le sujet, c'est l'avenir du Carnaval, et comment on fait en sorte collectivement que ce Carnaval ait lieu cette année et les années suivantes, et en l'occurrence pour cette année aux dates qui sont prévues.

Sur le fond de la gestion, il me semble qu'il y a malgré tout un gros souci, et que la Ville ne peut pas laisser filer des déficits et faire comme s'il ne se passait rien, alors que, comme vient de le rappeler André Augier, le sujet a déjà été abordé, votre attention a déjà été attirée sur les difficultés financières, et que les carnavaliers - je l'ai dit ce matin - vous ont demandé à plusieurs reprises, depuis plusieurs années à être reçus et jamais ô grand jamais, vous n'avez donné suite à ces demandes ! Aujourd'hui, on se retrouve dans une situation qui est extrêmement inquiétante, parce que je ne suis pas persuadé que la solution que vous nous proposez aujourd'hui et qui reste encore assez floue permette d'assurer la pérennité du Carnaval et son organisation cette année.

Vous nous demandez aujourd'hui d'attribuer une subvention à une association dont on ne sait strictement rien. Cette convention est vide. On ne sait pas quand cette association a été déclarée. On ne sait pas qui en est le président, comment elle est composée. D'abord, juridiquement, je vois mal comment le Conseil municipal peut accorder une subvention d'un montant de 450 000 €, maintenant ventilée en trois versements, dont on ne sait pas de quelle manière, alors que cette association n'existe pas ! Cela me paraît extrêmement compliqué.

Ensuite, un certain nombre de questions se pose quand même :

- sur l'avance qui a été faite au dernier Conseil municipal, de 190 000 € pour le Comité des Fêtes. Quid de cette somme ? ;
- sur les emplois salariés du Comité des Fêtes ;
- sur la convention qui unissait la Ville de Nantes et le Comité des Fêtes qui est encore en cours. Et donc, il y a par la situation qui est créée aujourd'hui, une rupture de cette convention. Quelles vont en être les conséquences, d'un côté pour le Comité des Fêtes, et de l'autre évidemment pour la Ville de Nantes ? Tout cela reste extrêmement flou !

Et d'une manière générale, vous ne pouvez pas nous dire que la Ville donne de l'argent public sans jamais le contrôler, et que vous ne faites des audits que lorsqu'il y a vraiment 400 000 € de déficit. Enfin, je veux dire, c'est absolument inentendable comme argument ! Je suis désolé de vous le dire, mais dans n'importe quelle entreprise privée - je vous le redis - cela devrait être la même chose à la Ville de Nantes, on devrait contrôler l'argent que l'on distribue aux associations ! Enfin, pour moi, c'est vraiment inacceptable, cette situation ! Que l'on se retrouve pour le Comité des Fêtes, comme pour d'autres associations, dans des situations comme celle-ci, ce n'est pas normal !

Maintenant, il faut trouver des solutions et nous, nous avons besoin d'avoir des réponses, nous avons besoin d'avoir une convention qui ne soit pas une coquille vide, et nous ne pouvons pas faire un chèque en blanc de 450 000 € sur lequel il n'y a pas d'ordre ! On ne sait pas à qui va aller cet argent, je suis désolé !

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci beaucoup, Monsieur Bainvel.

Monsieur Bolo, vous avez quelques compléments de réponse à apporter, puisqu'il y a là des questions complémentaires, des précisions à donner. Vous avez été très clair, mais je pense qu'il faut aller jusqu'au bout des éléments.

M. BOLO, Adjoint – On va effectivement aller au bout des éléments.

Monsieur Bainvel, vous posez une très bonne question. Les 190 000 € versés en 2010 comme avance sur 2011, et bien, si, comme nous avons tout lieu de le craindre, le Comité des Fêtes, l'Association « Comité des Fêtes » dépose son bilan, la Ville se positionnera comme créancier

après du mandataire qui sera nommé par le tribunal, puisque cette avance de 190 000 € sur 2011 n'aura pas été utilisée conformément à son objet qui était la réalisation du Carnaval. Donc, naturellement, à propos de ces 190 000 €, la Ville peut se considérer en 2011 comme créancière de l'association « Comité des Fêtes » sur le sujet.

Deuxième question importante que vous avez soulevée, la question de la situation des salariés. L'engagement de Jean-Marc Ayrault a été très clair à cet égard. La création d'une nouvelle structure de portage de l'organisation du Carnaval permettra que les salariés ne « restent pas sur le carreau ». Car autrement, sans cette nouvelle structure, les salariés « resteraient sur le carreau ». Donc, cela, c'est effectivement une chose très claire.

Quant à cette association nouvelle, elle a des dirigeants, elle a des statuts, elle est installée. On sait très bien à qui on va donner la subvention actuelle. Ce que l'on sait également, c'est que cette association va se réunir très rapidement avec tous ceux qui souhaiteront l'intégrer et que, probablement, ses instances dirigeantes pourront connaître des évolutions selon les principes que j'ai donnés tout à l'heure, c'est-à-dire avec l'accord des carnavaliers, qu'il faut rassurer sur le fait qu'ils sont maîtres du contenu de leur Carnaval, et nous donner, nous, effectivement, la garantie que l'on ne se retrouvera plus dans une situation qui - je suis d'accord avec vous Monsieur Bainvel - n'aurait pas dû se produire, mais qui tient au fait qu'on nous a sciemment dissimulé des choses, que l'on nous a sciemment enlevé la possibilité d'accéder aux informations !

Et lorsque les carnavaliers nous interpellent en disant : « mais peut-être faudrait-il se retourner contre les anciens gestionnaires du Comité des Fêtes qui nous ont mis dans cette situation ? » nous, nous n'excluons absolument pas de transmettre les éléments qui sont en notre possession, et notamment les éléments de l'audit au Procureur de la République pour qu'il en fasse l'usage qui conviendra ! Et donc il est seul responsable !

Mais cela, c'est aussi parfaitement clair, justement parce que c'est de l'argent public et que si nous n'avons pas pu avoir connaissance de la réalité de la situation financière de l'association, c'est parce qu'il y a des choses qui ont été sciemment cachées !

Quelle est la responsabilité du Commissaire aux Comptes qui a validé des comptes 2009 avec un bénéfice de 1 500 € en déclarant que jamais les comptes n'avaient été aussi sains ! Ce n'est pas à nous de le rechercher, mais c'est à nous peut-être de donner les éléments qui sont en notre possession à ceux dont ce sera le rôle de rechercher la responsabilité.

On est au contraire dans une situation que nous essayons de clarifier au maximum et nous pensons avoir un travail encore à faire avec les carnavaliers, avec les responsables de l'association NEMO pour que l'on trouve la solution qui permette en 2011 la tenue du Carnaval. Ensuite, on remettra tout à plat. Au mois de juin, on remet tout à plat. Et on trouve la structure ad hoc qui nous permettra de pérenniser le deuxième plus grand carnaval de France.

Je pense avoir répondu à peu près à toutes les questions.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Oui, merci beaucoup. Alors, Monsieur Bainvel, une nouvelle intervention.

M. BAINVEL, Conseiller municipal – Oui, je vais être très court, merci, Monsieur le Maire.

Juste deux points. Le premier c'est que visiblement le Comité des Fêtes n'a pas l'intention de déposer le bilan. La deuxième chose, à propos de l'association nouvellement créée, j'ai cru comprendre quand même qu'il y avait, et je n'entre pas dans ce débat de personnes, mais j'ai cru comprendre, d'après ce que j'ai lu dans la presse, qu'il y avait visiblement une incompatibilité et une volonté des carnavaliers de ne pas voir M. Stéphan à la tête de cette structure. Cela pose quand même un certain nombre de questions, et je ne suis pas sûr que si

cette position est maintenue, les carnavaliers acceptent de travailler dans ce sens. Cela pose quand même des questions sur lesquelles nous n'avons pas encore de réponses.

Et puis, le dernier point, c'est que malgré tout, vous pouvez nous dire que cette situation n'est pas de votre faute, en l'occurrence, la Ville était quand même l'un des financeurs majoritaires de cette association ! Et, si vous avez laissé passer cela, sur d'autres structures, à l'avenir, il ne faut absolument pas que cela se reproduise ! Enfin, je veux dire qu'il faut qu'il y ait une réflexion au niveau municipal, avec les outils qui sont à votre disposition pour que plus jamais, plus jamais de l'argent public se retrouve gaspillé de cette manière-là !

M. LE DEPUTE-MAIRE – Monsieur Bainvel, je vous remercie. D'abord, je remercie l'ensemble des intervenants sur la sérénité qui existe dans leurs propos sur un sujet qui ne mérite pas de polémique. Alors, qu'il y ait de la passion dans le milieu des carnavaliers, je le sais depuis longtemps, en tant que Maire de Nantes et je le comprends fort bien. Mais, pour bien connaître la passion des carnavaliers, - tout le monde sait bien que cela a même donné lieu à un film de Jean-Loup Hubert - ce n'est pas rien de faire un char ! Ce n'est pas rien d'inscrire cet engagement en donnant tout de soi-même, parce que ce sont des bénévoles, dans une tradition parfois familiale, c'est cela l'histoire des carnavaliers.

Mais les carnavaliers, c'est une chose. Ceux qui gèrent l'événement, c'en est une autre. Moi, j'ai toujours été très attentif à la pérennité du Carnaval au sujet duquel je rappelle qu'un livre de M. Michel vient de sortir le relatant très brillamment d'ailleurs, avec beaucoup de générosité et aussi des photos superbes. Il ne s'est interrompu depuis sa création que pendant la période de la guerre et de l'occupation. Et en 1947, il redémarrait dans les ruines du centre-ville, comme, quelque part, la marque de la renaissance et la volonté de s'en sortir. Donc c'est une histoire liée à Nantes, c'est comme cela.

Alors, quand nous sommes face à une crise comme celle que nous connaissons - et c'est une crise, chacun l'a reconnu, je remercie d'ailleurs André Augier, comme Julien Bainvel, de l'avoir reconnu, et également l'exposé très précis de Pascal Bolo - lorsque les carnavaliers, que j'ai réunis la semaine dernière ou il y a quinze jours, apprennent la situation, c'est comme un choc pour eux ! Ce n'est pas évident de se dire : « mais comment va-t-on faire ? », c'est toujours une histoire de passion. Maintenant, moi je n'ai qu'un objectif, je vais vous le dire franchement, c'est que le Carnaval 2011 ait lieu et qu'on le pérennise. Quand on est face à la situation que l'on connaît c'est-à-dire celle où l'association « Comité des Fêtes » - M. Bainvel rappelait que c'était une association et il a raison - est incapable de faire face à ses obligations pour l'organisation du Carnaval actuel, compte tenu des déficits et des appels qui vont être faits, des risques contentieux avec les Prud'hommes, les sommes en jeu sont considérables.

Faut-il - et je reprends la formule d'André Augier - payer deux fois ? C'est-à-dire à la fois 450 000 €, ce qui vous est proposé aujourd'hui pour le Carnaval 2011 et en plus le déficit ?

Comme nous n'avons eu le projet de budget 2011, suite à notre insistance auprès du Comité des Fêtes que le 11 janvier, moi j'ai fait plusieurs réunions internes et en particulier une avec Pascal Bolo et Jean-Louis Jossic, et en conscience, nous avons décidé - mais nous savions que c'était un risque ! - de ne pas financer les pertes et de n'engager l'argent public que pour le Carnaval 2011.

Et lorsque l'on est dans cette situation et qu'il faut bien une structure porteuse, il n'y a pas beaucoup de gens qui sont prêts à s'engager. Il se trouve que Jean-Yves Stéphant qui gère « La Revue Bonne Garde » a bien voulu, conscient de la gravité de la situation, faire une offre de service. Nous n'allons pas lui en faire le reproche ! Que par la suite, cela provoque des polémiques, que certaines personnes ne se reconnaissent pas en lui, parce que c'est l'histoire des carnavaliers qui est une histoire complexe et passionnelle, c'est la vie ! Et donc, nous, nous allons en tenir compte. Mais en tenir compte dans quel objectif ? Que le Carnaval 2011 ait lieu !

L'association NEMO existe. Heureusement qu'elle existe, parce qu'elle va pouvoir porter la subvention que l'on versera petit à petit en fonction des besoins évidemment. Nous n'allons pas verser 450 000 € comme cela, vous vous imaginez ! Et en plus, elle va participer avec les services de la Ville à l'organisation du Carnaval, et bien entendu avec les carnavaliers.

La structure définitive va évoluer. De toute façon, elle a le mérite d'exister et en plus, je crois que les discussions qui ont eu lieu cette semaine avec Pascal Bolo et Jean-Louis Jossic vont permettre de trouver un consensus avec les carnavaliers. Je suis tout à fait rassuré sur ce point. Ils ont enfin compris, je crois, - parce que ce n'est pas leur travail de gérer l'association qui porte le Carnaval - qu'il y avait un grave problème et comme ils veulent à tout prix que le Carnaval ait lieu, les choses, de ce point de vue, à mon avis - parce que c'est l'intérêt de tous, et parce qu'il y a du bon sens aussi et de la bonne volonté - vont s'arranger.

Et je voudrais répondre quand même sur un point, sur lequel vous vous êtes exprimé ce matin, Monsieur Bainvel, et encore cet après-midi. La Ville de Nantes exerce son rôle de contrôle lorsqu'elle verse des subventions. Bien sûr qu'elle l'exerce son rôle de contrôle, elle l'exerce pleinement ! Je ne vais pas accepter les conseils que vous avez donnés, même s'ils sont toujours utiles les conseils, parce qu'on peut toujours se perfectionner. Et là-dessus, je n'ai pas de désaccord avec vous. Simplement, nous avons exercé notre rôle de contrôle - de contrôle de qui ?- d'une association. Est-ce que nous pouvons aller plus loin que nous sommes allés par rapport au fait que c'est une association ? Parce qu'il s'agit bien d'une association loi 1901, donc il y a un cadre juridique, ce n'est pas une société d'économie mixte, c'est une association !

Qu'est-ce que nous avons fait ? De novembre 2007 à mars 2010, conscients qu'il y avait quelque chose qui « clochait », nous n'avons pas cessé d'envoyer des lettres au président précédent du Comité des Fêtes, huit courriers. De mars à décembre 2010, 12 courriers et au moins autant de convocations à des réunions pour envisager la situation réelle. Et nous ne l'avons pas cette situation réelle ! S'agissant d'une association, quel est notre moyen ? Nous ne sommes pas la police judiciaire. Nous n'avons pas de mandat ni du procureur, ni du juge d'instruction ! Donc, nous ne pouvons pas aller plus loin à l'égard d'une association ! Nous savions qu'il y avait des problèmes, parce qu'il y avait des gens qui racontaient des choses. Nous ne savions pas si c'était vrai. Nous voulions vérifier. Nous ne pouvions pas vérifier légalement !

Le 1^{er} février 2010, Pascal Bolo l'a rappelé, le Commissaire aux Comptes déclare, je cite : « la situation financière du Comité des Fêtes n'a jamais été aussi saine » pv signé par l'ensemble des administrateurs, dont l'actuelle présidente, qui était à l'époque vice-présidente ! Le 18 janvier, le conseil d'administration, alors qu'il y avait un problème avec la signature de l'actuelle présidente, que je ne mets pas en cause - mais c'est parce qu'ils ont tous été pris, malgré leur bonne foi, dans ce que l'on voulait nous raconter – vote une motion d'entière confiance et ajoute son soutien total à son directeur Renaud Milazzo, qui fait aujourd'hui l'objet d'une procédure de licenciement de l'association « Comité des Fêtes ».

Au printemps, il y a un changement de présidence. Le 22 juin 2010, le Commissaire aux Comptes certifie les comptes 2009, avec un excédent. Je vous l'indique Monsieur Bainvel : 1 500 € d'excédent ! Ce sont les documents que nous recevons ! Même si nous avons un doute, quels sont les moyens d'investigation ? Il n'y a pas 50 moyens d'investigation. Je vous l'ai dit, s'il y a une procédure judiciaire, c'est de la compétence du juge, du procureur ou de la chambre régionale des comptes. Mais nous n'avons pas le droit, en aucun cas, d'outrepasser nos pouvoirs.

Vous voyez bien que nous étions dans une situation de grand doute, mais c'était cela que nous recevions, des comptes certifiés avec un excédent de 1 500 € ! Et, dès avant l'été, la Ville de Nantes, inquiète, s'est adressée à la nouvelle présidente qui - je le reconnais bien volontiers - a

compris qu'il y avait quelque chose qui « clochait » et a accepté d'ouvrir tous les dossiers. Je tiens à le dire, parce qu'elle a accepté et donc elle a joué le jeu.

Nous avons lancé un audit - et qu'est-ce que c'est un audit ? C'est une étude poussée - c'est-à-dire que là, nous avons fait l'investigation sur facture, comme on dit, sur pièce et sur place. Là, on avait les vrais moyens puisque la présidence de l'association acceptait de jouer le jeu, mais cela ne pouvait se faire qu'avec son accord. Et le résultat de l'audit nous a été donné fin octobre, c'était ce qui était prévu, fin octobre 2010. Entre-temps, en application des premières analyses, je dis bien des premières analyses - parce que nous n'avions pas tous les éléments, nous, notre désir à l'époque, c'était de sauver le Comité des Fêtes pour les raisons que je viens d'indiquer - nous avons anticipé par le versement d'une subvention de 190 000 €. Mais ensuite l'analyse s'est poursuivie et a fait ressortir un déficit de 440 000 €, hors des contentieux de personnel, donc au total ce sera certainement plus.

Et pendant ce temps, il y a eu quatre courriers officiels, deux réunions et nous avons demandé, nous n'avons cessé de demander au Comité des Fêtes, l'association « Comité des Fêtes », son budget 2011. Et ce budget ne nous a été transmis que le 11 janvier 2011, donc peu de temps avant le Carnaval ! Vous voyez pourquoi le rythme s'est accéléré ! Parce que là, il y avait quand même une échéance ! Et quand nous avons vu ce budget avec les services et l'adjoint aux finances, nous l'avons analysé bien entendu, et nous nous sommes dit : « il n'est pas tenable ce budget ! On continue quand même la dérive, la fuite en avant ? ». Et donc, c'est là qu'en conscience nous nous sommes dit que ce budget n'étant pas réaliste, nous devons prendre nos responsabilités. On a donné une chance, une deuxième chance, une troisième chance. Un jour, il faut pourtant s'arrêter. Marie-Françoise Clergeau pourrait le dire plus en détail que moi.

Nous avons connu cette situation avec le SNUC et je peux vous dire que cela a été difficile. Il y a eu des polémiques. Il y a même parfois eu des arrières-pensées politiciennes qui n'étaient pas de mise. Elles ne sont jamais de mise en la matière. C'est une erreur ! Je déconseille d'aborder la question sous cet angle, ce n'est pas la réalité, mais il y a un moment... Alors, on nous faisait du chantage, on disait : « si c'est cela, il n'y aura plus de rugby à Nantes ». Un jour, en conscience, on a dit la même chose, on a dit stop, stop ! On a dit stop, et le rugby existe toujours !

Moi, j'arrête là en vous disant que c'est entre Nantais que la solution se trouvera, pas ailleurs !

Chers collègues, je vous invite à voter le projet de délibération présenté par Pascal Bolo.

Le Conseil approuve (abstention du groupe « Ensemble pour Nantes »).

M. LE DEPUTE-MAIRE – Dernier dossier. Attendez, excusez-moi... On ne m'a pas dit quelle école c'était ? Excusez-moi, nous allons faire une petite interruption, je vais vous donner la parole. Vous êtes de quelle école ?

(Le professeur de l'école dit : Ste Madeleine).

M. LE DEPUTE-MAIRE - ... Ah, mais c'est la même école ! Vous êtes venue en deux parties... Trois parties ? Eh bien écoutez, bienvenue et puis merci de votre présence !

(Applaudissements).

M. BOLO, Adjoint, donne lecture de l'exposé n° 18 :

Dispositions diverses à caractère budgétaire et financier – Approbation

M. BOLO, Adjoint – Merci, Monsieur le Maire. Cela m'a permis non seulement de saluer avec vous nos jeunes amis, mais également de retrouver le dossier n° 18, qui est la traditionnelle délibération portant diverses dispositions à caractère budgétaire et financier.

Vous y trouverez donc des subventions et prix et notamment le fruit des réflexions du jury CLAP qui témoigne toujours du dynamisme des jeunes nantais ; des éléments concernant les emplois solidaires pour le soutien et la mise en place de contrats aidés auprès d'associations, et on a vu tout à l'heure combien ces choses sont difficiles en raison des attermolements et des « stop and go » permanents de l'Etat sur le sujet ; la convention de délégation de service public avec la SEM Château Nantes Culture et Patrimoine et sa transformation en SPL, les dispositions statutaires qu'il faut adapter ; des dispositions tarifaires qui tiennent compte, notamment pour le Musée des Beaux-Arts, de sa fermeture. Nous avons également la mission archéologie avec des décisions financières concernant ce domaine, et diverses dispositions financières également. Donc, rien de particulier... Les traditionnelles remises gracieuses et annulations de titres.

Je vous propose d'adopter cette délibération.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci, Monsieur Bolo. Est-ce qu'il y a des interventions ? Madame Loirat.

Mme LOIRAT, Conseillère municipale – Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues.

Il est question page 3, dans la délibération, de mise à disposition d'équipements sportifs aux associations sportives des lycées et d'une distinction qui serait faite entre les réservations pour les créneaux d'EPS obligatoires et les créneaux qui sont mis à disposition de ces associations sportives dans les lycées pour la pratique du sport le soir ou après les cours.

Je voulais savoir s'il y avait des conséquences concrètes sur la facturation qui sera faite aux clubs de sport, et puis, justement savoir si c'était une bonne mesure ou pas pour faciliter la pratique de sports et d'activités physiques dans la ville. Voilà. Merci.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Monsieur Bolo.

M. BOLO, Adjoint – J'ai un petit peu de mal à répondre à cette question très technique comme cela à chaud. Il me semble assez logique d'étendre à ce champ sportif des lycées les conditions tarifaires applicables aux lycées au titre de l'éducation physique et sportive, puisque l'activité de cette association est liée quand même, peu ou prou, à l'activité du lycée. Donc, je pense que c'est une mesure d'harmonisation de bon sens qui n'emporte pas de conséquence financière majeure.

Si Marie-Françoise Clergeau a des éléments complémentaires... Non, il n'y a pas de conséquence financière ni pour les associations, ni pour les lycées, c'est une harmonisation. Je ne pense pas qu'il y ait le moindre problème.

M. LOIRAT, Conseillère municipale – Les heures d'EPS et les heures pour les associations, ce n'est pas le même tarif ?

M. BOLO, Adjoint – De toute façon, c'est la Région qui paye, puisque les lycées et leurs associations sportives sont gérés par la Région. De fait, les lycées, puisque ce sont des établissements et les associations puisqu'elles ont une personnalité juridique, sont les utilisateurs des équipements municipaux, mais au total elles refacturent cela, si j'ose dire, dans leurs relations financières, avec la Région.

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 4 FEVRIER 2011

I – 74

Mme LOIRAT, Conseillère municipale – D'accord, mais nous, la Ville, nous n'allons pas leur facturer plus cher ?

M. BOLO, Adjoint - Ah non, nous, notre objectif n'est pas de gagner de l'argent !

Mme LOIRAT, Conseillère municipale – Non... Merci.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Madame Clergeau.

Mme CLERGEAU, Adjointe – En fait, chacun doit revenir à ses compétences. La Ville a des compétences, lorsque nous permettons aux écoles primaires par exemple, d'utiliser nos équipements sportifs, c'est du domaine de la compétence municipale. Cela se fait avec le coût du créneau habituel ou de la gratuité, c'est notre volonté. Lorsque ce sont des associations sportives qui dépendent du collège, là, c'est le Département qui en a la responsabilité et pour les lycées, c'est la Région.

Ensuite, il est normal que chacune des collectivités rembourse ou prenne en charge les créneaux, et c'est à chaque association d'envisager avec la collectivité dont elle dépend comment elle peut éventuellement être dédommée du coût des créneaux. Voilà.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci.

Mme LOIRAT, Conseillère municipale – Est-ce qu'ils vont avoir une modification ? C'était cela ma question !

M. LE DEPUTE-MAIRE – Alors, votre question...

Mme CLERGEAU, Adjointe – Oui, il va y avoir une modification dans la mesure...

Mme LOIRAT, Conseillère municipale - ... Du tarif ?

Mme CLERGEAU, Adjointe - ... où auparavant, il y avait la même possibilité d'accès pour tous les élèves, qu'ils soient du primaire, du secondaire dont les collèges. Là, ce sont des conventions qui sont tripartites et qui vont être renégociées entre les associations et les collectivités dont elles dépendent pour pouvoir assumer le coût des créneaux.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci.

Mme LOIRAT, Conseillère municipale – C'est clair comme du « jus de carotte » !

M. LE DEPUTE-MAIRE – Après, vous aurez un entretien personnalisé pour essayer d'éclaircir le sujet.

Le Conseil approuve (avis contraire du groupe « Ensemble pour Nantes », abstentions de deux membres du groupe « Centre Démocrate »).

M. LE DEPUTE-MAIRE – Nous allons passer aux questions d'actualité. La parole est à Mme Jeanne Sotter.

Mme SOTTER, Conseillère municipale – Monsieur le Maire, mes chers collègues.

I – 75

Lors du Congrès de l'Union Sociale de l'Habitat à l'automne dernier, les médias se sont fait l'écho du mouvement de protestation des organismes HLM qui s'est manifesté lors du discours de clôture de M. Benoît Apparu, Secrétaire d'Etat en charge du Logement.

A cette occasion, le Ministre avait en effet annoncé l'intention du Gouvernement d'instaurer un nouveau prélèvement sur les bailleurs sociaux.

Pouvez-vous nous en dire plus et notamment s'il a été possible d'évaluer les conséquences pour Nantes de ce prélèvement qualifié par certains de ponction ?

Je vous remercie.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci, Madame Sotter. Monsieur Rimbart.

M. RIMBERT, Adjoint - Monsieur le Maire, chers collègues, Madame la Conseillère municipale.

Effectivement, dans le cadre de la loi de Finances 2011, le Gouvernement a introduit un mécanisme de prélèvement financier sur les organismes HLM. A l'occasion du débat parlementaire, pour exprimer leur opposition à l'adoption d'une telle disposition, le Conseil communautaire de Nantes Métropole, le Conseil municipal, puis le Conseil général, ont adopté un vœu pour en demander le retrait, et appuyant en cela de nombreuses interventions des collectivités locales et de leurs partenaires.

Cette nouvelle taxe sur les organismes HLM poursuit un objectif simple : rapporter 245 M € au budget de l'Etat.

Le montant précis de cette ponction pour chaque organisme n'est pas encore connu. Nous sommes donc en attente aujourd'hui du décret d'application qui doit préciser les modalités de calcul.

Néanmoins, les premières simulations réalisées par l'Union Sociale de l'Habitat évaluent la ponction dans une fourchette comprise entre 10 et 15 M € par an pour la région des Pays de la Loire.

A l'échelle de Nantes Habitat, notre Office Public, les simulations font état d'une ponction comprise entre 3 et 4 M € sur le potentiel financier de l'Office, et ceci sur trois ans. En ajoutant le doublement annoncé de la cotisation à la Caisse de Garantie du Logement Locatif Social, le prélèvement total à supporter par Nantes Habitat se monterait à 4,8 M €, pour la seule année 2011.

Alors, à titre d'illustration, cela équivaut pour 2011 :

- à l'apport de fonds propres nécessaires à la construction de 320 logements neufs, et donc comme c'est sur trois ans, à près de 1 000 logements sur la période qui vient.

- ou encore si ces fonds propres sont utilisés à la requalification, cela représente sur une année 640 logements existants dans le parc.

Par ailleurs, cette ponction intervient dans un contexte marqué par le constat d'un désengagement massif et continu de l'Etat de la politique du logement.

Après avoir ponctionné les 1 % du logement pour financer l'ANRU et l'Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat, supprimé les crédits destinés à financer les réhabilitations - il n'y en a plus hors ANRU - réduit de manière significative les aides à la pierre, le Gouvernement instaure aujourd'hui une nouvelle taxe sur les locataires HLM.

Certes, s'attaquer au logement social pour renflouer les caisses de l'Etat constitue une injustice inacceptable reportant sur les locataires eux-mêmes le coût de leur logement, au risque de creuser les inégalités et de pénaliser encore les familles les plus modestes et les plus fragiles.

La mécanique de débudgétisation est politiquement très simple ! Nous sommes passés d'une solidarité nationale à une solidarité entre les salariés et nous en sommes aujourd'hui à une solidarité entre les locataires pour eux-mêmes.

Entre 2000 et 2008, l'effort de l'Etat en faveur du logement social a baissé de 0,25 % du Produit Intérieur Brut, alors que dans le même temps, les recettes fiscales de ce même secteur augmentaient de 0,31 % du Produit Intérieur Brut. Il y a donc un enrichissement pour les caisses de l'Etat de cette activité.

L'analyse est simple, comme je le disais tout à l'heure : l'Etat se désengage, et à l'échelle nationale, aujourd'hui on peut constater qu'il n'y a plus de réflexion globale sur la question de l'accès au logement.

Or, c'est l'Etat qui est le garant du droit au logement. Ce devoir de solidarité est un principe fondamental qui est inscrit dans la Constitution française.

A Nantes, contrairement à certaines de nos villes voisines qui sont bien loin des 20 % de logements sociaux, notre ambition et notre volonté en faveur du logement social ne faibliront pas. L'effort de solidarité sociale et territoriale constitue nos priorités absolues. Nantes Métropole et la Ville de Nantes mobilisent des moyens financiers conséquents pour la réalisation d'un PLH ambitieux.

Nous devons donc poursuivre sur cette voie car les inégalités d'accès au logement s'accroissent. Je vous renvoie à l'excellent rapport 2011 de la fondation Abbé Pierre, qui vient d'être rendu public.

Dans un contexte de crise économique et sociale, l'accès au logement doit constituer une priorité. L'Etat doit jouer son rôle et garantir le droit au logement inscrit dans la constitution et donc être le garant de la solidarité nationale en respectant ses engagements financiers, et l'investissement des acteurs du logement social sur le terrain.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci, Monsieur Rimbart. Madame Jozan.

Mme JOZAN, Conseillère municipale – Monsieur le Maire.

L'affaire de la disparition non élucidée de deux jeunes les 3 et 4 décembre dans le quartier du Bas Chantenay, laisse aujourd'hui libre cours à des rumeurs. Sont-elles fondées ou non ? Personne ne saurait le dire.

Mais les Nantais sont très marqués par cette terrible histoire. En effet, depuis et malgré d'intenses moyens d'observation déployés, leur recherche semble rester vaine.

Ainsi, pendant plus de 15 jours, le sonar de la brigade de la police parisienne a sondé la Loire. De très nombreuses unités de recherche ont été déployées. Pour autant, le parquet poursuit l'instruction, et les enquêteurs continuent d'examiner des pistes, après en avoir considéré des dizaines.

Nos pensées vont évidemment bien avant tout vers les familles des disparus, pour lesquelles cette attente est une épreuve insoutenable.

Malgré tous ces moyens, nous restons sans nouvelles des deux garçons, les pompiers et les forces de l'ordre indiquant récemment que l'investigation serait encore longue.

Alors Monsieur le Maire, aujourd'hui en votre qualité de Premier Magistrat de la ville, vous serait-il possible de nous faire un point d'information sur cette affaire ?

Le sentiment d'insécurité est aujourd'hui fort et les Nantais sont en droit de demander de la transparence, bien entendu dans les limites du secret de l'instruction. Merci.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci, Madame Jozan. Monsieur Nicolas.

M. NICOLAS, Adjoint – Monsieur le Maire, mes chers collègues, Madame la Conseillère municipale, vous me demandez des informations sur l'état d'avancement de l'enquête menée suite aux disparitions des jeunes Rémy Calméjane, 19 ans, étudiant en STAPS et Grégoire Rigault, 24 ans, inscrit à INTEC, les 3 et 4 décembre 2010.

Ces deux étudiants n'ont plus donné de nouvelles alors qu'ils ont été vus la dernière fois à la sortie de la discothèque « Le Calysto » à Chantenay.

Permettez-moi tout d'abord de partager l'inquiétude des familles de Rémy et Grégoire et de leur apporter le soutien de la Municipalité dans l'épreuve qu'elles traversent, que l'incertitude sur le sort de ces jeunes gens rend plus douloureuse encore.

Le Parquet de Nantes a ouvert une enquête pour disparition inquiétante. Des moyens de recherche importants ont été mis en œuvre pour tenter de retrouver les deux étudiants.

Vous citez, Madame Jozan, le travail mené à l'aide d'un sonar sophistiqué afin de détecter l'éventuelle présence des corps dans la Loire, sans succès cependant.

Il est vrai qu'en cette période de l'année, le débit du fleuve est important et vous n'êtes pas sans ignorer que la Loire possède un lit dont l'exploration s'avère difficile en raison de son encombrement par des bancs de sable et la présence de trous d'eau nombreux.

Mais de nombreux autres moyens ont aussi été mobilisés pour retrouver leur trace : hélicoptère, patrouilles aidées de chiens pisteurs, exploration des bords de Loire par les plongeurs des sapeurs-pompier. Ce sont, au mois de décembre, un groupe de seize enquêteurs qui ont été spécialement dédiés par la Police Judiciaire de Nantes afin de mener les investigations qui se poursuivent encore avec détermination.

Aujourd'hui, l'enquête n'a pas permis de retrouver la trace de Rémy et Grégoire. Les appels à témoins et les vérifications menées dans leur prolongement se sont révélés infructueux. Permettez-moi aussi de vous indiquer que l'enquête ne valide absolument pas les rumeurs qui ont pu circuler, relayées par un média, sur je ne sais quel trafic d'organes.

Voilà, Madame Jozan, les éléments, dans le respect du secret de l'enquête, que je suis en mesure de vous communiquer, en espérant que le travail des services enquêteurs permette rapidement d'apporter une réponse aux interrogations nées de ces disparitions.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci, Monsieur Nicolas. La parole est à Mme Guibert.

Mme GUIBERT, Conseillère municipale – Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Notre Assemblée devait délibérer et valider aujourd'hui la signature d'une convention entre la Ville de Nantes et la HALDE.

Pouvez-vous nous préciser les circonstances de l'ajournement de ce dossier et les conditions de sa remise à l'ordre du jour d'un prochain Conseil municipal ?

Je vous en remercie.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci. Madame Bouffenie.

Mme BOUFFENIE, Adjointe – Oui, chers collègues. Nous devons en effet nous prononcer aujourd'hui sur la convention élaborée par les services de la Mission Intégration de la Ville de Nantes et ceux de la Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité, qui avait pour but de formaliser et de potentialiser nos actions en matière de lutte contre les discriminations.

La décision d'élaborer cette convention avait été prise lors de votre rencontre, Monsieur le Maire avec Louis Schweitzer, alors Président de la HALDE en février 2010. Elle devait être une étape importante du partenariat que la Ville a engagé depuis 2009 avec la HALDE, qui s'est traduit par de nombreuses collaborations, notamment l'installation des correspondants locaux de la HALDE.

Comme vous le soulignez, nous avons fait le choix d'ajourner ce dossier et ce, dans le contexte d'incertitude qui pèse sur les missions de la HALDE, après son absorption par le futur Défenseur des Droits.

Sans revenir sur le fait que cette future autorité sera dirigée par une personne nommée par le Président de la République, il me paraît aujourd'hui difficile de proposer à la signature de la Ville de Nantes une convention avec une autorité dont les missions risquent d'être prochainement affaiblies.

En effet, le Défenseur devra veiller « *au respect des droits et libertés par les administrations de l'Etat, les collectivités territoriales, les établissements publics, ainsi que par tout organisme investi d'une mission de service public, ou à l'égard duquel la loi organique lui attribue des compétences* » ; ceci étant noté dans l'article 1. Il regroupera les compétences du Médiateur de la République, du Défenseur des enfants, de la HALDE, du Contrôleur général des lieux de privation de liberté et de la Commission nationale de déontologie de la sécurité.

Ses compétences iront donc des litiges avec les administrations aux discriminations à l'embauche en passant par les bavures policières. Une telle concentration marque un véritable recul dans la défense des droits et des libertés de nos concitoyens.

Si la logique de rationalisation financière, d'ailleurs loin d'être avérée, de ce regroupement hétéroclite ne nous échappe pas, notre inquiétude se porte sur la réalité des missions que le Défenseur des Droits sera en mesure de remplir.

Quelle crédibilité, quelle lisibilité pour cette autorité qui pourra être saisie de l'ensemble des sujets dont étaient destinataires ses prédécesseurs, sans disposer ni de l'indépendance nécessaire, ni des services propres à instruire l'ensemble des dossiers ?

L'ensemble des acteurs œuvrant aujourd'hui dans le champ de la défense des droits est mobilisé contre la fusion de cinq autorités indépendantes, aux missions identifiées et reconnues même au-delà de nos frontières. L'élimination de contre-pouvoirs n'a jamais constitué une avancée démocratique.

Je rappelle enfin que notre pays doit, pour se conformer au droit européen, disposer d'une autorité indépendante de lutte contre les discriminations.

Compte tenu de cette remise en cause de la défense des droits fondamentaux de nos concitoyens et du manque de visibilité dont pâtira désormais la lutte contre les discriminations dans ce nouveau dispositif, il nous a semblé nécessaire de temporiser, avant de pouvoir éventuellement envisager la signature d'une telle convention. Je vous remercie.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci. La parole est à Mme Marie-Laure Le Pomellec.

Mme LE POMELLEC, Conseillère municipale – Monsieur le Maire, chers collègues.

Il a fallu l'intervention du Forum Nantes Patrimoine pour avertir l'opinion publique des dérives du chantier de la chapelle des Cordeliers, place Dumoustier.

Les élus du groupe Ensemble pour Nantes ont approuvé cette participation active et citoyenne de l'association, ainsi que la décision de l'architecte des Bâtiments de France d'arrêter les travaux au couvent des Cordeliers.

Pour autant, cette action de veille ne doit pas masquer les carences de la politique municipale.

Malgré les moyens mis en œuvre, la politique du patrimoine ne semble pas être votre priorité. Encore une fois, vous réagissez trop tard.

Ainsi chaque avancée pour le patrimoine nantais est la conséquence d'une vive polémique. Je ne referai pas l'histoire dont on a déjà parlée ici.

Il n'existait aucune structure locale pour s'occuper du patrimoine, jusqu'à ce que la Direction du patrimoine et de l'archéologie soit créée, suite à une controverse pendant les élections municipales de 2008.

Un permis de construire n'est pas respecté faute de contrôle et une association s'en émeut. On décide de renforcer l'instruction.

Pourtant, toujours selon l'association, les travaux continuaient de plus belle au sein du bâtiment !

Nous constatons aujourd'hui, par manque de volonté politique, un fonctionnement approximatif de la structure mise en place, structure qui compte 34 personnes - c'est ce qui est dit dans le Nantes Passion que nous avons reçu aujourd'hui : 34 personnes pour surveiller les chantiers -, une politique du patrimoine négligente qui ne remplit pas son rôle de surveillance et d'anticipation notamment sur ce chantier des Cordeliers. Certains ont même parlé de « massacre ».

Quelle organisation et quels moyens allez-vous mettre en place afin que l'incident de la chapelle des Cordeliers ne se reproduise pas ? Merci.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci. Monsieur Robert.

M. ROBERT, Adjoint – Monsieur le Maire, chers collègues.

L'association Forum Nantes Patrimoine, dont plusieurs membres font partie depuis septembre 2010 du Conseil scientifique mis en place par la Ville, dans le cadre du Conseil nantais du Patrimoine, joue son rôle de vigilance et d'alerte pour préserver et valoriser le patrimoine nantais. C'est le propre de la vie associative, dont nous respectons bien évidemment l'autonomie et l'indépendance. C'est le propre aussi du dialogue citoyen dans lequel nous sommes engagés et que nous allons poursuivre dans tous les quartiers.

Cette association n'est cependant pas le seul acteur de l'action en faveur du patrimoine. Et sur ce dossier, il convient de rétablir ici les faits, les données objectives et notamment juridiques concernant le rôle de chacun.

Un peu d'histoire tout d'abord. L'ancien couvent des Cordeliers, édifié principalement à partir du XV^{ème} siècle, a connu au cours de l'histoire de nombreuses phases de démolition partielle en 1835, 1869, 1874 et 1924.

Le percement de l'actuelle rue des cordeliers en 1835 a notamment entraîné la démolition du bas côté sud de l'église du couvent.

En 1924, l'installation d'une école privée sur le site a conduit à la démolition presque totale de l'église.

Les vestiges concernés par l'opération sont trois chapelles du XVI^{ème} siècle dites des Ruiz, de Compludo Miranda et d'Aranda, non classées au titre des Monuments Historiques, mais étant situées en Secteur Sauvegardé, protégées par le Plan de Sauvegarde et de mise en valeur de Nantes.

L'Association des Amis de Saint-Vincent de Paul, qui en était propriétaire, a vendu son bien à un promoteur en 2006, après y avoir fait de nombreuses transformations liées aux besoins de son établissement scolaire, je dis bien de nombreuses transformations.

Dès lors, trois permis de construire ont été déposés par la Société Civile Immobilière des Cordeliers :

- d'abord un premier permis de construire déposé le 27 juillet 2006 qui a été refusé le 7 septembre 2006,
- ensuite, un nouveau permis de construire déposé le 30 janvier 2007 qui a été annulé le 3 octobre 2008,
- enfin, le dernier permis qui est aujourd'hui contesté déposé le 11 juillet 2008 qui a été accordé le 5 novembre 2008 pour la réalisation de 13 logements neufs (Place Dumoustier)
 - dans le cadre d'un immeuble, il faut le dire, qui a une certaine qualité architecturale - et de 6 logements en rénovation au sein de l'ancienne école, à l'arrière donc, rue des Cordeliers.

Dès le premier dépôt de permis de construire en 2006, d'importantes négociations ont été engagées avec le promoteur, la Direction Régionale des Affaires Culturelles, la Ville de Nantes et Nantes Renaissance, notamment en ce qui concerne le choix du projet et des architectes.

En effet, l'Architecte des Bâtiments de France et l'Architecte conseil de la Ville s'étaient opposés à deux premiers projets jugeant la qualité de conception insuffisante, au vu de la spécificité de cet ensemble, entraînant à deux reprises un changement de maître d'oeuvre.

Après un refus et une annulation de permis, un accord a finalement été trouvé entre l'Architecte des Bâtiments de France, l'architecte conseil de la Ville, Nantes Renaissance et les services municipaux, ainsi qu'avec le promoteur évidemment sur le dernier permis de construire.

Je rappelle qu'en la matière, dans le secteur sauvegardé, le Maire et son adjoint n'ont qu'une compétence liée, puisque tout permis de construire ne peut être délivré que sur avis conforme de l'Architecte des Bâtiments de France.

Bien évidemment, l'Architecte des Bâtiments de France avait assorti de prescriptions l'accord donné à ce permis, toutes ces prescriptions étaient évidemment mentionnées dans ledit permis.

Le promoteur s'était alors engagé à les respecter. Aucune démolition autre que celles des sanitaires de l'école, du préau, de la chaufferie et d'un local de rangement n'a été autorisée.

Par ailleurs en début d'année 2010, une intervention des archéologues a mis à jour des vestiges. Ces derniers ont alors demandé au maître d'ouvrage de les préserver en les « encapsulant ».

Le chantier a été ouvert le 18 janvier 2010.

De nombreux contrôles ont été effectués par le surveillant de chantier, notamment le 18 janvier 2010, le 28 janvier 2010, le 16 février 2010 puis le 8 septembre 2010 et le 8 octobre 2010.

Dans le même temps, la Direction du Patrimoine et de l'Archéologie, constatant que les travaux portaient atteinte aux éléments d'origine, a alerté la DRAC par un courrier du 6 octobre 2010 afin que l'Etat assure sa mission de contrôle et de sanction auprès du propriétaire.

Ce courrier indiquait, je cite : « Les prescriptions de l'Architecte des Bâtiments de France n'ayant manifestement été que partiellement respectées, il appartient aux services de l'Etat d'assurer leur mission de contrôle et de sanction auprès du propriétaire ».

Depuis le mois d'octobre, la Direction du Patrimoine et de l'Archéologie, en contact permanent avec l'Architecte des Bâtiments de France, est donc restée très mobilisée et attentive au déroulé du chantier.

Ainsi, avant même que la presse ne s'en fasse l'écho, la Direction du Patrimoine et de l'Archéologie a de nouveau alerté la DRAC - la Direction Régionale des Affaires Culturelles - en décembre dernier. Grâce à cette saisine et à la mobilisation de chacun, rapport et procès-verbal ont été dressés et le chantier arrêté.

L'Architecte des Bâtiments de France, en collaboration avec les services de la Ville, a dressé le 19 janvier 2011 un procès-verbal interruptif de travaux, complété d'un dossier justificatif conséquent.

Suite à ce procès-verbal transmis au Procureur de la République le 21 janvier 2011, les travaux sur la façade des immeubles 5 et 7, rue des Cordeliers ont été stoppés. La Ville a également décidé de prendre un arrêté interruptif de travaux à l'encontre de la SCI des Cordeliers s'appuyant sur l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France.

Afin de pouvoir notifier cet arrêté et, dans le cadre de la procédure contradictoire légale telle que prévu par la loi du 12 avril 2000, nous devons donner la possibilité au maître d'ouvrage, s'il le souhaitait, de s'exprimer par écrit ou oralement. Nous l'avons donc reçu avant hier à sa demande. Il était accompagné de ses avocats.

Il a été décidé :

- Premièrement, de prendre un arrêté interruptif de travaux en ce qui concerne les façades des immeubles 5 et 7, rue des Cordeliers. C'est chose faite depuis ce jour et cela vient conforter la décision de l'Architecte des Bâtiments de France.
- Deuxièmement, qu'un relevé précis de la façade soit effectué par la DRAC ou l'entreprise Billon qui est sur le chantier, en fonction de leur disponibilité réciproque,
- Troisièmement, qu'une rencontre doit avoir lieu entre le maître d'ouvrage, le promoteur, son architecte, l'Architecte des Bâtiments de France, l'architecte conseil de la Ville et la Direction du Patrimoine de la Ville pour décider des prescriptions à imposer,
- Quatrièmement, du dépôt d'un permis de construire modificatif.

La Ville de Nantes est donc aujourd'hui pleinement engagée pour le patrimoine des Nantais, l'histoire et l'identité de la Ville, à l'initiative de mon collègue Stéphane Junique, qui aura l'occasion d'y revenir dans le cadre d'une autre question qui est posée.

Et je ne prendrai que ces exemples. Deux seront tirés du passé : le Château des ducs et les Nefs des Chantiers, deux exemples emblématiques de notre souci de la préservation du patrimoine et de cette attractivité nantaise ; et deux autres exemples à venir : le Théâtre Graslin et la Porte Saint-Pierre, pour dire en finale, que la préservation du patrimoine à Nantes, cela n'est pas un vain mot !

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci, Monsieur Robert. Monsieur Even.

M. EVEN, Conseiller municipal – Monsieur le Maire. La presse s'en est fait l'écho ces derniers jours...

M. LE DEPUTE-MAIRE - ... Voilà la troisième partie de l'école Ste-Madeleine, c'est bien cela, je ne me trompe pas ? Nous vous souhaitons la bienvenue au Conseil municipal, les enfants. Bravo.

(Applaudissements).

M. LE DEPUTE-MAIRE – M. Pierre Even a la parole.

M. EVEN, Conseiller municipal – Monsieur le Maire. La presse s'en est fait l'écho ces derniers jours : la Ville de Nantes s'est vue remettre le Label Cit'ergie à Grenoble. Pouvez-vous nous préciser les conditions que Nantes a dû remplir pour obtenir ce label et les objectifs qui en découlent pour l'avenir ? Je vous remercie.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci. Madame Chiron.

Mme CHIRON, Adjointe – Monsieur le Maire, mes chers collègues, Monsieur le Conseiller municipal. Ce label est la déclinaison française d'un label européen. Il évalue, certifie les bons résultats et les engagements pris en matière d'économie d'énergie au sens large. Il a été décerné à la Ville lors des Assises nationales de l'énergie à Grenoble la semaine dernière, le 26. Et permettez-moi, Monsieur le Maire, de vous remettre le prix que je vous ai ramené...

(Mme Chiron remet au Maire le prix du label Cit'ergie).

M. LE DEPUTE-MAIRE – Ah merci, Madame Chiron !

(Applaudissements).

Mme CHIRON, Adjointe - Nantes est, avec Rennes, la troisième grande ville française à obtenir ce prix, que seules les villes suisses et allemandes parvenaient auparavant à obtenir.

Cit'ergie n'est pas un trophée à durée indéterminée, c'est un label qui nous engage sur quatre ans. Chaque année, en effet, l'ADEME produira un rapport faisant état de l'avancée des actions que je vous présenterai.

Nous avons mis à peine un an à obtenir ce label complet, quand d'autres villes comme Nice n'ont obtenu qu'un label d'encouragement. Ce qui a permis ce bref délai, c'est notamment que la Ville de Nantes avait déjà travaillé sur la réduction de la consommation d'énergie de ses propres bâtiments, bien sûr dans le cadre du Plan Climat de Nantes Métropole, puisque les deux sont liés.

Je vous rappelle l'objectif du Plan Climat, à savoir de « diviser par quatre les émissions de gaz à effet de serre pour 2050, avec la première étape significative à 2025 : la division par deux ».

Donc, sur les 42 actions qui sont retenues et prévues dans le cadre de ce label, un tiers avait déjà été inscrit dans le Plan d'actions développement durable. L'obtention de ce label nous a permis de les repréciser, voire de les quantifier. C'est la preuve de l'intérêt d'agir en transversalité et de bénéficier ainsi d'une dynamique d'équipe.

Les deux autres tiers des actions qui sont issues de l'état des lieux de la démarche Cit'ergie et des réflexions des services montrent bien sûr comment on peut enrichir le volet « énergie » du plan d'actions développement durable de la Ville dans toutes ses dimensions, à savoir : le développement territorial, le patrimoine communal, l'approvisionnement énergétique, l'eau et l'assainissement, la mobilité, l'organisation interne, la communication et bien sûr les coopérations, puisque derrière il y aura des échanges entre différentes villes.

Pour les actions prioritaires de 2011, je vais me permettre de vous en citer trois :

- d'abord, bien entendu, la poursuite des objectifs sur le patrimoine municipal. Je vous rappelle que cela a été le point fort de l'obtention de ce label, et il s'agit d'un travail très important parce qu'il va falloir mettre en place et finaliser surtout le suivi annuel des 914 bâtiments que gère la Ville.

Nous avons déjà obtenu une baisse de 15 % de la consommation en kwh/m² entre 2000 et 2008, et puis au niveau de l'eau, je vous rappelle une baisse des consommations d'eau de 34 % entre 2004 et 2008.

Bien sûr, ces bons résultats doivent être prolongés sur les constructions neuves, surtout les projets de la ville, mais aussi sur les constructions et les travaux de réhabilitation.

L'argent ainsi économisé nous permet d'investir dans d'autres mesures d'économies. Et je citerai ici deux autres points qui sont importants :

- la définition des prescriptions énergétiques minimales dans les ZAC. Puisqu'aujourd'hui, en lien avec Nantes Métropole la question de l'exemplarité des ZAC et du cahier des charges intégrant l'énergie sera réaffirmée, dans le cadre de contrat d'objectifs avec les partenaires.
- l'action MobiNantes et la gestion des véhicules de l'administration, puisque le plan de mobilité de la Ville de Nantes aujourd'hui concerne 29 % des agents qui bénéficient de la participation aux transports en commun.
- également au niveau de la gestion des véhicules d'administration. Aujourd'hui, nous sommes à 37% de véhicules « propres » dans le parc véhicules légers de la Ville. Là aussi, tout un travail important a été réalisé avec l'ensemble des services.
- et puis le dernier point : je voudrais souligner le développement du partenariat entre Nantes et Rennes autour de l'énergie, puisqu'effectivement, nous avons reçu ce label le même jour avec l'ensemble des équipes et des services. Les Villes de Nantes et Rennes se sont engagées à échanger par la suite sur les bonnes pratiques, qui sont d'ailleurs complémentaires, puisque ce bilan a au moins permis d'établir un état des lieux très précis. Mais cette question de partenariat entre Nantes et Rennes est d'ailleurs un sujet plus large de coopération entre nos deux villes.

Nantes a été désignée Capitale verte de l'Europe pour 2013. Ce label vient démontrer, s'il en était encore besoin, que ce titre n'est pas usurpé. Cit'ergie doit être perçu comme un outil pour progresser encore d'ici 2013 dans le domaine des énergies et des économies d'énergie. Voilà. Je vous remercie.

M. LE DEPUTE-MAIRE - Merci, Madame Chiron. Monsieur André Augier a la parole.

M. AUGIER, Conseiller municipal – Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, chers collègues. Ma question portera d'une manière générale, sur la concertation avec les riverains et les commerçants dans le centre-ville et plus précisément sur le stationnement des deux-roues dans le secteur Graslin.

Les faits : le bureau municipal a décidé début juillet 2010 de valider l'implantation d'une station deux-roues motorisés devant le n° 2 de la rue de l'Héronnière. Cette décision a été portée à la connaissance des riverains et des commerçants le 7 décembre 2010.

Ces derniers se plaignent, à juste titre, de ne pas avoir été consultés sur ce dossier en temps utile. En effet, compte tenu des nuisances particulières qui sont engendrées par le stationnement de ces véhicules, extrêmement bruyants et polluants, il leur paraît légitime que la Ville leur propose une solution alternative plus respectueuse de leurs activités professionnelles et de leur qualité de vie.

Ils viennent d'ailleurs de me faire parvenir une pétition qui a été signée par 63 personnes en me demandant de vous la transmettre aujourd'hui.

La question : les services sont-ils en mesure de proposer un autre lieu pour l'implantation de cette station ?

Et d'une manière plus générale, quelle amélioration envisagez-vous d'apporter au système de concertation des commerçants et des riverains, pour éviter ce type de conflits ?

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci. Madame Meyer.

Mme MEYER, Conseillère municipale – Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, Monsieur le Conseiller municipal. Pour répondre plus précisément à votre question, je crois qu'il faut, dans un premier temps, la resituer dans le cadre de la politique générale de la Ville de Nantes des déplacements.

Je vous rappelle que cette politique vise à renforcer le transfert modal de la voiture vers d'autres moyens de transports, et, en conséquence, la Ville a la volonté d'offrir un stationnement adapté pour les deux roues-motorisés, afin de remédier aux stationnements gênants sur les trottoirs.

Il faut quand même rappeler qu'aujourd'hui, enfin jusqu'à maintenant, les deux-roues et en particulier les deux-roues motorisés stationnaient un petit peu n'importe où et constituaient évidemment un danger pour la sécurité des piétons et en particulier, bien sûr, pour la sécurité des personnes les plus fragiles.

A partir de là, un groupe de travail associant les services de la Ville de Nantes, de Nantes Métropole, et de la Fédération des motards en colère, s'est constitué, et - ceci est un point important - sur la base d'enquêtes et de comptages, a proposé la validation de 365 places de stationnement adaptées autour de 36 stations.

C'est dans ce contexte, après une étude assez particulière des besoins des deux-roues motorisés plus précisément, qu'il a été établi, autour du secteur Jean-Jacques Rousseau/Santeuil/sud de Graslin, que la station la plus appropriée devait être implantée au n° 2 de la rue de l'Héronnière, en lieu et place du stationnement payant existant.

L'institut Maëva et la société Copy Services System ont jugé inopportune cette implantation et n'ont pas entendu les arguments portés, qui avaient été établis, je le répète, à partir de constatations de la Ville de Nantes, de Nantes Métropole et de la Fédération des motards. Ils ont estimé nécessaire de revoir cette proposition et les travaux de cette station ont donc été annulés et l'emplacement rendu au stationnement des voitures.

La Ville de Nantes et Nantes Métropole, dans la situation actuelle, réexaminent d'autres possibilités et plus particulièrement deux autres possibilités qui seront ensuite proposées aux riverains et établies après concertation avec eux.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci, Madame Meyer. La parole est à M. Jean-Jacques Moreau.

M. MOREAU, Conseiller municipal - Monsieur le Maire, merci. Mes chers collègues. Le patrimoine, on l'a encore vu à l'instant – enfin, tout à l'heure dans une question précédente - fait souvent l'objet de débats passionnés. Notre histoire et le patrimoine qui l'accompagne sont des biens communs que chacun défend avec ardeur. Nous sommes tous attentifs à la préservation, la mise en valeur et la transmission de l'histoire et du patrimoine nantais.

Pouvez-vous nous détailler les actions que mettra prochainement en place la Ville de Nantes en ce sens ? Je vous remercie.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci, Monsieur Moreau. La parole est à M. Stéphane Junique.

M. JUNIQUE, Adjoint - Monsieur le Maire, mes chers collègues, Monsieur le Conseiller municipal. Je l'ai dit, les nombreuses « carabistouilles » avancées depuis le début de ce conseil sur notre politique du patrimoine témoignent d'une divergence profonde, à mon sens, avec l'Opposition municipale.

Nous concevons la préservation et la mise en valeur du patrimoine, non comme un objet de conservatisme et de polémique permanente, mais bien comme un facteur à part entière du développement et de l'attractivité de notre Ville.

Selon nous, mettre en valeur nos patrimoines, participe pleinement à la redéfinition et au renforcement du lien social. Car le patrimoine structure nos imaginaires. Il offre des repères communs et des éléments d'identité d'une ville. Il inspire nos pensées comme nos gestes artistiques ; le patrimoine rassemble et unit. Jeunes et moins jeunes, érudits et profanes, riches et pauvres, chacun peut se retrouver dans l'amour des lieux et des choses et y investir une part de lui-même.

Et de la promenade à l'exploration, de la rêverie à la science, le patrimoine est ce que chacun en fait ; le patrimoine est un bien commun surtout quand il est public, ouvert et accessible. Et ce sont ces biens communs qui font de notre territoire un espace social partagé. Au fond, mes chers collègues, le patrimoine est un fil rouge, non intangible mais souvent fixe, dans une ville en mouvement, qui résiste au monde et au temps qui passe. Et c'est une bonne chose.

Et notre priorité est en effet de mettre en lumière et en évidence ce patrimoine. L'année 2009 fut l'année du lancement de notre politique sur notre patrimoine, dans le respect des compétences de chacun et de chaque acteur, et en l'occurrence de la responsabilité de l'Etat.

2010, celle du lancement de la démarche de concertation du « Conseil Nantais du Patrimoine » destiné à croiser différents niveaux et formes d'expertises, entre acteurs associatifs, scientifiques et citoyens, mais aussi pour favoriser l'émergence d'une véritable citoyenneté patrimoniale que nous appelons de nos vœux.

Et c'est dans le cadre de cette démarche lancée en 2010 que la Ville de Nantes a installé en septembre dernier un Conseil scientifique réunissant des personnalités extérieures : chercheurs et spécialistes, - comme je le crois le souhaitait M. Augier ce matin - et a organisé en novembre dernier la première conférence annuelle du patrimoine destinée aux associations et aux professionnels.

Nous souhaitons aller plus loin en 2011, en lançant une nouvelle manifestation culturelle, intitulée « Enquête de Nantes, découvrons les patrimoines de la Ville » qui se tiendra du 17 au 27 février au Château des ducs de Bretagne. Ce nouveau rendez-vous, sur une durée beaucoup plus longue que les journées du patrimoine du mois de septembre, permettra aux Nantais de mieux connaître et de s'approprier leurs patrimoines.

Pour sa première édition, la Ville souhaite mettre en lumière trois thèmes d'actualité du patrimoine, en lien avec les évolutions urbaines récentes. Tout d'abord :

- La recherche archéologique qui constitue un des volets de la politique publique municipale. Vous le savez, en 2011, se dérouleront deux chantiers d'envergure dans le quartier du Bouffay, les premières fouilles ont débuté ces derniers jours, mais également à Saint-Joseph-de-Porterie.

Il s'agit, à l'occasion de ces rencontres du patrimoine, de mettre en valeur les enjeux scientifiques et les méthodes de la recherche archéologique, inscrire la recherche archéologique dans la dynamique urbaine, ouvrir de nouveaux champs de la connaissance de la ville grâce à cette pratique.

- La deuxième thématique portera sur l'architecture et le patrimoine du XX^{ème} siècle : au Château des ducs de Bretagne sera présentée une exposition consacrée à Georges Evano, célèbre architecte nantais des années 60 à 90. Sa production architecturale, vous le savez, témoigne de l'évolution urbaine au cours de cette période.

Au-delà de l'œuvre de cet architecte, il s'agit de montrer la diversité et la richesse des patrimoines du XX^{ème} siècle. Ceux-ci, jusqu'à ce jour, mésestimés, représentent pourtant 80% du patrimoine urbain construit et constituent une dominante des paysages urbains.

- Enfin, la troisième thématique portera sur la fabrique du patrimoine. Il s'agit de montrer les modes de renouvellement de la connaissance du patrimoine. Des champs nouveaux s'ouvrent apportant un nouveau regard sensible sur la ville, comme le patrimoine immatériel, qui s'attache aux traditions orales et aux savoir-faire. Les sources de l'histoire urbaine s'élargissent et se complètent et contribuent à une relecture permanente de l'Histoire.

Ces thèmes, mes chers collègues, illustrent des aspects du patrimoine nantais peu connus, et permettent de dépasser la perception commune du patrimoine que nous pouvons en avoir, souvent limitée au seul patrimoine architectural et monumental ancien.

Les formes d'intervention lors de ces « En-quêtes de Nantes » seront diverses et riches, à même de parler à chacun à travers des expositions, des conférences, des conférences-débat, des cafés-rencontres, des portes ouvertes, des parcours-découvertes, les « enquêtes en famille », bref, autant de manières de découvrir notre histoire commune.

Et ce programme n'aurait pu voir le jour sans le souci permanent qu'a eu la Ville de Nantes de l'apport de professionnels, d'archéologues, d'architectes, d'archivistes, d'historiens, de chercheurs, de médiateurs culturels, de responsables associatifs qui ont été en permanence présents tout au long de la préparation de ces journées et qui seront là pour aller à la rencontre du public.

Bref, ces journées permettront de démontrer, une fois de plus, que la Ville de Nantes et notre Majorité ne se désintéressent pas de son patrimoine, mais bien au contraire en fait un élément fort de l'attractivité du rayonnement de notre ville.

Il ne s'agit pas ici de convaincre les élus de l'Opposition, mais simplement de convaincre les Nantais que nous sommes là à leur service et au service de leur histoire et des origines de leur identité.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci, Monsieur Junique. La parole est à Mme Garnier.

Mme GARNIER, Conseillère municipale – Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues. Depuis quelques années, la Ville de Nantes entreprend de transformer la circulation du centre-ville en le piétonnisant petit à petit.

C'est ainsi que les rues Suffren, Grétry et Rameau ont été piétonnisées récemment et que dans les années à venir, les voitures ne pourront plus circuler rue Crébillon, place Royale et cour Roosevelt, devant le carré Feydeau.

Alors, bien sûr, ces aménagements sont tout à fait positifs tant pour la qualité de la vie que pour l'attractivité de notre centre-ville, mais ils posent la question de la place et du mode de circulation de l'automobile dans la ville. Puisque ce mode de transport reste celui dont la part modale est la plus importante, et que nous en sommes encore pour l'instant à un faible report sur les transports doux.

Tout ceci est en particulier vrai le soir, puisque la plus grande majorité des déplacements à ce moment de la journée s'effectue en voiture et le stationnement nocturne devient de plus en plus anarchique.

Compte tenu de la nouvelle organisation de la mobilité automobile dans le centre-ville, est-ce que vous envisagez de revoir le « circuit cœur » et plus généralement l'ensemble du plan de circulation dans la ville de Nantes ? Est-ce que vous pourriez nous dire vers quelles solutions vous vous orientez dans cet objectif ? Je vous remercie.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci, Madame Garnier. Monsieur Lannuzel.

M. LANNUZEL, Adjoint - Monsieur le Maire, chers collègues, Madame la Conseillère municipale. Il convient tout d'abord de rappeler que la dynamique économique, commerciale, et l'attractivité d'un centre-ville ne sont pas liées au taux de venue en voiture : l'exemple d'un nombre important de villes européennes le démontre. La qualité des ambiances et des espaces publics sont davantage déterminants, de même que les conditions d'accès par les modes alternatifs.

Les études relatives aux parts modales réalisées dans le cadre de l'évaluation du PDU 2000-2010, montrent qu'en 2008 la part de la voiture, parmi tous les modes de déplacements à l'intérieur du périphérique, était de 49 %, soit moins de la moitié des modes, et même de 39 % en ne prenant en compte que les conducteurs seuls.

Cette évolution à la baisse de la part de la voiture, traduit les efforts importants accomplis depuis près de 30 ans par la Ville de Nantes et Nantes métropole en matière de développement de l'attractivité et de l'accessibilité du centre de l'agglomération. Ces efforts se sont concrétisés par la constitution d'un réseau de transports collectifs dont l'efficacité est reconnue, et la valorisation des espaces publics au profit particulièrement des piétons mais aussi des vélos.

De nouvelles étapes allant dans le même sens sont et seront engagées : il s'agira de développer l'attractivité commerciale et économique de la ville, de poursuivre son embellissement, de valoriser la place du piéton et des vélos, de compléter et renforcer l'efficacité du réseau de transport en commun, de modérer la vitesse des véhicules pour apaiser les ambiances, de réduire le trafic de transit, de limiter la place de la voiture en encourageant le transfert modal, le covoiturage par exemple et l'autopartage. Ce sont là les objectifs et les moyens développés dans le PDU 2010-2015-2030, tel qu'il a été proposé à l'avis du Conseil municipal ce matin.

Très concrètement, la piétonisation des espaces de centre-ville, la mise en œuvre de l'ensemble des actions du plan vélo, la réalisation dès ce mandat de 7 lignes Chronobus dont 5 desserviront le centre de l'agglomération, sont quelques mesures emblématiques qui seront mises en œuvre d'ici 2012 et 2013. Ces mesures seront accompagnées d'une adaptation du plan de circulation, en cours d'étude par les services visant à décliner ici, comme dans les autres pôles urbains de l'agglomération, le concept de ville apaisée du PDU.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci.

C'était la dernière réponse à la dernière question d'actualité. Je vous remercie d'avoir participé à ce Conseil municipal. Je vous souhaite un très bon week-end. En espérant une bonne « Folle Journée ».

La séance est levée à 16 heures 10.
